UNIVERSITE DE BORDEAUX

FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES

UN FAYS SOUS-DEVELOPPE SOUS-PEUPLE

L'EXEMPLE DE LA GUYANE

THESE pour le Doctorat ès Sciences Economiques

Présentée et soutenue

par

Jean MICHOTTE

Membres du Jury

Monsieur le Doyen LAJUGIE, Président.
Monsieur le Professeur PASSET

Monsieur le Professeur PENOUIL

Suffragants

Monsieur JOUANDET-BERNADAT, Maître-Assistant)

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: A * 40044 Ex: 1

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à nos Maîtres de la Faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux et à remercier tous ceux dont l'aide matérielle et les précieux conseils nous ont permis de réaliser cette étude .

A mes Parents.

LA FORCE DE LA CITE NE RESIDE NI DANS SES REMPARTS NI DANS SES VAISSEAUX MAIS DANS SES HOMMES

THUCYDIDE

UNE POPULATION QUI N'A PAS D'INITIATIVE, UNE POPULATION VEULE, UNE POPULATION SANS ESPRIT CREATEUR, NE REUSSIRA PAS SON DEVELOPPEMENT; ELLE SERA INDEFINIMENT LIEE A L'APPEL A DES AIDES EXTERIEURES ET CECI NE SUFFIRA PAS. C'EST L'ENSEMBLE DE LA POPULATION QUI DOIT SE METTRE EN MARCHE POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT.

L.J LEBRET.

INTRODUCTION

Sous-développement et surpeuplement, voilà deux mots qui sont devenus presque synonymes. Aveuglée par la rapidité du taux d'accroissement démographique qui est aussi bien le lot des pays sous-développés surpeuplés que celui de la plupart des pays sous-développés sous-peuplés, l'économie du développement ne s'est guère préoccupée de la rareté du facteur humain en tant qu'obstacle majeur à la mise en valeur de certaines régions du Tiers-Monde. Les définitions restent généralement prisonnières des schémas habituels et n'accordent guère de place à ce critère. Pourtant, tel est bien le trait le plus original du sous-développement de la Guyane. Pour saisir valablement cette situation démographique et ses conséquences sur la croissance de l'économie guyanaise, une rapide référence à la géographie et à l'histoire des faits économiques est indispensable (I).

LE POIDS DU SITE GEOGRAPHIQUE

De l'Oyapoc au Maroni et de l'Atlantique aux monts Tumuc-Humac, la Guyane s'étend sur 90.000 kilomètres carrés environ. Située à près de 8.000 kilomètres de la France, elle se trouve dans une position d'isolement relative entre le Surinam sous-peuplé à l'Ouest et le Brésil non maitrisé et presque vide d'hommes, au Sud et à l'Est.

I) La Guyane forme la partie orientale du "bouclier guyanais", unité

⁽I) Les ouvrages consultés sont indiqués dans la bibliographie.



géographique et géologique comprise entre l'Orénoque, l'Amazone et l'Océan Atlantique. Elle se divise en quatre zones :

- la bande côtière avec ses petits sommets tabulaires et ses terres basses constituées de dépôts quaternaires marins, s'étend sur une largeur moyenne de IO ki-lomètres. Elle est plus accentuée à l'Est et à l'Ouest.
- la chaîne septentrionale, entre les terres basses au Nord et le Massif Central Guyanais, composée de collines éparses.
 - le massif central guyanais érodé et constitué par une série de mamelons
- la pénéplaine méridionale qui monte en étages vers le Sud et atteint près de 800 mètres vers les sources du Maroni.
- 2) Le système hydrographique est orienté du Sud vers le Nord. Les fleuves et les rivières partagent le pays en plusieurs zones bien distinctes. Les principaux cours d'eau sont : le Maroni 520 kilomètres ; la Mana 430 ; l'Oyapoc 370 ; l'Approuague 270 ; le Sinnamary 262 ; le Mahury : (la Comté : IOO et l'Orapu : 70) ; l'Iracoubo : I40 ; Le Kourou II2 ; le Counamama 90 ; la rivière de Cayenne : 50 et le Montsinery : 40. Leur cours est coupé de rapides qui rendent pratiquement impossible toute navigation au delà de 50 kilomètres des estuaires. Parmi les plus importants, il faut citer : sur le Maroni, le Saut Itany (I5 mètres), legrapides de l'Awa qui se succèdent sur I7 kilomètres avec 30 mètres de dénivellé ; sur l'Approuague, le grand Canori (I9 mètres) et le Machipou (I9 mètres) ; sur l'Oyapoc, le Saut Maripa (8 mètres)
- 3) L'année comporte quatre saisons : la petite saison des pluies du 15 décembre au 15 février ; "le petit été de mars" du 15 février au 15 avril ; la grande saison des pluies de la mi-avril à la mi-août et le grand été de la mi-août à la mi-décembre. La température varie entre 26° et 28° avec des maxima de 28 à 35° et des minima de 20 à 24°. Les précipitations diffèrent suivant les régions et dépassent 4 mètres en moyenne par an. L'humidité est très forte : 91% sur la côte et 83% à

l'intérieur.

A cause de la distance des centres d'approvisionnement, des difficultés d'accès dues à l'envasement périodique de la côte, de la localisation dans une zone que l'horme n'a pas encore modelée, le facteur géographique occupe donc une place qui ne saurait être négligée dans l'explication du sous-peuplement et de la situation économique présente de la Guyane.

L'HERITAGE DU PASSE

L'histoire de la Guyane revêt un caractère quasi mythologique. Tantôt elle rappelle l'Eldorado my stérieux des premiers navigateurs, la tragique expédition de Kourou, le paradis de la flibuste, tantôt le pays des rushs vers l'or, le balata, l'ile du Diable... la terre des proscrits. Ce n'est là que le reflet de certains évènements qui ont paralysé son développement et parmi lesquels figure au premier rang : le fait démographique. Au cours du dix-septième siècle, les compagnies privées puis la Compagnie des Indes Occidentales enregistrèrent des échecs retentissants à cause de l'insalubrité du pays, mais aussi de l'inintelligence des chefs, de l'incapacité des engagés, des luttes intestines, du manque de loyauté vis-à-vis des Indiens et de l'incidence des guerres européennes. En I677 s'effectue le premier recensement officiel. La Guyane a une population de I515 habitants dont II33 esclaves. Les deux tiers sont réunis dans l'Ile de Cayenne.

Dès lors, d'une menière très schématique, trois périodes peuvent être distinguées :

A - Peuplement et développement au dix-huitième siècle ou l'échec de l'implantation européenne.

Si ce siècle est caractérisé par les réalisations des d'Orvilliers, des Jésuites, de Malouet et de Guisan, il l'est encore davantage par l'initiative malheureuse de Choiseul à Kourou et les déportations sous la révolution.

I - Le règne des d'Orvilliers et les missions Jésuites

a) De 1715 à 1764, sous l'impulsion de la famille d'Orvilliers, qui, de père en fils, gouverne la Guyane pendant 42 ans, une ère nouvelle s'ouvre. L'exploration du pays commencée sous Colbert par les Pères Biet et Béchamel se poursuit avec d'éminents savants tels le botaniste Barrère et le mathématicien Lacondamine. Malgré la violente épidémie de variole qui emporte 2.000 individus en 1716 dont 1.200 Indiens, la population croit doucement:

Année	Blancs	Esclaves	Affranchis
1716	2 96	2 436	2 8
I740	666	4634	54
1749	45 6	5 4 7I	2I
1749	45 6	5 47 I	2I

Parallèlement, les cultures d'exportation s'étendent dans l'Ile de Cayenne.

➤ Le tableau économique de l'amnée 1740 se présente ainsi :

Surfaces cultivées en hectares	Valeur des exportations
2 56	80.360 livres
50	I6•88I "
IO	I7•9I9 ''
883	91•915 "
10 6	2 60 . 54I "
	en hectares 256 50 IO 883

b) Cette relative prospérité est renforcée par l'action des Jésuites qui, tout en évangélisant les Indiens, créent de véritables communautés rurales dynamiques : à Kourou, Saint Paul sur l'Oyapoc, Ouanary, Sainte Foi à Camopi, Sinnamary. Le Docteur Abonnenc estime que les missions avaient réuni près de 20.000 individus. En 1762, l'ordre des Jésuites est expulsé de la Guyane et les Indiens sont abandonnés à eux-mêmes. Selon MN. Jean-Louis et Hauger, le pays en perdra 10.000.

2 - L'expédition de Kourou: 1763/1764.

C'est une tache sombre dans le peuplement de la Guyane. Dans un cuvrage intitulé: "La Maison Rustique", Bruletout de Préfontaines démontrait à cette époque, qu'une colonisation blanche limitée à une centaine de personnes pratiquant l'élevage et les cultures vivrières, pouvait réussir en Guyane. Ce n'était pas, mentionnait—il, "de simples spéculations ou des conjectures hasardées, mais "le fruit de vingt ans de séjour". Choiseul s'empara de ce projet et l'utilisa dans un autre sens. Son rêve était d'établir une "volonie en blancs" qui constituerait une force capable de tenir tête aux colons anglais d'Amérique et dissiper leurs convoitises sur les Iles. Entre le mois de Mai 1763 et celui de Juin 1764, il fit déverser par vagues successives plus de 12.000 colons sur les plages de Kourou. L'incurie de la direction confiée à Turgot, l'hygiène déplorable, l'insuffisance des locaux et des vivres, les épidémies de fièvre jaune et de paludisme coutèrent la vie à plus des deux tiers des colons. Ceux que le désastre épargna, ne tardèrent pas à regagner l'Europe. En janvier 1766, de l'épopée funeste il ne restait plus que 966 colons en Guyane. Le mythe du climat était né.

3 - L'oeuvre de Malouet et de Guisan - (1776-1788)

Ces deux organisateurs ont marqué la Guyane de leur empreinte. Malouet dirigea la Guyane de I776 à I778. A la suite d'un voyage d'étude à Surinam - au cours duquel il constate incidemment que les 40.000 nègres révoltés contre leurs maitres à Surinam que le baron Bessner voulait attirer en Guyane, n'étaient pas 4.000 - il receille des informations sur le commerce, les finances, le désèchement et l'exploitation des terres basses. Il s'attache les services de l'ingénieur Guisan, spécialisé dans les travaux d'hydraulique agricoles, qui déploiera jusqu'en I788 une activité débordante : aménagement des terres basses, défrichement de pinautières dans la région de l'Approuague, installation de la sucrerie "le Collège", transformation en jardin d'essai de l'habitation royale "la Gabrielle".

Les espoirs que Malouet avait placés en lui ne furent pas vains. "Que cette colonie vous doive son existence, disait-il, soyez-en l'instituteur, vous êtes ici le seul homme capable d'une création. Je ne peux et ne veux être que votre appui".

a) Les résultats se font sentir dans le mouvement de la population :

Amnée	Blancs	Esclaves	A ffranchis	Total
1765	2 4 0I	8 .04 7		IO.448
I787	173 5	IO•OIO	475	I2.2 2 0
1790	2000	12.000	5 2 0	I4.520

b) Les principales denrées exportées se présentent ainsi :

Produits	Valeur				
Sucre	74.600 kilograrmes				
Café	28.000 "				
Coton	35 . 800 ''				
Indigo	24.000 "				

La fin du siècle sera heurtée. Le 25 Prairiel an II (I4 juin 1794) l'abolition de l'esclavage vide les plantations de leurs éléments actifs. La Guyane commaître des moments de famine.

4 - La "guillotine verte" : les déportés de l'an V et de Fructidor

A une plus petite échelle ce fut le renouvellement de l'opération de Kourcu. Il y eut des noms célèbres : dans le premier convoi Collot d'Herbois, Billaud Varennes et dans le second Pichegru, Barbé Marbois, Barthélémy et le pamphlétaire Ange Pitou. Ces immigrants forcés n'étaient pas adaptés à la fonction du peuplement à laquelle ils étaient apparemment destinés. Hommes de plume ou d'église, affaiblis par les affections déjà contractées dans les prisons de la métropole et par l'âge, dépourvus de vivres , ils représentaient une belle proie pour la guillotine verte.

Sur un total de 900, 300 à peine regagnèrent la France, la mauvaise renommée de la Guyane était encore plus solidement enracinée dans les esprits.

B - Essor démographique et prospérité économique du début du dix-neuvième siècle à la veille de l'abolition de l'esclavage

De ISO9 à ISI7 la Guyane reste sous l'occupation portugaise et reçoit environ 4.000 esclaves. Après cet intermède, une période d'expansion économique - dont l'apogée se situe autour de IS30 - s'ouvrira. Elle sera la résultante d'une double série de phénomènes : d'une part, l'esprit d'entreprise et d'organisation d'hommes dévoués d'autre part, le fruit de la croissance démographique.

I) La Guyane du Baron LAUSSAT et d'ANNE-MARTE JAVOUHEY.

a - "Homme éclairé, actif, entreprenant", le baron Laussat accomplit une ceuvre immense. Il organise la justice, les douanes et les impôts. Il assainit la banlieue sud de Cayenne, grâce à l'achèvement du canal qui porte aujourd'hui son nom. Il encourage l'utilisation du moulin à vapeur et il fait procéder à des expériences concluantes de labourage avec la charrue, en terres hautes et en terres basses, sur l'habitation "La Béarnaise", l'habitation royale et au quartier général près du canal de Torcy.

Cependant en matière de peuplement son administration a connu des déceptions avec l'échec de l'implantation de 27 chinois sur l'habitation "l'Hermitage" dans la région de Kaw et de familles de settlers composées de 47 individus à Passoura ou Laussadelphie. La responsabilité incombe surtout à la mauvaise qualification des immigrants.

b - Le "Grand homme" et la création de Mana. - Au mois d'Août I828, soeur Anne Marie Javouhey arrive en compagnie de 36 religieuses et de 39 cultivateurs sur les bords de la Mana où venait d'échouer une tentative de colonisation. Malgré l'hostilité du conseil colonial, une charmante cité laborieuse nait près du fleuve. En 1831, à l'expiration du contrat des cultivateurs, l'entreprise chancelle. Elle obtient

dans le courant de I835 que les nègres de traite libérés en vertu de la loi du I4 mars I83I "soient envoyés sur les bords de la Mana pour y être préparés par le travail et les bonnes moeurs à la liberté". En I836, Mana était forte de 556 nègres libres qui exploitaient la forêt, s'adonnaient à l'élevage et à la culture de la canne à sucre.

2) Le maximum démographique : 1830

Cependant l'évènement qui marque le début du siècle est l'augmentation de la population.

A nnées	Blancs	Esclaves	Mulâtres	Total
I8I9 I824 I828 I830	987 996 1 2 80	I3.309 I4.009 I9.2I9	1698 1872 2204	15•994 16•877 22•703 23•747

Il en résultera jusque vers I836 une certaine expansion économique dont le point culminant est généralement localisé autour de I830. Les surfaces cultivées varient entre II.000 et I3.000 hectares.

Cultures	Surfaces cultivées en hectares				
	I8I 8	I836			
Canne à sucre	567	I57I			
Caféier	171	I8 8			
Cotonnier	I863	2746			
Cacaoyer	360	I97			
Giroflier	732	8 2 9			
Roucou	665	1760			
Epices diverses	I75	2 84			
Denrées vivrières	790	425I			
TOTAL	6223	II8 2 6			

Après I830, la régression démographique s'amorce. D'une part, la traite étant défà supprimée le trafic d'esclaves est sérieusement contrôlé; d'autre part la mortalité excède largement la natalité. Entre I838 et I846 "il y eut, selon le docteur ABONNENC une perte de 2.376 individus". Le non renouvellement de la population son vieillissement et les affranchissements priveront l'agriculture d'une partie de sa force de travail et seront à l'origine de sa désorganisation.

C - <u>Décadence économique et tentatives de peuplement à partir de la seconde moitié</u> <u>du dix-neuvième siècle</u>.

Trois faits caractérisent ette période : l'abolition de l'esclavage, la découverte de l'or et le bagne.

I) La libération des esclaves et l'immigration madérienne et africaine

a - La suppression de l'esclavage le IO Août I848 affecte encore davantage l'agriculture. Rien ne fut fait humainement pour retenir les anciens esclaves sur les plantations. Alors que la Banque de la Guyane était créée pour indemniser les maîtres déchus de leurs droits l'accès, à la propriété leur était pratiquement fermé à l'aide d'un "impôt sur les mutations immobilières, progressif en raison inverse de l'étendue des terres" qui ne fut supprimé qu'au bout de quatre années de lutte. Dans certaines communes leurs enfants ne purent pas bénéficier de la gratuité de l'école et une taxe léonine était réclamée dans les centres scolaires de Cayenne. Les habitations rurales, les canaux et les digues des terres basses furent livrées à la nature. De nombreux colons quittèrent le pays emportant avec eux leurs capitaux.

b - Pour redresser cette situation, la Guyanne fait appel à la main-d'oeuvre étrangère. En I850, elle acceuille 350 madériens et de I848 à I859, I82I africains pourvus d'un contrat de 5 ans. A l'issue de leur séjour, les premiers quitteront le pays; en revanche, les seconds furent nombreux à adopter leur nouvelle patrie.

2) La découverte de l'or et ses conséquences

Il eut mieux valu que la Guyane n'ait jamais eu d'or. La découverte de ce métal précieux en I855 allait avoir des répercussions énormes sur son développement. Elle suscita un courant migratoire en provenance de l'Inde et des Antilles

a - L'immigration indienne sera encouragée par les pouvoirs publics pour pallier le manque de main d'oeuvre dans les exploitations aurifères. Par les conventions des I8 et 23 Août I860 et du Ier Juillet I86I, l'Angleterre autorisait la passation de contrats d'immigration pour une durée de cinq ans. Une liste d'immigrants devaient être soumise à l'agence consulaire britannique sous la protextion de laquelle ils étaient placés dans la colonie. En outre l'article 26 de la convention de I86I stipulait que le gouvernement anglais pouvait suspendre l'immigration au cas où les mesures prises pour assurer la protection, le bien-être de ses sujets lui paraîtraient insuffisantes.

En I868, c'est l'interdiction en raison de l'absence d'un consul. La levée n'intervient qu'en I871. Neuf ans plus tard, c'est la suppression à cause de l'insalubrité du pays. Entre temps, la Guyane recevait 8472 immigrants tandis que la Martinique en accueillait 24.854 et la Guadeloupe 42.000. La majeure partie, de santé précaire, fut victime des conditions d'hygiène et d'alimentation déplorables ainsi que d'une exploitation abusive. Près de 500 furent rapatriés.

b - Il est difficile d'évaluer exactement le nombre d'Antillais des îles anglaises et françaises que le mirage de l'Eldorado attira en Guyane. "Fuyant la famine, la misère, les persécutions politiques les cataclysmes, et pour certains d'entre eux, la justice de leur pays sculigne le docteur Henry, des milliers d'Antillais français et anglais débarquèrent à Cayenne soit attirés par l'or, soit simplement pour y mener une existence moins précaire dans des emplois mieux rémunérés que chez eux et tenir un petit commerce! Le courant fut spontané et porta sur 20.000 individus environ. L'évolution de la population de l'Inini qui regroupent les chercheurs d'or et les balatistes à partir de I9I3, fournit quelques indications sur ce point.

Années	Inini	Ensemble de la Guyane
I902	6.000	6 C C C
I907	7.088	33.203
I9II	I2.000	42.544
I9 2 I	II.000	40.427
19 2 6	IO.675	43•059
1 936	5.049	29.716
I9 4 6	5 . 0 2 4	27.02I

c - L'or et la dégradation de l'économie.

La Guyane commut de belles années d'euphorie. Les exportations d'or entre 1874 et 1941 sont évaluées officiellement à près de 160 tonnes. La production réelle, selon certains auteurs, a été beaucoup plus importante. Pourtant l'héritage fut lourd. Les dernières forces vives qui faisaient vivoter l'agriculture, l'abendonnèrent aux vieillards et aux enfants. D'immenses richesses furent acquises, mais elles furent dilapidées à cause du manque d'esprit d'épargne et d'entreprise de leurs détenteurs ou orientées vers la spéculation foncière et les placements à l'extérieur. La fièvre de l'or grisa même les assemblées locales à tel point que la commission des finances du Conseil Général répondit au Gouverneur de l'époque qui demandait de peupler le pays d'agriculteurs, en ces termes :

"C'est une vérité maintes fois proclamée que les pays miniers ne peuvent être en même temps des pays agricoles." - "Le travail de l'or n'est peut-être pas aussi moralisateur que l'agriculture, mais il nous suffit." - "Nous savons que nos mines et nos alluvions ne sont pas éternelles. Si la source vient à tarir dans un avenir plus ou moins éloigné, nous subirons une crise identique à celle dont souffrent périodiquement les pays agricoles par suite d'inondations et sous le coup de fléaux. Nous ne pouvons prétendre échapper à la loi commune".

Toute la mentalité créée par l'or se trouve résumée dans ces mots.

Enfin l'existence de gisements très riches (Awa et Carsewène) dans les territoires contestés aux Hollandais et aux Brésiliens faisaient perdre plus de 260.000 kilomètres carrés à la Guyane, à la suite des arbitrages défavorables du Tsar de Russie en 1891 et de la Confédération Helvétique le 30 Novembre 1900.

3) Alors que l'or étourdissait tous les esprits et que la belle époque battait son plein dans le pays, l'éruption de la Montagne Pelée à la Martinique allait y conduire 235 colons: 9I hommes, 90 femmes et 54 enfants. Els furent installés dans la bourgade de Montjoly qui hébergeait déjà à cette date une petite colonie martiniquaise composée de 42 hommes, 33 femmes et 7 enfants. Malgré les difficultés des premiers mois dues à la maladie et à la faiblesse des moyens matériels quelques familles industrieuses et résolves ont réussi à s'implanter et à faire souche.

Toute cette période est néanmoins recouverte du voile sinistre de la déportation.

4) Le bagne

Par la loi du 30 Mai I854 Napoléon III décrète la transportation en Guyane. Plus tard, celle du 27 Mai I885 crééra la relegation. La devise était "La terre fera le bagnard et le bagnard fera la terre" Mais en fait, il s'agissait de vider un pays de ses indésirables pour en peupler un autre. Cette institution brillera par son inefficience et sera supprimée par la loi du I7 Juin I938 après une intervention véhémente de Gaston Monnerville à la Chambre des députés en I937. — Deux ans plus tôt, dans sa thèse de doctorat, Maître Maurice THAMAR analysait avec autorité cette question brûlante et tirait les leçons de cette expérience :

"La fonction de colon, dit-il est sans doute la carrière où l'on déploie les plus grandes qualités ; la volonté, l'énergie, la patience, la prudence, l'économie autant de vertus auxquelles l'administration pénitentiaire n'a accordé aucune attention...

"Amoindri dans son être physiologique et moral, vous le condamnez à vivre dans un pays qui sans cesse lui rappelle sa déchéance au milieu de ses anciens

compagnons qui le méprisent ; quoi qu'il fasse il sera toujours un criminel transporté : quels résultats voulez-vous tirer de son activité ?".

En effet, la Guyane reçut 7I.959 vondamnés. En I945, il ne restait plus que 2.020 libérés parmi lesquels se trouvaient 800 Nord-Africains, 200 Indochinois, 837 transportés et 290 relégués. Monsieur Michel DEVEZE, dans l'excellent ouvrage qu'il vient de consacrer à ce problème en fait le triste bilan : "le rapatriement, mentionne-t-il, s'échelonna jusqu'en I954. Le bagne mourra donc centenaire!... Plus de 50.000 misérables dorment donc dans les cimetières de Cayenne, dans la brousse et dans l'océan".

Le bagne n'aura pas contribué au développement du pays, mais il lui aura légué une lourde hypothèque.

0 0

Tels sont brièvement brossés, les principaux faits qui ont jalonné l'histoire économique de la Guyane jusqu'en I945. La régression se traduisait par une dépendance de plus en plus accentuée vis-à-vis de l'extérieur. La population était victime d'endémies qui l'empêchaient de croître de son propre mouvement. Les taux démographiques en témoignent : natalité 2I,2%0; mortalité 24%0; mortalité infantile II8%0; mortinatalité 70,8%0. La nature et l'homme se livraient une lutte inégale. Mais une des raisons de la stagnation comme l'indique Th. LEBLOND, était : "qu'au hasard on a laissé le soin de tout prévoir, à la routine et à l'ignorance le soin de tout exécuter. L'expérience des premières tentatives n'a servi en rien les tentatives tiltérieures, l'absence de tout plan, de toute méthode a dominé dans le passé, elle domine dans le présent".

Le sous-peuplement n'était pas résolu et restait un des freins majeurs au développement de la Guyane lorsqu'interviendra la loi d'assimilation du 19 Mars 1946.

Dégager les traits spécifiques de l'économie guyanaise telle qu'elle se présente aujourd'hui et tenter d'apporter une contribution à la recherche des solutions susceptibles de remédier à son sous-développement tel est le but que se propose cette étude.

o c

Deux questions seront successivement envisagées :

PREMIÈRE PARTIE : LES FAIBLESSES DE L'ECONOMIE GUYANAISE

DEUXIEME PARTIE : LA LUTTE CONTRE LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ECONOMIE GUYANAISE.

0 0

PREMIERE PARTIE - LES FAIBLESSES DE L'ECONOMIE GUYANAISE

Pour aborder cette étude dans l'optique du développement, deux méthodes peuvent être retenues : l'une statique, l'autre dynamique.

- l'analyse statique consisterait à photographier l'économie pour une période donnée et à souligner quelques-uns de ses aspects spécifiques. Elle ne livre que peu de renseignements sur le fonctionnement de l'économie dans la mesure où l'élimination du facteur temps restreint son champ d'application.
- l'analyse dynamique prendrait en considération non plus une économie figée mais une économie en mouvement. Elle présente de multiples avantages, mais son application se heurte à de nombreuses difficultés pratiques à cause de l'insuffisance des moyens d'investigation.

La jonction des apports de ces deux approches ne peut qu'aider à mieux atteindre l'intégralité du phénomène étudié. L'essentiel est de "repérer un état et un résultat" mais aussi d'expliquer "un fonctionnement et un processus". Il convient donc d'essayer de déterminer le rôle exact des différents secteurs qui participent à la production et de dégager les déséquilibres structurels qui s'opposent au développement de l'économie guyanaise.

U

0 0

Cette partie traitera les deux points suivants :

Titre I - <u>Les caractéristiques de structure et de fonctionnement de l'économie</u> guyanaise.

Titre II - Les facteurs du blocage de la croissance de l'économie guyanaise.

0

0 0

TITRE I - LES CARACTERISTIQUES DE STRUCTURE ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECONOMIE GUYANAISE.

Une analyse d'ensemble de la structure économique sous ses divers aspects et des relations entre les différents secteurs n'est concevable qu'à partir d'une comptabilité économique complète. Toutefois à la lumière des "Comptes économiques légers de la Guyane Française pour la période I952-I960" et les "Esquisses comptables des départements d'Outre Mer pour I96I et I962" il est possible d'appréhender l'évolution du produit intérieur brut entre I952 et I96I (I). L'année I962 n'a pas paru devoir être retenue dans la mesure où les renseignements qui la concernent reposent sur des hypothèses non vérifiées.

De 1951 à 1961 le produit intérieur brut au prix du marché, c'est à dire les valeurs ajoutées par toutes les entreprises privées et publiques, les traitements publics, les loyers et services accuse une augmentation de 87%. Cependant deux observations doivent être faites:

I) En prenant comme référence d'une part le deuxième Plan d'Equipement (I954-I957) et d'autre part, le troisième Plan d'Equipement et le Plan Intérimaire (I958-I96I) qui constituent des périodes homogènes, un accroissement plus important du produit intérieur brut se manifeste au cours de la seconde période considérée.

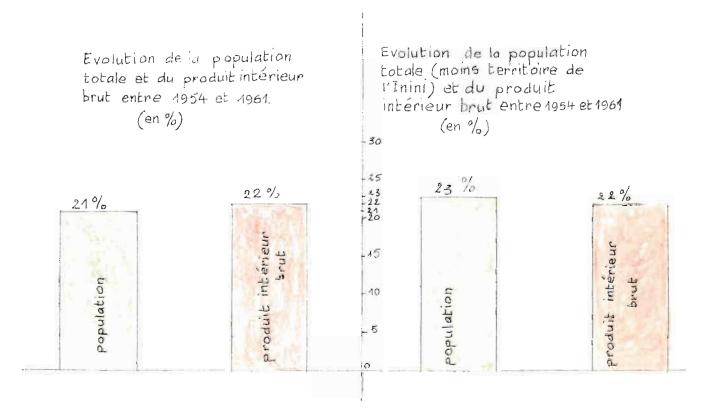
Périodes	Produit intérieur brut au prix des marchés en millions de francs (2)	% d'augmentation
1954–1957	44,59 à 53,57	20
1958–1961	60,19 à 74,96	24 , 5

⁽I) Les comptes ont été élaborés par la Société d'Etudes pour le Développement économique et Social (S.E.D.E.S.)

⁽²⁾ Cf. décret N°64 - I347 du 30 décembre I964 relatif au changement de dénomination de la nacuvelle unité monétaire instituée par l'Ordonnance n°58-I34I du 27 déc.58 introduite par décret N°62-I093 du I4 Sept. I962. V.J.0.3I Déc.1964 p.II.873. -jusqu'en I964, l'unité monétaire était le 'Nouveau Franc' qui a été remplacé par l'appellation 'Franc' à partir du Ier Janvier I965.

2) Entre I954 et I96I la comparaison des taux d'accroissement de la population et du produit intérieur brut en prix constants (I) montrent que leur évolution est très voisine puisqu'elle est respectivement de 2I et de 22%. Par contre, en ne retenant que l'arrondissement de Cayenne qui regroupe les 9/I0èmes de la population, c'est à dire, en excluant le Territoire de l'Inini, qui est en régression démographique par rapport à I954, la population accuse une progression sensiblement plus rapide que le produit intérieur brut (Cf. Graphique ci-dessous).

Ces différences demeurent néanmoins minines et la conclusion qui s'impose est que, durant cette période l'économie guyanaise a connu une croissance stationnaire, puisque ces deux grandeurs ont varié à peu près dans les mêmes proportions.

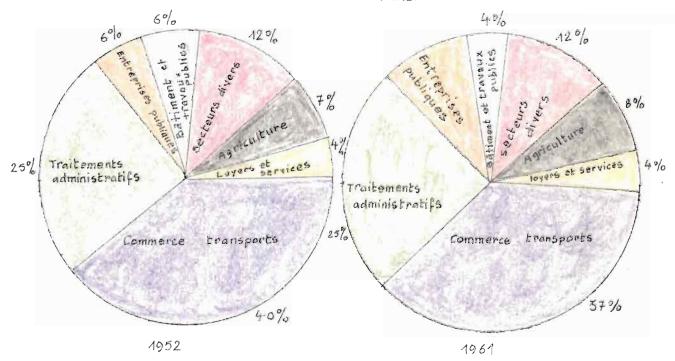


⁽I) Prix constants 1958.

L'analyse globale demeure encore insuffisante. Le Professeur François PERROUX signale que "les quantités globales sont significatives surtout par leur décomposition et préparent — loin d'en dispenser, les études des structures, sans lesquelles, ni la compréhension de la vie évonomique, ni le contrôle de certains de ses aspects ne sont possibles" (I). Selon lui, la croissance étant un phénomène de transformation de structures, il n'est pas possible d'en rendre compte par "l'histoire d'un chiffre unique".

Bien que limitée par l'indisponibilité de certains éléments, l'approche structurelle peut être esquissée et permettra de dégager les traits spécifiques de l'économie guyanaise et d'apprécier son fonctionnement d'une menière plus concrète.





⁽I) François PERROUX: "Les comptes de la Mation" Collection Pragma, P.U.F. p. 6

La répartition sectorielle du produit intérieur brut met déjà en relief la dualisme de l'économie guyanaise caractérisé par le faible dynamisme de l'agriculture et des activités secondaires dont la conséquence est l'accentuation de la dépendance vis à vis de l'extérieur à travers l'extension du secteur commercial et du secteur administratif.

c c

L'économie guyanaise se présente donc sous un double aspect :

Une économie improductive et désarticulée.

Une économie déséquilibrée et dépendante.

0 0

CHAPITRE I - UNE ECONOMIE IMPRODUCTIVE ET DESARTICULEE

L'économie guyanaise se caractérise par la modicité de ses activités agricoles, minières et industrielles et par le manque de liaison entre ces différents secteurs.

- Section I - Le faible rendement du secteur agricole

La valeur ajcutée de l'agriculture s'élève à 2,6 millions de francs (I) en I952 et à 5,58 en I96I ce qui représente une augmentation de II5%. Cependant sa part dans le produit intérieur brut ne subit qu'une modification sensible. Elle est de 7% en I952 et de 8% en I96I. Cette situation s'explique par le fait que l'agriculture n'occupe que 3.900 hectares sur un territoire de 90.000 kilomètres carrés, qu'elle n'est pas diversifiée, que sa productivité reste encore à un niveau très bas ainsi que le montre l'étude des statistiques de la production végétale et animale.

I - La production végétale

En 1948, les surfaces cultivées étaient évaluées à 3.000 hectares, elles n'ont progressé que du tiers environ en 1963 puisqu'elles n'occupent que 3.900 hectares pour l'ensemble des cultures vivrières et industrielles.

A - Les cultures vivrières

Les statistiques disponibles ont permis de retracer l'évolution de leur production en prenant pour base les années 1948, 1952, 1963.

⁽I) Il s'agit de Francs courants

	I9 4 8		I95 2		1 963	
	Nombre d'hectares	Production en tonnes	Nombre d'hecteres	Production en tonnes	Nombre d'hectares	Production en tonnes
Tubercules divers	1300	I3•000	I800	13.000	I880	2 6 . 800
Riz	11	83	11	11	3 I O	617
Bananes	40	3 50	50	60	3 65	4.200
Légumes divers	1 9	8I	40	400	1 66	904
Maïs	2 2 0	220	300	200	430	405
Total	I579	I3.734	2.190	Iğ.660	3151	32.926

Bien que pour certaines cultures ces chiffres ne soient que des estimations grossières faites par les services agricoles, ils autorisent certaines remarques :

- I) Si la production vivrière s'est accrue de IOO% entre I952 et I963 c'est à dire six fois plus vite que la population au cours de la même période et que certaines cultures comme le riz et la banane semblent se développer, elle ne parvient pas encore à combler son retard et à satisfaire la demande intérieure.
- 2) Son état s'explique en grande partie par les difficultés de commercialisation des denrées. Les cultivateurs sont conduits à restreindre leur production d'autant plus qu'ils se heurtent à des problèmes d'évacuation, de conservation et d'écoulement qui ont de profondes répercussions sur les prix.

B - Les cultures industrielles.

S'étendant sur 800 hectares environ, elles représentent 20% des surfaces cultivées. Pendant longtemps elles se réduisaient presqu'exclusivement à la canne à sucre. Depuis trois années le lancement de la culture de l'ananas a donné des résultats assez probants. Sa production a subi une augmentation de 50% entre I960 et I963; celle de la canne à sucre, qui reste étroitement dépendante du petit contingent d'alcool pur accordé à la Guyane, s'est accrue de 67%. - L'exploitation des noix de coco

est	encore	au	stade	de	l'expérimentation.
-----	--------	----	-------	----	--------------------

	194 8		1960		1963	
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Nombre d'hectares En tonnes		Nombre d'hectares	En tonnes	Nombre d'hectares	En tonnes
Canne à sucre	360	I8.000	400	22.000	570	30 . 000
Ananas	11	11	I 3	350	3 5	810
Noix de cocos	11 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	11	00	50	11	75

Les statistiques de la production agricole dévoilent la régression complète de cultures comme le coton, le café, le cacao qui, en I836, formaient une part importante des exportations de la Guyane.

La faiblesse de la production végétale tient :

- I) A la nature des exploitations agricoles qui sont généralement des micro-exploitations familiales consacrées pour la plupart à des cultures vivrières :
- "l'abattis de savane", situé à proximité de la maison d'habitation, qui résulte du défrichement de la savane composée de hautes herbes et de broussailles.
- "l'abattis grand bois", localisé en pleine forêt, après l'abattage des arbres, dans leguel se pratique une culture extensive et itinérante sur brûlis.

L'expérience acquise ne réussit pas toujours à vaincre les obstacles découlant du manque de formation professionnelle. Les techniques culturales restent rudimentaires et ne s'améliorent que lentement. Le défaut de recherches préalables sur le choix du type de culture à partir de données pédologiques et sur la dimension de l'exploitation en vue d'un rendement optimal, l'inexistence de toute comptabilité et de toute étude de marchés, entraîment la faillite de nombreuses entreprises. Ces problèmes se sont posés avec acuité lors du lancement de la culture de l'ananas et de la banane.

- 2) A la dispersion des exploitations agricoles sur une vaste surface du territoire sans liaisons directes avec les principaux centres à cause de la déficience des moyens de communication. Elles sont difficilement accessibles par les divers services techniques qui ne disposent ni du matériel ni du personnel suffisants. L'agricultour guyanais doit lutter souvent par ses propres moyens contre divers fléaux dont le plus dangereux est la fourmi manioc: "Elle est nuisible sans relâche à longueur d'année. Dans son aire de dispersion, on a pu estimer ses dégats à environ cinq milliards de francs... La destruction de la fourmi constitue un problème national dans les pays d'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud (I). En Guyane elle entrave sérieusement le développement de la production agricole..". Enfin pour souligner encore une fois l'importance réelle du fléau en question, nous rappellerons un proverbe brésilien qui peut aussi bien s'appliquer à la Guyane française: "Ou le Brésil tuera la fourmi, ou la fourmi tuera le Brésil" (2).
- 3) Aux débouchés réguliers qui ne lui sont pas garantis à cause de l'étroitesse du marché qui arrive rapidement à saturation pendant les récoltes et de la concurrence des produits importés.

II - La production animale

Le cheptel guyanais se compose d'environ IO.000 têtes de bétail dont l'importance numérique est comparable à celle des bovins en I835. Il ne peut supporter qu'un taux d'abattage limité et de ce fait il ne réussit pas à couvrir la demande intérieure. D'après les estimations des services vétérinaires les bovins constituent 30% du troupeau et les porcins près de 60%.

⁽I) cf. D. BLANCHE: "La fourmi manioc aux Antilles et en Guyane française". Revue Phytoma. Défense des cultures. Décembre 1960 - Janvier 1961.

⁽²⁾ cf. H. FIOCH et A.M. GELARD. archives de l'Institut Pasteur de la Guyane française et de l'Inini. Publication n° 358. Avril 1955 - p. 4.

	I840	18 55	I95 8	1963
Bovins 🌠 Bubalins	9170	569I	2 840	3499
Porcins	I84I	4850	5000	60 32
Equidés (chevaux ânes	93	80	60	87
Caprins et ovins	907	392	900	II05
Total	I20II	II0I3	8800	I0723

L'élevage n'a jamais été prospère. Le troupeau depuis I840 s'est toujours maintenu autour de I0.000 unités. Par voie de conséquence cette situation se reflète dans les productions d'origine animale qui demeurent encore étriquées.

Produits	1960	1961	1962	1 963
Lait (hl)	700	740	800	840
Crème (Kgs)	300	300	2 80	3IO
Beurre (Kgs)	I.000	I.000	700	900
Oeufs (Nbre)	470.000	480,000	I.300.000	I.400.000

La stagnation de l'élevage a de multiples causes parmi lesquelles il faut retenir :

- I) L'inadaptation des techniques d'élevage; l'alimentation exclusive du bétail à partir du pâturage naturel a des incidences fâcheuses durant les saisons sèches; elle entraîne une mortalité élevée, une perte de poids chez les adultes et elle trouble la croissance des jeunes bêtes.
- 2) L'insuffisante protection des animaux : l'isolement des centres d'élevage du à l'indigence de l'infrastructure actuelle à laquelle s'ajoutent la résistance du milieu traditionnel et les moyens de lutte limités ou inadéquats, empêche de combattre efficacement certaines maladies courantes comme la rage paralytique qui

frappe le bétail.

3) - L'absence de coordination entre l'élevage et l'agriculture dont les intercommunications ne sont pas encore établies d'une manière rationnelle pour pouvoir provoquer une émulation réciproque.

0 0

L'agriculture guyanaise n'apporte donc qu'une modeste contribution à la formation du produit intérieur brut à cause de sa faible productivité. Elle repose surtout sur des micro-exploitations, éloignées, les unes des autres la plupart du temps, dont les techniques sont encore rudimentaires, l'outillage désuet. Privées d'une assistance technique et financière régulière, de débouchés assurés, ces entreprises ne sont pas en mesure d'élever le rendement tent de la terre que de l'homme. Au cours de ces dernières années elles ont du, en cutre, supporter le contrecoup de l'excde rural provoqué en partie par la concurrence des importations de produits de consommation d'origine végétale et animale.

0 (

- Section II - Un secteur minier et industriel embryonnaire.

Il est difficile de dégager son importance dans le produit intérieur brut car deux postes regroupent ses activités avec plus ou moins d'exactitude:

- I) Le poste "Secteur divers" qui n'est pas homogène car il retient :
- D'un côté l'artisanat et la petite industrie (distilleries, ébénisteries, boulangeries, industries du froid, etc...)

- De l'autre des services comme les banques et les spectacles. Sa valeur ajoutée passe de 4,87 millions de francs en I952 à 9 millions en I961, ce qui correspond à une augmentation de 75%. Sa part dans le produit intérieur brut traduit son immobilisme puisqu'elle reste égale à I2%. Ces observations n'informent pas sur le rôle que tiennent les activités de transformation dans la constitution du produit intérieur brut.
- 2) Le poste "Bâtiment et travaux publics" qui ne rend compte que de l'activité propre de ce secteur. La détermination de sa valeur ajoutée est ainsi plus aisée

Les données des comptes économiques complètées par l'analyse des statistiques minières et industrielles fait ressortir :

- l'instabilité des activités extractives
- le développement de l'industrie du bois et des conserveries.
- la prédominance des "Bâtiments et travaux publics".

0 0

I - Une production minière fluctuante

I) - <u>L'or</u>

Son extraction demeure la principale activité minière de la Guyane. La perméabilité des frontières et l'impossibilité d'instaurer un contrôle strict ne permet pas d'évaluer avec précision la production annuelle. Depuis I945 elle a subi de multiples variations :

- Entre 1945 et 1954, elle est dans une phase descendante. De 642 kilogrammes, elle tombe à 54.
- A partir de 1954, elle entre dans une phase ascendante dont le sommet se situe en 1958 avec 649 kilogrammes.
 - Depuis 1959, une tendance à la baisse s'est dessinée.



La production d'or est très menacée (I). En 1962, à la suite de l'épuisement du placer Boulanger, la "Société de développement et de génie rural" fermait ses portes. A la fin de l'année 1963, la "Société Nouvelle de Saint Elie et Adieu Vat" dont le placer accessible seulement par voie aérienne et le matériel obsolescent grevaient lourdement le budget d'exploitation, a été mise en faillite. 80 salariés et une collectivité de 250 personnes qu'elle faisait travailler indirectement se sont retrouvés brutalement privés de leur source de revenus. —

Plusieurs éléments se sont conjugués pour faire chuter la production :

- l'épuisement des gites alluvionnaires qui n'a pas été relayé par de nouvelles découvertes.
- la disparition progressive des orpailleurs individuels depuis 1955 sous l'effet d'une part de l'installation de sociétés sur des concessions octroyées au titre de la recherche cu de l'exploitation; d'autre part de la baisse du pouvoir d'achat de l'or. Leur production journalière équilibrant tout juste leur budget, ils préfèrent s'orienter vers d'autres emplois.
- les difficultés inhérentes à la mise en exploitation d'un gîte aurifère à l'intérieur du pays : le manque de voie pénétration jusqu'à proximité des mines et d'un matériel adapté aux tâches requises élèvent considérablement les coûts de production.

2) - La colombo-tantalite

A côté de l'or des renseignements concernant l'extraction de ce minerai se retrouvent périodiquement dans les statistiques de la production minière. De 1955 à 1956 il a fait l'objet d'une exploitation artisanale. La production avait été respectivement de 10.000 et 6.700 kilos. En 1963, elle est de 2282 kilos.

⁽I) Aucune mention n'est faite dans les statistiques douanières pour l'année 1964.

3) - Il existe quelques carrières de pierre qui alimentent le marché local et qui exportent, certaines années, une partie de leur production vers le Surinam.

II - Le développement de la production forestière et des pêcheries.

sont

Ces deux secteurs en progrès constants grâce aux études concluantes faites sur les ressources forestières et la richesse de la faune marine qui ont attiré quelques entreprises tant métropolitaines qu'étrangères en Guyane.

A - La production forestière.

I) - L'industrie du bois.

Elle est en pleine expansion depuis deux ans :

Nature .	I96 2	I96 3	I964
Grumes de déroulage (m ³) Grumes de sciages (m ³)	9•496 10•5 3 0	IO .I2 8 I6 .62 5	I7•229 I8•922
Total	20. 0 2 6	2 6•753	36.I5I
Sciages (m ³)	5.883	6•959	8•832

Entre I962 et I964, la production de grumes a augmenté de 80% environ dont plus de 75% pour les grumes de déroulage et celle des sciages s'est accrue de 50%. Elle couvre largement la demande des activités annexes comme la menuiserie et l'ébénisterie. Elle s'oriente de plus en plus vers les marchés extérieurs. Elle est dotée d'entreprises modernes nouvellement installées qui travaillent sur une grande échelle. Actuellement la Guyane compte une dizaine d'entreprises forestières presque toujours doublées d'une scierie, localisées principalement dans les régions Mana-Maroni, Cayenne-Approuague. L'une des plus importantes, spécialisée dans l'exploitation des grumes de déroulage, a été créée par les "Etablissements Rougier". Elle a une capacité mensuelle supérieure à I.000 mètres cubes.

2) - Le bois de rose et le balata

- Le bois de rose femelle est l'objet d'une exploitation artisanale. On y extrait une essence dont la majeure partie est exportée. En 1963 sa production a été de 4.513 kilogrammes.
- La gomme de balata est obtenue à partir de l'hévéa. 24.125 kilogrammes ort été recueillis au cours de l'année 1963.

Dans l'immédiat, ils ne tiennent qu'une place secondaire et leurs possibilités d'extension restent faibles.

B - Les Pêcheries

Leur essor est dû à la découverte des bancs de crevettes "Shrimps" et "Sea bob" le long des côtes guyanaises et à l'organisation rationnelle de la pêche au cours de ces trois dernières années. La production a fait un bond entre 1961 et 1963.

	I96I		I96 3	
	Pêches in- dustrielles	Pêchesar- tisanales	Pêches in- dustrielles	Pêches ar- tisanales
Poissons (en tonnes)	1 507	4 5	I80	42 0
Crevettes (en tonnes)	2	98	I59 3	53

Elle passe de 2 tonnes à I.593 tonnes pour les crevettes tandis que la pêche artisanale du poisson accuse une augmentation de I20%.

Trois sociétés spécialisées dans la pêche de la crevette se sont récemment installées :

- La société américaine "MANN SHRIMP", traite à Saint Laurent du Maroni, le produit de la pêche d'une trentaine de chalutiers. Elle emploie près de cent ouvriers.

- Les "Pêcheries internationales de Guyane" (P.I.D.E.G.) : société à responsabilité limitée constituée par deux sociétés américaines (I) et une société guyanaise (2). Les investissements initiaux se sont élevés à I.750.000 francs. Elle compte 35 chalutiers et plus de IOO ouvriers.
- La "Société d'exploitation de Pêche dans les départements d'Outre-Mer" (S.E.P.D.O.M.) (3).

A elles trois, elles ont assuré 70% de la campagne de 1963.

ENTREPRISES	QUANTITES (en tonnes)
MANN SHRIMP	500
PIDEG	450
SEPDOM	60
TOTAL	IOIO

En dehors des pêcheries de crevettes, une ou deux entreprises se livrent à la pêche industrielle du poisson. Dans ce domaine la pêche artisanale occupe une grande place depuis la création de la Société d'intérêt collectif maritime (S.I.C.O.M.) qui groupe environ 25 pêcheurs et qui assure les besoins du marché local.

Le secteur de la pêche parait devoir prospérer grâce à la création de chaines de froid qui pallient les dangers de la saturation du marché et favorisent la commercialisation. Par ailleurs les exportations sans cesse croissantes de crevettes sont un indice de vitalité (4).

⁽I) La Henderson Portion Pak de Corral Gabler de Californie. I.500 parts. la Fritz Toomer Packaging Company de Greeport-Texas- 500 parts.

⁽²⁾ Cette société, la C.O.P.E.M.A.G. possède 500 parts.

⁽³⁾ Cette société a cessé de fonctionner depuis quelque temps pour des raisons financières...

⁽⁴⁾ En 1964, 7I tonnes ont été exportées vers la France pour une valeur de 558 millions de francs. Cependant la majeure partie de la production s'oriente vers les Etats-Unis (voir p. 43; nota I)

III - La prédominance du secteur "Bâtiment et Travaux Publics"

Son développement est étroitement rattaché aux dépenses d'équipement consenties par le fonds d'investissement pour les départements d'Outre-Mer (F.I.D.O.M.), la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.) et divers ministères. Sa part dans le produit intérieur brut a varié entre 4 et 6% de 1952 à 1961. Elle est légèrement inférieure à celle de l'agriculture. Le recensement du nombre d'entreprises créées depuis 1954 et du nombre d'ouvriers employés aide à mesurer son dynamisme.

	I 954	I959	1964
Nombre d'entreprises	3 8	3 5	54
Nombre d'employés	609	946	I I 89

En dix ans, 16 entreprises nouvelles ont été créées et la main-d'oeuvre employée a presque doublé. Cela s'explique par les travaux d'infrastructure en cours dans le cadre du plan d'équipement et par la construction de nouveaux logements.

La plupart des entreprises ont leur siège en Guyane. Les quatre plus importantes sont des filiales de sociétés métropolitaines. Elles emploient à peu près 40% des ouvriers du secteur (I).

⁽I) Au Ier Mars 1964.

Entreprises	Nombre de Travailleurs
Compagnie française d'entreprises	2 80
Société Eau et Assainissement	I 2 0
Société antillaise des travaux et d'entreprises	40
Société guadeloupéeme d'entreprises et de travaux	30
Total	470

L'extension des "Bâtiments et travaux publics" a favorisé le lancement d'mntreprises annexes surtout dans le domaine des matériaux de construction. Un exemple est la constitution de la "Société Céramique de la Guyane" équipée pour la fabrication des briques pleines et creuses. Toutefois, il faut reconnaître que le rythme d'activités de ce secteur est très variable parce qu'il est commandé par le volume des crédits d'équipement octroyés annuellement à la Guyane.

En dehors de ces trois branches, il doit être fait mention de la production de quelques entreprises de fabrication de pâtes alimentaires, de boissons gazeuses travaillant pour le marché intérieur, et particulièrement de celle de deux distilleries liées au maigre contingent d'alcool pur accordé à la Guyane dont les exportations ont atteint 745.000 francs en 1963 pour 2008 hectolitres d'alcool pur.

0 (

Ce rapide tableau du sceteur minier et industriel montre bien son atrophie. Si l'implantation d'unités industrielles a été encourageante au niveau de l'expleitation forestière et de la pêche, il n'en a pas été de même dans les autres branches. C'est le cas de la "Société Laforest" dont la chaine de montage de crayons à bille destinés au marché sud-américain, n'a pas réussi à trouver son équilibre après quatre années de fonctionnement. Un fait primordial est que toutes ces unités ne sont pas

reliées entre elles et n'ont que peu d'effets d'entrainement. Il n'existe pas au sein de l'économie guyanaise un véritable pôle industriel capable de créer l'environnement et la complémentarité nécessaires à la transformation et à la diversification de la production. Les points de rencontre avec l'agriculture sont ainsi très rares.

٥

- Section III - L'insuffisance des ligisons entre l'agriculture et les autres secteurs

Dans les pages sons développés "les courants des divers produits et des divers services ne sont pas ou sont mal intercommunicants". Les auteurs qui ont essayé d'établir des tableaux d'échange interindustriels dans ce contexte se sont heurtés à cette difficulté majeure (I). Le Professeur Elias Cannagé définit ce dualisme économique "comme toute juxtaposition, tout fossé qui s'établit respectivement soit entre une région et le reste du territoire, soit entre deux systèmes ou secteurs, soit entre groupes sociaux à l'intérieur d'une aire spatiale déterminée telle que la nation. Les points de contacts sont limités ; les liens sont rompus et les transmissions fréquemment imparfaites" (2).

Il est possible de saisir ce phénomène au sein de l'économie guyanaise à partir des consommations intermédiaires mais auparavant il est prudent d'émettre quelques observations sur leur validité (3).

(2) Elias Gannage - Economie du développement. PUF. P. 61

⁽I) Peacock et Dossers ont élaboré un tableau de 186 entrées pour le Tanganyka en 1954. 8 avaient une signification. Seers s'est heurté à ces problèmes au Ghana: 5 entrées sur 36 avaient un sens. cf. "In put - out put analysis in under developped country: a case study", in the Review of economics studies, vol. XXV

⁽³⁾ La consommation professionnelle ou consommation intermédiaire intéresse l'ensemble des produits qu'un secteur achète aux autres pour les incorporer à des produits plus élaborés dans le cycle de production annuel "Cf. Jean MARCHAL. "Nouveaux éléments de comptabilité nationale" 1962 - Ed. Cujas, P. 498.

I - Les dangers de l'utilisation des consommations intermédiaires pour apprécier la désarticulation

Le moyen le plus commade pour pouvoir mesurer le degré d'interdépendance des secteurs entre eux est de se référer à l'effet d'amont que traduit l'importance des inputs par rapport aux outputs (I), c'est à dire :

consommation intermédiaire

Valeur ajoutée + consommation intermédiaire.

A.O. HIRSCHMAN montre que s'il existait des informations statistiques homogènes, il aurait été intéressant de "classer les pays d'après la proportion des transactions intersectorielles par rapport à la production totale" (2).

L'emploi de cet instrument en vue d'apprécier la désarticulation d'une éconòmie appelle certaines réserves qui ont trait aux coefficients techniques à partir desquels sont établis les consommations intermédiaires.

- I) Si le "calcul des coefficients de production a pour but d'exprimer le fait que pour obtenir un produit, il faut dans l'état de la technique en usage dans l'économie considérée, utiliser à titre de consommation intermédiaire, une quantité déterminée d'un autre produit" (3)., cela suppose que les branches doivent regrouper des activités homogènes pour que les résultats obtenus aient une signification.
- 2) Dans les pays sous développés la rareté des informations statistiques oblige ceux qui élaborent les comptes économiques à ne retenir que des secteurs recouvrant des activités multiples et fort différentes. Par exemple, dans les travaux intéressant la Guyane :

⁽I) L'effet d'aval que traduit l'importance des ventes par rapport à la production est mouns probant.

⁽²⁾ A.O. HIRSCHMAN. Stratégie du développement économique, p. 128 et ss. (3) J. MARCHAL, op. déjà cité, p. 516-517.

- le poste "secteurs divers" réunit à la fois l'artisanat, la petite industrie (boulangerie, ébénisterie, distilleries, etc) et des services comme les banques et les spectagles.
- le poste "commerce et transports" amalgame deux activités dont la nature diffère à plusieurs titres.

Tous ces éléments recommandent de ne pas perdre de vue le contenu des concepts au cours de l'utilisation qui peut en être faite.

II - L'application à l'économie guyanaise

Un essai d'élaboration d'un tableau de consommation professionnelle unitaire a été effectué pour la Guyane (I).

Malgré le regroupement d'activités diverses dans le cadre des postes retenus, la ventilation des achats par rapport à la production-entre, d'une part, les biens et services importés et d'autre part ceux qui sont obtenus sur place - met bien en évidence quelques traits particuliers du fonctionnement de l'économie guyanaise.

I) L'agriculture n'a qu'une médiocre partie de sa production qui est commercialisée. Par ailleurs, elle ne consomme que peu d'énergie, de produits industriels et de services comme ceux des bâtiments et travaux publics. C'est là une conséquence de son faible développement car tout progrès entraînerait "des achats considérables à d'autres secteurs, de semences, d'engrais, d'insecticides, et d'autres inputs courants, sans parler des machines et des véhicules" (2).

⁽I) cf. Esquisses comptables des départements d'Outre-Mer (1961-1962) - S.E.D.E.S. (2) A.O. HIRSCHMAN. op. déjà cité p. 129.

Secteurs	Agri-			•	Entrepri-	•
Produits	curture	et travaux publics	et transport	diverses	ses publiques	trations
		publics	or amphor of		partiques	000
A - Produits locaux						000000000000000000000000000000000000000
Produits agricoles et ali- : mentaires	16,00	-		4 , 80	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	-
Energie et matières premiè- res	0,90	2,50	0 , 70	6 , 80	0,20	3 , 40
Produits industriels - Bâ- tmments et T.P.	0,30	0 , 50	0,60	0,40	0,20	I , 30
Services	0,30	13 , 60	5, ∞	2,20	I,70	7,10
B - Produits importés	0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 1 1 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	
Produits agricoles et ali- mentaires	-	-	-	II , 70	9,60	I4,30
Energie et matières premiè- res	3,00	17 , 70	2 , 50	9,50	2,20	44,50
Produits industriels Bâtiments et T.P.	3,00	I6 ,2 0	6 , 70	7 , 90	7,60	I6 , 70
Services	0 0 0 0 0 0 0		2,20	0 0 0 0 0 0		12,70
%Total des inputs par rapport aux outputs	23,50	50,50	I7,70	43,30	21,50	
Total des achats des administrations			000000000000000000000000000000000000000			100%

²⁾ S'il n'est pas possible de décontracter certains postes tels que le "secteur divers" et celui des "commerce et transports" pour saisir les liaisons d'amont de certaines branches, l'importance des achats de produits importés par rapport aux produits locaux prouve bien que l'évonomie guyanaise est essentiellement tributaire de l'extérieur.

0

Il résulte de cette première approche que l'agriculture ainsi que les activités minières et industrielles ont une capacité productive très restreinte et vivent quasiment en vase clos. Cette situation paralyse le développement de l'économie guyanaise et provoque de graves déséquilibres qui apparaissent nettement dans l'extention disproportionnée de l'extérieur et de l'administration dans la vie du pays.

0 0

CHAPITRE II - UNE ECONOMIE DESEQUILIBREE ET DEPENDANTE

Le faible dynamisme de l'industrie et de l'agriculture place l'économie guyanaise dans un état de dépendance vis à vis de l'extérieur et l'expose à de profonds déséquilibres structurel. C'est une des caractéristiques fondamentales qui découlent de sa désarticulation. Le professeur Elias GANNAGE insiste en ces termes sur ce fait :

"L'économie sous-développée dans la mesure où elle est incapable de résorber le système traditionnel de stagnation ne saurait connaître de croissance harmonisée. Dans son fonctionnement elle sera en état de dépendance ou de ses investissements" (I).

L'étude du commerce extérieur et du financement de l'activité économique de la Guyane fait ressortir deux déséquilibres fondamentaux que révèlent :

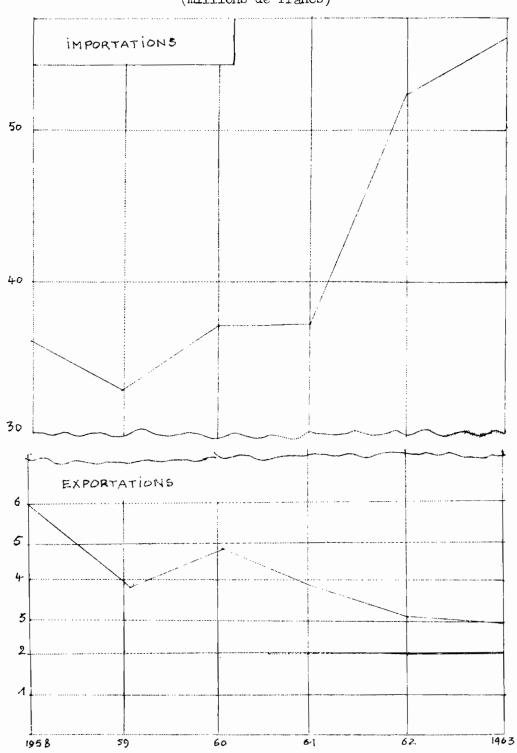
- I) le déficit de la balance commerciale
- 2) l'importance du secteur "Administration".

- Section I - Le déséquilibre de la balance commerciale

Au cours de la péricde qui s'étend de 1958 à 1963 la balance commerciale accuse un excédent sans cesse grandissant des importations sur les exportations. Alors que les importations augmentent pendant la période considérée de 60% en valeur et de 89% en quantités; les exportations diminuent de 23% en valeur et de 21,3% en quantités. En passant de 16% à 6,12% le pourcentage de couverture des importations par les exportations subit une baisse de l'ordre de 62%. La représentation graphique éclaire bien ce fait qui situe excellement le bas niveau de développement de l'économie guyanaise.

⁽I) Elias GANNAGE - op. déjà cité - p. 78.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS Exprimée en valeur de 1958 à 1963 (millions de francs)



A elle seule, cette première investigation ne peut pas permettre d'appréhender valablement tous les problèmes que pose le déficit de la balance commerciale. Il faut procéder, d'une part, à l'analyse de la composition des importations et des exportations, ainsi que de l'orientation des flux commerciaux; d'autre part, à l'appréciation des effets de ce déficit.

I - Etude structurelle de la balance commerciale.

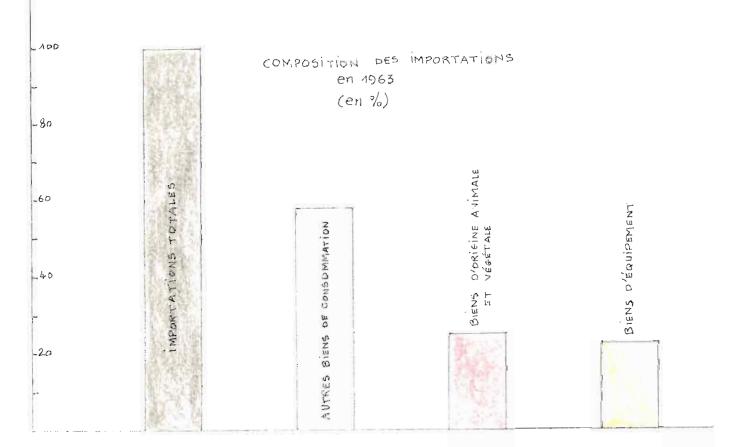
A - Structure par produits du commerce extérieur

I) Les importations de la Guyane se traduisent :

a) par une forte proportion de produits alimentaires d'origine animale et végétale. En 1963 sur une valeur globale de 55.398 milliers de francs, ils représentent 25%. Les principales importations intéressent:

Nature du produit	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
Bovins vivants	3 8I	769
Viandes et abats frais ou réfrigérés	13 8	87 2
Viandes salées	II3	294
Légumes frais ou réf r igérés	899 899	1007
Maīs	2 7I	13 6
Riz	770	531
Poissons salés ou réfrigérés	I 2 9	2 96
Total	2 60I	3905

L'inadaptation des ressources aux besoins sur le plan alimentaire se répercute sur les importations et aggrave le déficit de la balance commerciale.



b) par la part modeste des biens d'équipement qui a été de 23%. Elle a subi une progression de I7% par rapport à I961. Cela s'explique par le développement des "Bâtiments et travaux publics", des pêcheries et l'installation du Service militaire adapté orienté vers la mise en place d'une infrastructure de base. L'économie toute entière peut tirer des avantages de ce type d'importation à condition qu'il soit employé rationnellement en vue de la production immédiate ou future. Les principaux biens d'équipement importés en I963 se présentent ainsi :

Nature du produit	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
Tracteurs	45	216
Machines agricoles	I 3	I00
Matériel frigorifique	II4	I 044
Autres machines	335	3225

2) - Les exportations sont très faibles et portent sur quatre produits qui subissent un premier stade de transformation limitée :

Nature du produit	Quantitésen tonnes	Valeur en milliers de francs
Rhum	3I4 (2008 hl)	747
Essence de bois de bose	3	I 2 8
Bois bruts ou équarris	65 3 I	805
Or natif	11	382

Les exportations de crevettes qui cnt été assez importantes puisque la majeure partie de la production est expédiée vers les Etats Unis, n'ont pas été signalées dans les statistiques du commerce extérieur (I).

Entre 1958 et 1963, une modification profonde est intervenue dans leur part respective au regard de l'ensemble des exportations, à la suite du ralchtissement de l'entraction de l'entraction

⁽I) Les exportations de crevettes ont été les suivantes : 1962 : 139 tonnes ; 1963 : 1671 tonnes ; 1964 : 1890 tonnes.

Pourcentage par rapport à la valeur totale des exportations

Produits	I958	1 963
Or	50	II
Rhum	9	2 I , 8
Bois	I 6	23, 5
Essence des bois de rose	1, 6	3 , 7

Après avoir tenu la première Place avec un taux de 50% l'or ne vient plus qu'à la troisième place avec II%, surclassé par le bois 23,5% et le rhum 21,8%.

B - L'orientation des flux commerciaux

I) - La structure géographique des importations.

En 1963, les importations de la Guyane se sont réparties de la façon suivante entre les principaux fournisseurs et les pays voisins :

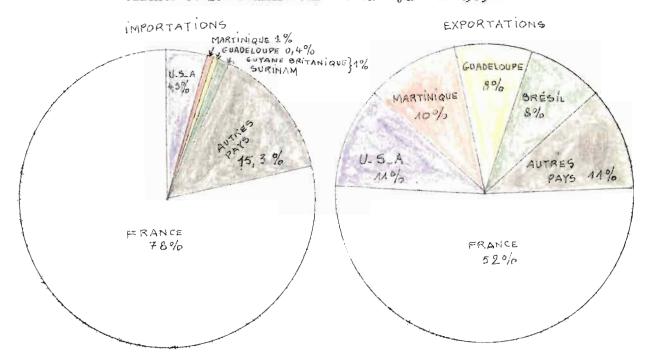
Pays	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
France	I9.405	43•495
Etats—Unis	794	2 435
Indes Occidentales	II•237	235I
Brésil	416	846
Martinique	264	615
Surimam	624	534
Guadeloupe	2 68	240
Guyane Britannique	7	I8I
Divers	4735	5 I 44
Total	37 • 7 4 0	55 •838

La France domine incontestablement le commerce d'importation puisqu'elle arrive au premier rangravec un taux:76%. Les autres pays de la zone franc n'y participent que mcdestement : Martinique I% - Guadeloupe 0,4%.

Les Etats Unis occupent la seconde place avec les Indes Occidentales en assurant 4,3% des importations.

Il n'éxiste que peu de relations commerciales avec les pays voisins : le Brésil contribue pour I,3%, la Guyane britannique et le Surinam réunis pour moins de I%.

Répartition en valeurs des Importations et des Exportations entre les clients et les fournisseurs de la Guyane en 1963



2) - La structure géographique des exportations

Elles se ventilent de la façon suivante entre les principaux vlients et les pays voisins :

Pays	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
France	I 559	1776
Etats - Unis	50 2 5	379
Martinique	12 69	349
Surinam	35I 8	2 77
Brésil	463	2 76
Guadeloupe	9 4 8	2 7I
Italie	22	3
Divers	4 6	88
Total	12. 830	3419

L'orientation du commerce d'exportation est plus diversifiée que celle des importations. La zone franc tient toujours la première place avec 83% qui se répartissent ainsi : France 52% - Martinique IO% - Guadeloupe 8% - Les exportations portent principalement sur l'or, le rhum, et le bois. Le Brésil et le Surinam viennent à égalité avec 8%. La Guyane exporte en direction de ces pays du bois, des pierres concassées et des parfums.

L'analyse de l'orientation des flux commerciaux, en dégageant la domination du commerce d'importation et d'exportation par la France, démontre l'absence d'intégration ou de coopération sur le plan économique, non seulement entre la Guyane et les pays de la zone franc de la caraïbe, essentiellement la Martinique et la Guade-loupe, mais aussi avec les pays voisins tels que la Guyane britannique et le Surinam. Cette modicité des échanges est encore un trait indéniable de l'état de sous-développement de l'économie guyanaise.

II - Les effets du déséquilibre de la balance commerciale

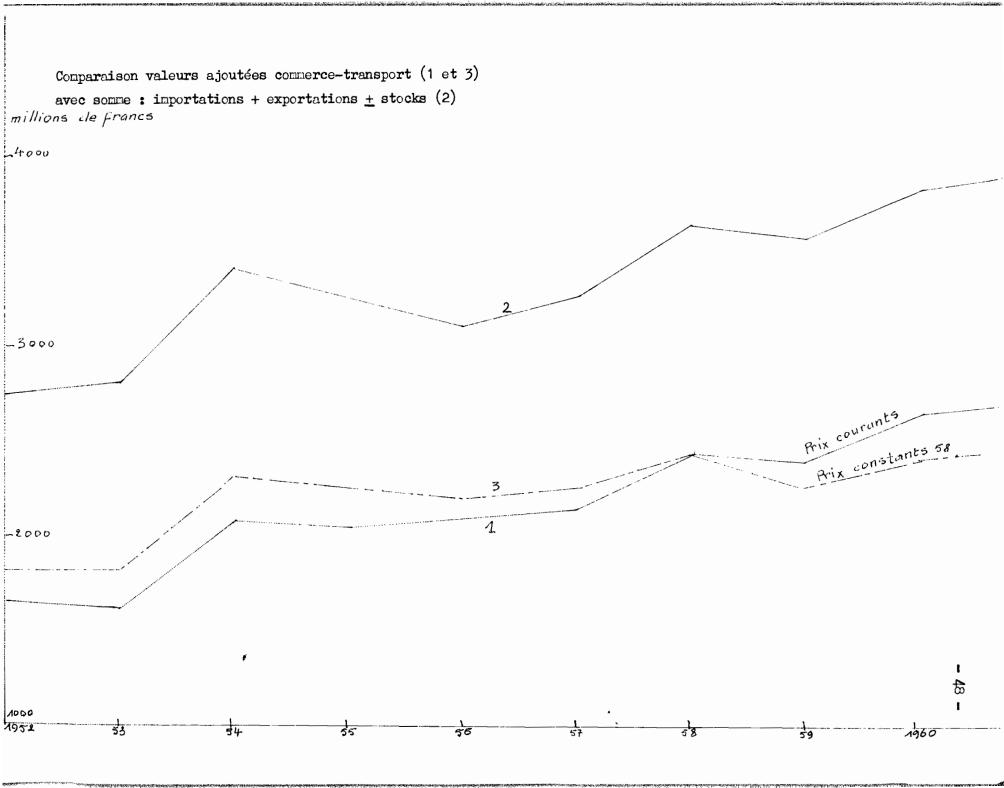
A - L'appréciation du déficit de la balance commerciale ne peut être faite qu'en tenant compte de la destination des biens importés. Les conséquences sur le

développement varient selon que le pays sous-développé accuse un exédent provenant de la part des biens de consommation ou des biens d'équipement. Berthil OLHIN met en garde contre la "conception ancienne selon laquelle un pays s'appauvrit en important et s'enrichit en exportant" (I). Lorsque le surplus d'importation concerne l'acquisition de biens d'équipement qui serviront à doter l'économie d'une infrastructure répondant aux exigences de la croissance et les entreprises d'un outillage nécessaire à l'augmentation de leur productivité, les aspects défavorables du déficit de la balance commerciale à court terme seront positifs à moyen et à long terme. Sous cet angle il contribue à "intensifier l'essor économique" du pays.

En ce qui concerne l'économie guyanaise l'exmédent traduit un effort d'équipement puisque les biens correspondants y entrent pour 25%. Mais parallèlement les produits de consommation courante d'origine animale et végétale constituent à eux seuls 25% des importations. Les autres biens de consommation int souvent un caractère oxtentatoire : voitures personnelles, réfrigérateurs, récepteurs de radio ou autres produits de luxe. Ces remarques éclairent bien la fragilité de l'économie guyanaise qui est contrainte de tirer la majorité de ses ressources de l'extérieur. Ainsi s'explique le grossissement des activités commerciales qui est une conséquence de l'état de sous-développement.

B - Le gonflement anormal du "secteur commerce et transports" a pris des proportions énormes au cours de ces dernières années. Sa valeur ajoutée s'est accrue de 73% de 1952 à 1961 et sa part dans le produit intérieur brut a atteint 40%. Elle est supérieure aux valeurs ajoutées de l'agriculture, des Bâtiments et travaux publics et du "secteur divers". Son extension s'est faite au détriment de la production locale surtout dans le domaine agricole. Il entretient tout un circuit de distribution malsain dont la multitude d'intermédiaires entraine un accroissement des marges de commercialisation déjà lourdement grevées, d'une part, par les frais d'approche et de débarquement des marchandises ; d'autre part, par le coût des transports intérieurs et les taxes diverses perçues à l'entrée.

⁽I) Berthil OLHIN - La politique du commerce extérieur, Dunod 1955, p. 65-75.



En effet une très forte corrélation s'établit entre les valeurs ajoutées du "Secteur commerce et transports" et la somme des importations et des exportations à laquelle sont ajoutés ou retranchés les stocks pour la période comprise entre 1952 et 1961 - d'après les données disponibles. Ce secteur reste rattaché à l'extérieur mais aussi aux dépenses publiques qui déterminent toute l'activité économique guyanaise.

- Section II - Un secteur administratif entretenu de l'extérieur

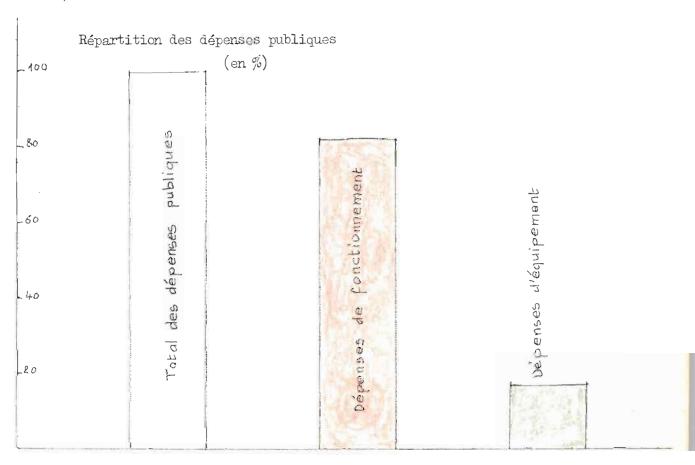
Sa position au sein de l'économie guyanaise est à la fois le "symptôme" et le "palliatif" indispensable de cette absence d'articulation. En 1961 les traitements publics représentent 25% du produit intérieur brut et la valeur ajoutée des entreprises publiques 10%. Son apport total à la formation du produit intérieur brut est donc de 35% contre 31% en 1952. Son rôle ressort bien de l'étude du compte des administrations et de l'importance du financement de l'activité économique par les fonds publics.

I - La Structure du compte des administrations

Trois tratts la caractérisent en 1961:

Postes	Valeur en millions de francs
Traitements publics et charges sociales	1900
Entretiens bâtiments et travaux publics	300
Autres consommations de biens et servi- ces	370
Transferts sociaux	I32 0
(dont une partie au titre des établisse- ments d'enseignement et des hopitaux)	900
Deficit de l'exploitation des entrepri- ses publiques	. IOO
Total	4890

I) - L'importance excessive des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 82%.



Les traitements publics et les charges sociales forment 39% de cette catégorie de dépenses et les transferts sociaux 27%, soit un total de 66% pour ces deux postes.

2) - La faible part réservée à l'équipement qui se réduit à 18% :

Poste	Valeur en millions de francs
Bâtiment et travaux publics Outillage	700 400
Total	ILI00

Les dépenses administratives semblent se diriger davantage vers le versement de salaires et d'aides diverses que vers les opérations en vue d'accroître la production.

3) - Les recettes ne couvrent que 25% des dépenses. Elles reflètent la situation économique actuelle qui oblige la majeure partie de la population à vivre de transferts sociaux divers ce qui la rend difficilement imposable.

II - La portée du financement public

I) - Elle se manifeste particulièrement dans le domaine de l'emploi :

Secteur	Nombre de salariés	Pourcentage
Public	2 8 2 4	49
Privé	174 5	30 ·
Mixte (I)	I2 5I	2I
Tota l	5820	100

La répartition des cuvriers selon cette classification montre que 70% des salariés tirent leurs revenus directement ou indirectement du fonctionnement de branches alimentées par les fonds publics comme les Sociétés d'Etat, les Bâtiments et

⁽I) Dans le secteur mixte les capitaux proviennent à la fois des particuliers et de l'Etat.

travaux publics, les services publics, les collectivités locales etc... Le secteur privé est très étroit puisqu'il p'emploie que 30% des ouvriers. Cette observation permet de mesurer le rôbe temu par l'administration dans l'activité économique du pays.

2) - Elle apparait dans la distorsion qui existe dans le montant des salaires distribués.

Secteur	Salaires distribués en millions	en %
Public Privé et Mixte	1900 980	66 34
Total	2 880	I00

Les salariés étant aussi nombreux dans le secteur public que dans les secteurs privé et mixte réunis, un rapport de I à 2 s'établit entre leurs revenus puisque le premier assure 66% des salaires versés et les deux autres 34%.

2

Au terme de cette première approche, il est évident que l'économie guyanaise se situe à un niveau de développement très bas et qu'elle répond parfaitement à quelques traits du schéma du "pays nouvellement emprunteur" de BOGGS ou du "pays jeune débiteur" décrit dans le modèle de KINDLEBERGER.

- I) La balance commerciale est déficitaire
- 2) La balance des capitaux se traduit par un excédent de l'apport de l'extérieur.

Années	Transferts Publics (en millions de francs)	Transferts Privés (id)		Solde globale des transferts (id)
1962	39,46	- 38,09	- 0,13	+ I ,2 4
1963	+ 42,87	- 39,82	- 0,37	+ 2, 68

3) Il existe à côté, une épargne domestique inférieure à l'investissement intérieur qui sera mise en évidence conjointement avec la rareté du facteur humain dans l'étude des éléments qui s'opposent au développement de l'économie guyanaise.

TITRE II - LES FACTEURS DE BLOCAGE DE LA CROISSANCE

Dresser l'inventaire des causes de l'état de sous-développement d'un pays donné, dans toute sa diversité et sa complexité, est une tâche délicate. Constatant toutes les difficultés qu'elle soulève, le Professeur Gaston LEDUC déclare : "Dans une certaine mesure, il est donc assez exact d'avancer que la cause principale du sous-développement c'est précisément le sous-développement lui-même... Ceci nous amène à la conception des "cercles vicieux de la pauvreté"... Tout pays serait exposé à le demeurer, car l'état de pauvreté engendre certains effets (sous-alimentation, mauvaise santé, défaut d'instruction, mentalité d'abandon, faiblesse d'initiatives, absence d'épargne) qui n'ont pas d'autre résultat que de renforcer l'état de pauvreté..." (I). Il ajoute cependant qu'il faudrait éviter de se contenter de ce schéma et qu'il conviendrait de s'attacher à la connaissance des "causes". Il montre ainsi le danger qu'il y aurait à privilégier une cause pour expliquer le phénomène, par exemple la modicité des ressources naturelles, le climat, la localisation géographique, la démographie, les institutions, les memtalités.

De nombreux freins dont l'intensité varie dans le temps et dans l'espace se combinent pour retarder la croissance de l'économie guyanaise.

- Les uns proviennent des facteurs de production ;
- Les autres sont d'ordre psycho-sociologique.

⁽I) Gaston LEDUC - Cours d'Economie d'Outre-Mer et du développement, p. 95.

CHAPITRE I - LES CAUSES TENANT AUX FACTEURS DE PRODUCTION

Le développement d'un pays nécessite l'existence d'une population active assez nombreuse, d'une épargne suffisante pour répondre à la demande de capital et de potentialités dans le domaine agricole ou industriel. Parmi les obstacles majeurs qui bloquent la croissance de l'économie guyanaise figurent le sous-peuplement et la faible accumulation de capital.

- Section I - Un pays sous-développé et sous-peuplé

Abordant l'étude de la population minimale non plus sous les points de vue biologique et social, mais économique, Alfred SAUVY attire l'attention sur un certain seuil de population au-dessous duquel aucun pays ne peut prétendre s'engager sur le chemin de la croissance (I).

Le sous-peuplement de la Guyane domine incontestablement tous les autres facteurs qui sont généralement avancés pour expliquer la situation économique présente. Afin de mieux cerner toutes ses incidences, une étude à la fois quantitative et qualitative de la population doit être faite.

I - Aspects quantitatifs de la population

A) - Un ensemble de micro-populations

Il n'est pas possible de commencer l'analyse du problème démographique guyanais sans mettre l'accent sur l'hétérogénéité de la population qui complique notablement toute investigation dans ce domaine. "Par population, dit Alfred SAUVY,

⁽I) Alfred SAUVY - Théorie générale de la population, t. I, p. 45.

il faut entendre un groupe de personnes présentant des caractères physiques, raciaux ou culturels transmissibles et suffisamment apparents pour se perpétuer distinctement grâce à la faiblesse numérique des mariages mixtes ou la forte répulsion réciproque exercée par les deux groupes" (I). En retenant cette définition, les 33.698 individus recensés en I96I peuvent être répartis en trois groupes (2):

- I) La population "métis" cu "créole" d'origine africaine essentiellement qui a subi un métissage assez poussé sous l'effet d'apports divers : européens, indiens, syro-libanais, chinois. En y incorporant les 3.293 Antillais anglais, elle forme près de 75% de l'ensemble.
- 2) Le second groupe, évalué à 5.000 individus, se compose de "populations" qui pnt conservé leur originalité ethnique. Il représente 15% de la population totale et plus de quatre "micro-populations".

Groupes	Nombre d'individus	% par rapport à la population totale
Européens	2.600	7° , 7
Chinois	I•482	4, 5
Indonésiens	235)	
Syro-libanais	3 8 {	2, 8
Divers	644 \$	
Total	4•999	15

3) - Les tribus indiemnes et nègres dont les ressortissants sont estimés à
 3.000 par le dernier recensement.

 ⁽I) Alfred SAUVY - Théorie générale de la population, t. 2, p. 305
 (2) Cette présentation n'est pas très rigoureuse, car des subdivisions pourraient encore être établies.

- a) Les Indiens sont près de I.200. Ceux du littoral (Galibi, Arawak et Palikour) ont tendance à se sédentariser, contrairement à ceux de la Haute Guyane (Oyampi; Emerillon, Oayana), qui vivent au stade de semi-nomadisme (I).
- b) I.800 Nègres réunis en quatre tribus : les Boni, les Youca qui sont soumis à la juridiction française ; les Bosh et les Saramaca qui dépendent du gouvernement du Suriman (2).

Cette rapide présentation de la composition de la population de la Guyane ne peut qu'aider à une meilleure compréhension du problème démographique. Ici se posent des questions de fécondité différentielle qu'il serait nécessaire d'approfondir selon qu'il s'agit des "créoles", des tribus nègres, des Indiens du littoral en progression par rapport à ceux de l'intérieur menacés par la constitution d'isolats "trop minces pour se perpétuer" (3). Les études existantes ne permettent pas une telele démarche.

Pour obtenir une vue d'ensemble cohérente de l'élément humain en tant que facteur de blocage de la croissance de l'économie guyanaise, il paraît sage de distinguer au cours de l'analyse : la population de Cayenne, celle des autres communes et celle du territoire de l'Inini.

B - Une population en progression

Au recensement de 1961, la Guyane compte 33.698 habitants, ce qui représente un accroissement de 21% par rapport à 1946 et 1954 parce que durant cette période la population est restée presque stationnaire (4). Ce revirement de la courbe démographique est dû davantage au mouvement naturel qu'aux mouvements migratoires. Jusqu'en

(4) Population en 1946 : 28.506 ; en 1954 : 27.863.

⁽I) Jean HURAULT - Les Indiens du littoral de la Guyane Française (Galibi et Arawak) Les Cahiers d'Outre-Mer, Avril-Juin 1963, N° 62, p. 145-183.

⁽²⁾ Id. Etude démographique comparée des Indiens Oayana et des Noirs réfugiés Boni du Haut Maroni. - Population, 1959, Nº 3.

⁽³⁾ Sutter et Tabah - Les notions d'isolat et de population minimum. - Population, Juillet-Septembre 1951, p. 481-498.

I950 environ, un excédent important des décès sur les naissances était enregistré à cause de l'existence de certains fléaux comme le paludisme qui avait des conséquences néfastes sur la natalité ainsi que l'expose le Docteur FIOCH: "Le retentissement du paludisme sur l'accouchement est assez variable... L'influence du paludisme sur l'oeuf est plus grave encore. C'est ainsi qu'on observe les avortements au taux de 8 à LAN mais surtout des accouchements prématurés dans une proportion considérable de 30% environ. Le paludisme entraîne également la naissance d'enfants mort-nés ou débiles en raison, soit de l'hyperthermie ou de la cachexie maternelle, soit de la transmission d'un paludisme transplacentaire" (I).

Les camapagnes anti-paludiques, dès 1949, jointes à l'amélioration des conditions sanitaires et à la création de centres médico-sociaux, auront un effet considérable sur l'accroissement de la population par la diminution de la morti-nata-lité et de la mortalité infantile.

Période	morti-natalité en % des nais- sances	Moyenne de la mortalité in- fantile de 0 à I an en % des naissances	mortalité in- fantile de I à 5 ans en % des
1946 - 194 9	68	II5	4 I
1949-1950	78	90	30
1951 –1 955	53	57	17

Les résultats bénéfiques apparaissent bien à travers l'évolution des taux de natalité et de mortalité au cours des deux périodes retenues.

⁽I) H. FIOCH - La sixième campagne de lutte anti-paludique en Guyane française. - Archives de l'Institut Pasteur de la Guyane française et de l'Inini. Publication N° 349, Décembre 1954

	Nombre de naissances pour I.000	Nombre de décès pour 1.000	Accroissement
Moyenne 1933 – 1949	21	30	- 9
Moyenne 1945- 1950	27	2 6	+ I

Il peut être avancé sans risque d'erreur que le redressement démographique d'amorce autour de 1950 : "La démographie a été inversée et, pour la première fois de son histoire, la population guyanaise croît de son naturel" (I).

Aujourd'hui le taux de natalité est extrêmement élevé, 42,74%, mais il est contrebalancé par un fort taux de mortalité, 20,04%, qui nuit à une augmentation plus rapide de la population. La mortalité infantile est près de trois fois plus élevée qu'en France. Elle se situe autour de 30%. La morti-natalité est de 72% contre 20,2% en France. De nombreux décès ont pour origine le vieillissement et la morbi-dité (2).

	Guyane	Martinique	France
Taux de natalité	42,74	39	1 7,8
Taux de mortalité	20,04	9	II,5
Taux d'accroissement démographique	22, 70	30	6 , 3

⁽I) Cinquième congrès international médical des pays de langue française de l'hémisphère américain. Fort-de-France (Martinique), II-I6 Février 1956.

⁽²⁾ Les causes de décès dans les départements d'Outre-Mer, Publications de l'INSEE.

Sur la base d'un taux d'accroissement de 22,7%, la population de la Guyane doublera en moins de 35 ans alors que celle de la Martinique, avec un taux de 30%, drublera en 24 ans (I). Elle demeurera encore numériquement faible et incapable de répondre aux exigences de la croissance, d'autant plus que les mouvements migratoires n'influencent guère l'effectif global. Au cours de ces dernières années, l'excédent des entrées sur les sorties a été très mince.

N. + T	(9	60	1961		ا362		4563	
Nationalité	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Française Etrangère	2.669 I.095	2•573 1• 2 92	3.027 I.457	3.II8 I.457	3•782 1•096	3•496 I• I 94	5.000 I.444	4•455 I•444
Total	3•764	3. 865	4 . 46I	4•575	4.878	4•690	6•444	5•8 9 9
		IOI	_ :	114	+ :	I.88	+ 54	1 5

Les immigrants de nationalité française représentent plus de 80% du total. Il s'agit d'Antillais et de Métropolitains : militaires du régiment mixte des Antillais et de la Guyane servant dans le cadre du "Service militaire adapté", ainsi que des employés du secteur public attirés par les avantages offerts aux fonctionnaires venus de l'extérieur.

Les immigrants étrangers viennent surtout des Antilles britanniques : Sainte Iucie et Barbade. Ils travaillent principalement dans les entreprises de bâtiment et de travaux publics. Ils ne s'orientent guère vers l'agriculture et le commerce.

(I)	A un	taux d	le I0 ‰	une	population	double	en	69,7 ans
		11	20‰			11		35 ans
		11	30‰		11	¥		23,4 ans
		11	40%0		11	44		17,7 ans

C) - Une population en plein rajeunissement

Ce caractère peut être observé à travers la répartition par âge et par sexe de la population. Pour Roland PRESSAT, "l'étude de la structure par âge revêt un intérêt tout particulier. Cette structure conditionne très largement le développement des populations puisque les deux phénomènes qui déterminent ce développement, fécondité et mortalité, sont en liaison étroite avec l'âge des individus" (I).

I) - La répartition à travers les trois grands groupes d'âge révèle que 44% de la population a moins de 20 ans. Ce rajeunissement est bien mis en relief par

Classe d'âge	Guyane en %	France en %
0 à 19	44	34
2 0 à 59	47	57
60 et +	9	9

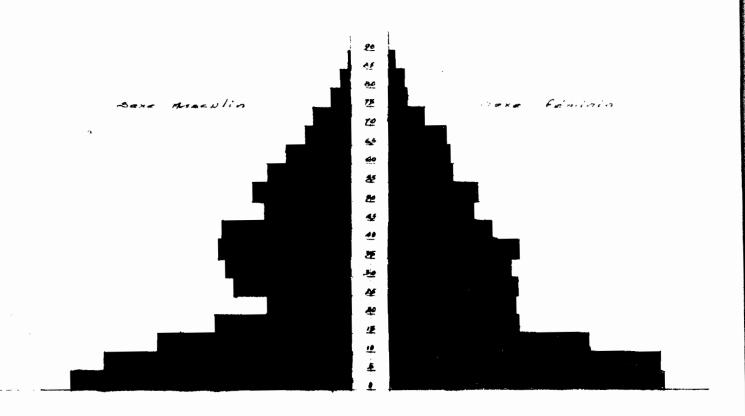
la base élargie de la pyramide des âges pour l'ensemble de la Guyane. Le renouveau démographique ne touche pas avec la même ampleur Cayenne, les autres communes et l'Inini. La comparaison de leurs pyramides respectives en est une preuve irréfutable (2).

Les effectifs des classes d'âges comprises entre 0 et 9 ans et 0 et 15 ans font apparaître un décalage dans le rajeunissement de leur population.

⁽I) Roland PRESSAT - L'analyse démographique. Méthodes, résultats, applications. - P.U.F., p. 280.

⁽²⁾ Roland PRESSAT, cuvrage déjà cité. "L'étude de la structure par âge et la construction d'une pyramide conservent leur signification et leur intérêt pour des populations d'effectifs réduits. Alors que l'on renonce à calculer des taux dans des micro-populations, en raison des variations aléatoires considérables dans les manifestations des événements démographiques au sein de petits ensembles, une étude des structures et notamment de la structure par âge conserve toujours une signication intrinsèque". P. 247-248.

Pyramide des ages de la population de la Guyane au 1º ganvier 1962



Région	0 à 9 ans en % de la popula- tion totale	0 à 15 ans en % de la popula- tion totale
CAYENNE	2 9	40
Autres communes	27	3 6
Inini	I2	20
<u> </u>		

Cette distorsion se retrouve aussi dans la structure par sexe.

2) - Pendant longtemps, il a existé un déséquilibre entre les sexes dans la population guyanaise. Ce n'est pas tant "à cause de la surmortalité masculine qui sévit à tous les âges de la vie et qui ramène assez tôt l'excès d'hommes observé aux jeunes âges (à la naissance IO5 garçons pour IOO filles) à un excès de femmes" (I), mais à la suite des mouvements migratoires provoqués par les découvertes cu l'ouverture de chantiers qui ont attiré en Guyane une forte majorité d'éléments de sexe masculin. Le dernier recensement fait ressortir que le sexe féminin prédomine à Cayenne alors qu'il est déficitaire dans les autres communes et l'Inini.

Région	Sexe masculin	Sexe féminin
Cayenne	44	56
Autres communes	5 2	48
Inini	65	3 5

Cet excédent d'hommes, dans les autres communes et dans l'Inini, s'amenuise et disparaît même pour les classes d'âge comprises entre I5 et 49 ans.

⁽I) Roland PRESSAT - Op. cité, p. 239.

Région	Hommes en %	Femmes en %	
Cayenne	50	50	
Autres communes	49 , 8	50,2	
Inini	5 I	4 9	
Inini	5 I	4 9	

D) - Une population mal répartie

Au cours des dix dernières années, des changements se sont produits dans la localisation géographique de la population sous l'effet de l'accroissement naturel et des migrations intérieures.

Région	% de la population totale en 1954	% de la population totale en 1961	
Cayenne	52	6I	
Autres communes	36	30	
Inini	I2	9	

La population de l'île de Cayenne croît de I7% tandis que celle des autres communes et de l'Inini régresse de I6% et de 25%. L'augmentation moyenne est de 40% ainsi que le révèle le tableau comparatif pour I954 et I96I.

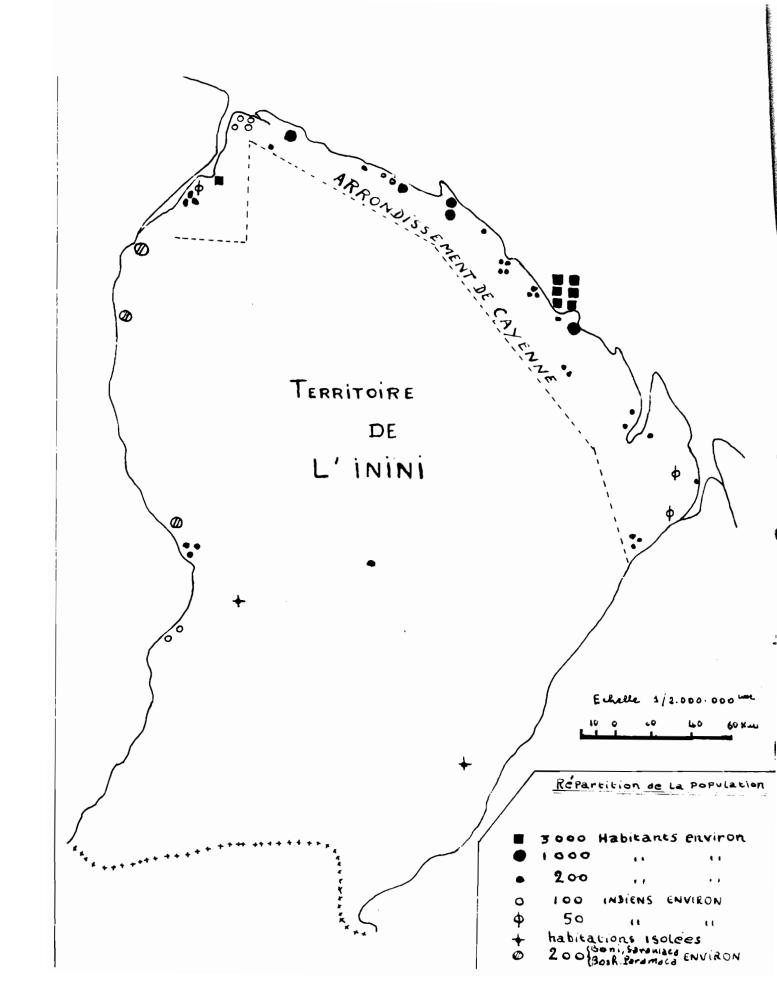
Commune	I954	I96I ·	% d'accroissement
C a yenne	I3.362	I8•500	3 9
Rémire	748	I.I8I	57
Matoury	2 85	516	8 2

Ce mouvement a pour origine, non seulement le renouveau démographique, mais aussi l'exode rural et un mince courant d'immigration. Le dépeuplement a surtout frappé les centres enclavés dont la décadence des activités agricoles a contraint les habitants au départ dans une forte proportion.

Centre ·	I954	1961	Différence	
			+	-
Communes désenclavées				
Macouria	557	585	2 8	
Kourou	563	653	9∞	
Sinnamary	I•372	I.779	(1)407	
Iracoubo	722	969	247	8
Mana	I .2 68	I.200		68
Saint—Laurent	3 ∙ 172	2. 986		I 86
<u>Communes enclavées</u>				9 0
-Montsinery-Tonnegrande	30I	204		97
Roura	353	2 86		67
Appronague-Kaw	738	559		I 79
Oyapoc	903	646		257
Ouanary	2 85	2 53		32
Inini	3 •2 34	2. 978		2 56 1
Total			772	II42

L'inégale répartition de cette population déjà réduite rend difficile le calcul de toute densité. A côté des agglomérations principales, il y a des centres secondaires et des populations éparses. La séparation est nette entre, d'une part

⁽I) Ce chiffre s'explique par l'installation de 40 familles indonésiennes regroupant I70 personnes en décembre 1959.



Cayenne et les autres communes, d'autre part l'Inini.

Répartition suivant l'agglomération	Ensemble de la Guyane en %	Inini en %
Agglomérations principales	5 8	2 5
Agglomérations secondaires	4	2 5
Populations éparses	3 8	50

Une table de densité approchée peut être élaborée pour l'Ile de Cayenne qui regroupe la majeure partie de la population, les autres communes et l'Inini.

Région	Superficie en km²	Population	Nombre d'habitants au km²
Ile de Cayenne	2 70	2 0.197	75
Autres communes	IO.830	IO•I2O	I
Inini	80,000	2. 978	>1

Le sous-peuplement de la Guyane apparait bien à travers sa faible densité démographique. C'est là un facteur négatif de développement que la composition de la population active et sa répartition à travers les secteurs de l'activité économique ne viennent pas atténuer.

E) - Une population sous-employée, dominée par le tertiaire.

La structure de la population active revêt un caractère particulier selon le pays sous-développé considéré. Pour la saisir, il faut d'abord déterminer son importance et ensuite sa répartition.

I) - En 1961, les individus de 15 à 60 ans constituent 51% de la population totale. Ce sont les effectifs compris entre ces deux limites qui sont généralement reconnus comme étant en âge d'activité.

Catégorie	Effectif total	Population en âge d'activité
Hommes Femmes	16.515 17.183	8.860 8.976
Total	33•698	1 7. 836

La population active n'en forme que 52%. Elle se présente de la façon suivante :

Catégorie	Employeurs et	Salariés à	Total des
	indépendants	temps complet	actifs
Hommes	2•048	4• 2 06	6 •2 5 4
Femmes	I•539	I•87I	3•4I0
Total	3•587	6.077	9•664

Compte tenu de ces données, il est possible de mesurer approximativement le sous-emploi en déduisant du reste de la population en âge d'activité : les inaptes, les "sans besoin d'emploi" et les actifs occasionnels.

Catégorie	Reste de la popu- lation en âge d'activité	Inaptes ou sans besoin d'emploi	Actifs occasionnels	Sous- emploi
Hommes Femmes	2.606 5.566	2•069 4•035	32 2 4 2 9	2I5 I.I02
Total	8 . I72	6.104	751	I•3I7

Le sous-emploi global atteint II%. Il est de 22% pour les femmes et 3,7% pour les hommes. Ces chiffres ne permettent d'approcher que partiellement le problème de l'emploi en Guyane car le chômage déguisé (I) sévit certainement dans l'économie traditionnelle et dans le secteur des commerces et des services.

Ce phénomène propre à tous les pays sous-développés est une conséquence de la "distorsion structurelle dans l'emploi de la main-d'oeuvre, due au caractère dua-liste des économies sous-développées, particulièrement dans le mode de rémunération" (2) que la répartition de la population à travers les grandes branches d'activités mettra en évidence.

- 2) L'économie guyanaise se caractérise par un secteur tertiaire dominant. Colin CLARK distingue trois secteurs d'activités (3) pour expliquer le processus de développement de toute économie :
- le secteur primaire qui groupe l'agriculture, les pâturages, les forêts, la pêche, la chasse ;
 - Le secteur secondaire qui englobe les mines, les constructions,

(2) p. I8, E. GANNAGE - Ouvrage déjà cité, p. I28
 (3) Colin CLARK - Conditions of Economic Progress.

⁽I) Il y a chômage déguisé ou quasi sous-emploi "toutes les fois que la productivité du travailleur marginal est nulle, c'est à dire toutes les fois que le fait de retirer un travailleur du secteur ou de l'économie considérée ne modifierait pas le produit de ce secteur ou de cette économie". cf. J. MOULY - Quelques aspects économiques et sociaux de la planification dans les pays sous-développés. Economie appliquée. T. XII, N° I et 2, p. 307

l'industrie, la production d'énergie électrique ;

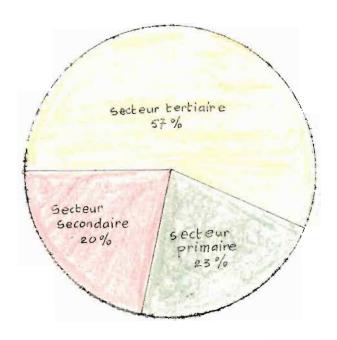
- le secteur tertiaire qui comprend le commerce, les transports, les services et les autres activités économiques.

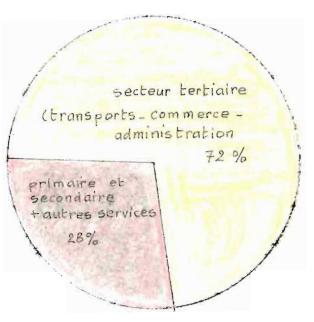
Il scutient que le développement économique se réalise par le glissement progressif de la main-d'oeuvre inutile dans l'agriculture et l'industrie vers les activités tertiaires. Sa théorie repose sur le fait que l'accroissement de la productivité, tant agricole qu'industrielle, a pour conséquence d'induire le développement du secteur tertiaire. Ainsi le gonflement du secteur tertiaire serait un indice de développement. Cette affirmation est infirmée dans le cas de l'économie guyanaise.

L'hypertrophie du secteur tertiaire est manifeste. Il utilise 57% de la population active dont plus de la moitié dans l'administration et 27% pour le commerce. En retenant seulement les transports, le commerce et l'administration, sa part dans le produit intérieur brut est de 72%.

Répartition de la population active

Part de secteur tertiaire dans le produit Intérieur brut.





Secteu r	Nombre d'ouvriers	Effectif du secteur en % de l'ensemble
I — <u>PRIMATRE</u> Agriculture — Elevage Pêche Forêt Total	I•86I I80 I74 2•2I5	23
2 - SECONDAIRE Industries des métaux Industries du bâtiment Industries alimentaires Industries de l'habillement Industries du bois Industries diverses Mines et carrières Electricité et eau Total	62 937 198 131 125 65 420 123 1.961	20
Banques et assurances Spectacles et Hygiène Professions libérales	2.999 I.555 609 93 56 77 99	57

Ce gonflement malsain est un obstacle considérable à la croissance puisqu'il ne repose pas sur un accroissement de la productivité de l'agriculture et de l'industrie. C'est là un trait spécifique du sous-développement de l'économie guyanaise, de même que la maigre main-d'oeuvre employée dans le secteur primaire : 23% de la population active. Ce taux ne dépasse que de 4% celui du secteur secondaire. Ce dernier, il faut le dire, peut changer rapidement de physichomie parce qu'il reçoit 52% de ses effectifs des "Bâtiments et Travaux Publics".

0

II - Aspects qualitatifs de la population

Il ne suffit pas qu'une population atteigne un certain seuil et qu'elle soit convenablement répartie sur un territoire ou à travers les secteurs d'activité pour qu'elle contribue efficacement au "décollage" d'une économie, Faudrait-il encore qu'elle soit bien nourrie et instruite conformément aux exigences du développement. Ces deux qualités ne se retrouvent pas toujours dans la population guyanaise.

A - Une population encore sous alimentée

L'alimentation conditionne le rendement de l'ouvrier. C'est déjà une réponse à toutes les théories élaborées hâtivement sur la "paresse naturelle" des habitants des pays sous développés. Il a été démontré que "convenablement alimenté le travailleur d'Outre Mer peut accomplir des efforts comparables à celui des pays tempérés"(I). Il est évident que les habitudes de travail, l'attitude vis à vis du gain différent de ce problème.

Une enquête sur la ration alimentaire du guyanais qui conserve encore toute

⁽I) OF. Maurice LENGELLE "L'économie alimentaire des pays sous développés".op. déjà cité, p.215-227. Tiers Monde, sous développement et développement

son actualité, a été faite par l'Institut Pasteur de la Guyane (I). Elle a porté sur 914 personnes : 512 adultes et 402 enfants, choisis dans des groupes sociaux différents. Elle a montré que la "ration alimentaire guyanaise manque de vitamines, d'aliments protecteurs et de protéines animales" (2). 38% des rations sont inférieures à 2.000 calories alors que la moyenne calorifique a été estimée à 2.300 calories. D'autres renseignements intéressants ont pu être obtenus :

| 36% ont moins de 70 grammes de protides | totaux | 1) Protides : valeur, moyenne normale | 70 grammes | 44% ont moins de 35 grammes de protides | animaux | 2) Lipides : Valeur moyenne normale | 60 grammes | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux | 50% ont moins de 35 gram

3) Glucides: Valeur moyenne normale (65% ont moins de 350 grammes 350 grammes

Le manque de protides, de lipides, de glucides, d'aliments de protection et de vitamines est dû à l'impossibilité pour la majorité de la population de se procurer les produits indispensables au bon équilibre de son alimentation mais aussi à l'ignorance des prescriptions élémentaires de la diététique. Les aliments composant habituellement les repas des classes défavorisées ne sont pas riches en éléments nutritifs.

⁽I) Annuaire de la Guyane. I947-I952. Publication I.N.S.E.E.

⁽²⁾ H. FLOCH "Sur quelques points touchant l'alimentation-nutrition en Guyane Française ayant des possibilités d'amélioration rapide". Archives de l'Institut Pasteur de la Guyane française et de l'Inini. Publication N° 358. Avril 1955.

Valeur alimentaire des produits guyanais

Produit	Nbre de calories pour 100 g
Fruit à pain	87 , 6
Chataigne.	I64 , I
Igname	93
Igname jaune	136, 6
Patate	1 57
Tayo y e	158, 6
Dachine cru	I42 , 2
Dachine cuit	135, 7
Parép cu cru (variété courante)	2 2 I ,2
Parép cu cuit (id)	223, 5
Pa répou · cr u (variété sans noyau	373 , 8
Parép cu cuit (id)	3 2 7
Couac	32 8 , 4

Cette carence alimentaire rejaillit sur la résistance physique de l'ouvrier et retarde la croissance de l'enfant.

B - Une population insuffisamment formée

Sur le plan de l'instruction générale la Guyane a une position plus favorable que certains pays sous développés. Par rapport à 1954, l'analphabétisme a reculé puisqu'il passe de 28,4% à 25% chez les hommes, de 24,7% à 19% chez les femmes.

Position	Sexe masculin en %	Sexe féminin en %
Ne sait ni lire ni écrire	2 5	19
Sait lire et écrire	75	8I

Cette appréciation globale dissimule des disparités dans le pourcentage d'illétrés entre Cayenne, les autres communes et l'Inini.

Centre	Sexe masculin en %	Sexe féminin en %
Cayenne	16	19
Autres communes	30	30
Inini	60	44

Le retard de l'Inini est dû à la présence des tribus indigènes qui commencent timidement à accepter que leurs enfants fréquentent les écoles situées à proximité de leur localité. Celui des communes touche surtout les classes âgées. Cette amélioration résulte des progrès de la scolarisation au cours de ces dernières années. Son taux s'élève à 85%. Il existe 47 écoles primaires groupant 7.236 élèves. Le nombre d'élèves par classe est de 37 en moyenne, sauf à Cayenne où il est de 42.

L'enseignement secondaire dispose de moyens plus modestes. Le lycée de Cayenne qui réunit le cycle d'enseignement secondaire et le cycle d'enseignement général compte I.308 élèves. Ce chiffre pourrait être plus important si les locaux s'y prêtaient. La décompression se fait obligatoirement au détriment des élèves et se répercute sur la formation des cadres futurs, d'autant plus qu'entre le primaire et le secondaire, il n'y a pas, à proprement parler d'études intermédiaires techniques ou agricoles. La répartition des diplômés par rapport à la population totale fait ressortir la carence de la formation technique et professionnelle. - Pour l'instant un collège d'enseignement technique inadapté n'exigeant que le certificat d'études primaires reçoit un peu plus de 200 élèves et délivre un certificat d'aptitude professionnelle d'un niveau assez bas après trois années d'études.

Les élèves qui achèvent leur cycle d'études ont un horizon limité et éprouvent de grandes difficultés pour accroître leurs connaissances lorsqu'ils sont envoyés dans les écoles métropolitaines - Les filles ne disposent pas encore de centres de formation professionnelle et technique adéquats. Elles sont préparées à un certificat

d'aptitude professionnelle d'aide familiale et d'arts ménagers qui ne présentent guère d'avenir dans les conditions présentes (I).

Diplomes	Sexe masculin Nbre de diplomés en %00	Sexe féminin Nbre de diplomés en ‰o
(Cayenne	645	966
Certificat d'études } primaires (Communes	310	30I
Brevet élémentaire (Cayenne et Brevet Supérieur (I8 2	3 5I
Baccalauréat	107	83
C.A.P. technique	178	64

Cependant un effort appréciable a été effectué depuis la rentrée scolaire de 1965. Le centre de formation technique féminin de Marchoux qui vient d'être inauguré doit recevoir un effectif de 265 élèves qui se répartiraient ainsi :

- section continue	75	élèves
- section employées des collectivités	60	**
- section employées de bureau	90	**
- section sténo-dactylos	20	11
- section aide-comptables	20	71

) 0

(I) a - Le collège d'enseignement technique de Cayenne comporte quatre sections : Ajustege, Electricité, Menuiserie, Maçonnerie.

b - L'enseignement technique féminin était dispensé jusqu'à présent par une section dépendant du Lycée Félix Eboué et l'Institut Saint Joseph de Cluny à Cayenne pour la préparation du C.A.P. d'aide familiale et par l'Institut Saint Léon à Saint Laurent pour la préparation du C.A.P. d'arts ménagers.

L'insuffisance de la population, sa dispersion, son manque de qualification, sa sous-alimentation sont un handicap qui pèse lourdement sur le fonctionnement de l'économie guyanaise et sur son développement. Ces éléments rejailliront sur l'étendue du marché et par là sur la formation et l'utilisation du capital.

. .

- Section II - Inélasticité de l'offre et de la demande de capital.

La formation du capital est une des préoccupations essentielles des pays sous-développés. Elle illustre la notion de "cercles vicieux" décrite par Ragmar NURKSE (I): l'absence de capital est la conséquence du bas niveau des revenus qui est le résultat de la faiblesse de la productivité auquel la capital fait défaut. C'est tout le principe de la "causation circulaire et cumulative" (2) qui est définie Il se vémifie aussi bien du côté de l'offre que de la demande de capital.

Dynamisant l'égalité Keynésienne de l'épargne et de l'investissement (I = S) quelques économistes comme HARROD, DOMAR, TABAH, SINGER, ont établi des équations qui déterminent le montant des investissements nécessaires pour pouvoir atteindre un taux de croissance national égal ou supérieur à celui de la population. Ils font appel à la notion de "coefficient de capital" qui est le rapport existant entre le produit net et le capital nécessaire pour l'obtenir.

⁽I) Problèms of capital formation in under developped countries" page 4.
"Some aspects of capital accumulation in underdevelopped countries". Conférence du Caire 1952.

⁽²⁾ Gumnar MYRDAL - Théorie économique et pays sous-développés - Présence africaine 1959, p. 21-33.

Soient:

a : le taux de croissance désiré du revenu national

b : le taux d'accroissement démographique

y: le coefficient de capital

I: l'investissement

R: le revenu national

La relation suivante est établie :

$$y (a + b) = \frac{I}{R}$$
 (I)

Le défaut de tous ces modèles est de raisonner en termes de quantités globales avec l'aide d'un coefficient de capital dont le contenu demeure imprécis (2). Il ne fournit aucune indication sur la composition du capital accumulé à un moment donné ni sur les mutations de structures qui se réalisent en longue période.

Certains auteurs préconisent l'utilisation de "coefficients sectoriels". Leur élaboration est rendue difficile par l'absence de flux entre l'économie

(2) a) R.F. HARROD dans son ouvrage "Towards a Dynamic Economics" Londres 1948, présente les équations suivantes :

$$g = \frac{s}{c}$$
 (I°)

 $y=y_{o}$ e gt (2°) La première montre que le taux de croissance g est le rapport entre la propension à épargner et le coefficient capitalistique ; la seconde unit le revenu de la période initiale yo au revenu de la période to y ext le revenu global, g le taux de croissance et e la base des logarithmes népériens.

b) E. DOMAR dans "Capital expansion, Rate of growth and employment". Econometrica vol. XIV. Avril 1946 p. 137-147. utilise un type d'équation assez voisin de celui de HARROD: $I = I_0 e^{\propto ot}$

o: rapport entre l'accroissement de la production au cours de la période consiférée et l'investissement c'est à dire la capacité productive de l'investissement

c) L. TABAH, cf. "Le problème Population-investissement-niveau de vie dans les pays sous-développés : dans le Tiers-Monde. Sous-développement et développement. INED.

⁽I) cf. H.W. SINGER - The Mechanics of Economic Development. Indian Economic Review. Acût 1952, p. I-18.

traditionnelle et le secteur moderne. Des controverses divisent encore les spécialistes aussi bien sur l'emploi du coefficient de capital global ou sectoriel qu'à propos de leur évolution dans le temps.

Faute de données suffisantes, ces équations ne peuvent pas être expérimentées au niveau de l'économie guyanaise. Il est donc préférable de se pencher sur les causes de l'inadaptation de l'offre et de la demande de capital.

I - Inélasticité de l'offre de capital

Sans une certaine quantité de capital disponible une économie ne peut pas réaliser sa "phase de décollage". L'épargne demeure donc au centre de toute politique de développement. Mesurer avec précision le taux d'épargne de la population guyanaise suppose la prise en considération du secteur traditionnel. Or aucune étude systématique n'a été faite sur "l'économie en nature" ou "l'économie de subsistance". Il faudrait pouvoir distinguer l'épargne de l'investissement et évaluer celle qui apparait sous la forme d'une accumulation de stocks (vivres, semences, etc...) puisque si elle n'est pas consommée elle contribue à la formation du capital en nature : équipements divers, travaux d'hydraulique, création de plantation. Cet aspect

Cahier nº 39 P.U.F. I96I p. 226-286., propose la formule suivante qui lui permet de connaître les taux des investissements annuels nécessaires au maintien ou à l'accroissement du revenu et de la consommation par tête, selon I6 perspectives démographiques différentes qu'il ramène à quatre groupes (fécondité maintenue au niveau du départ; baisse tardive et lente de la fécondité; baisse immédiate et lente de la fécondité):

$$g = \frac{y\sigma}{I - y\sigma}$$

g: taux de croissance du produit global

σ: taux d'intérêt national (propension à épargner et capacité productive de l'investissement)

y: taux des investissements.

de l'offre de capital ne sera donc pas envisagée. Par contre, une approche de l'analyse de l'épargne volontaire peut être tentée.

A - Essai d'appréciation de l'épargne volontaire

Les renseignements obtenus pour l'année 1961, révèlent que la consommation absorbe à peu près la totalité des revenus :

Categorie	Revenus en millions de francs	Epargne en millions de francs	Epargne en %
Entreprises	3006	445	14
Ménages	755I	232	3
Total	10557	677	6 , 4

L'épargne des entreprises est de LM et celle des ménages de 36. Le taux global moyen se réduit à 6,4%. Le Professeur Arthur LEWIS démontre que le problème central de la théorie de la croissance économique est de comprendre le processus par lequel une communauté passe d'une épargne totale de 5% à une épargne de I2% que n'importe quel pays peut réaliser. L'économie guyanaise se trouverait ainsi dans l'impossibilité de réaliser une accumulation de capital suffisante pour assurer sa croissance. Ce taux d'épargne extrêmement bas est lié à la faiblesse du revenu annuel par habitant qui s'êléve à 2400 francs environ.

Ce niveau de vie est artificiellement élevé en raison de l'importance du secteur administratif dans le financement de l'activité économique.

Une enquête a révélé des disparités très accusées dans la répartition des revenus. En prenant comme référence un revenu moyen de I.360 francs correspondant à

⁽I) A. LEWIS - Théorie de la croissance économique. ALLEN. Londres 1955 pp. 200-213.

l'indice IOO, les résultats suivants ont été obtenus :

Indice	Revenu (en francs)	Fraction de la population en %
100	3000	23
100	1360	2 3
80	1000	2 7
60	800	19
50 à 60	600	8

Il apparait que 77% de la population disposent de revenus qui ne suffisent pas à couvrir leurs dépenses de consommation de première nécessité. Seule une fraction de 23% est susceptible d'épargner. Elle comporte : 75% de fonctionnaires ; I2,5% de membres de professions libérales et I2,5% de salariés. Cette classification est riche d'enseignements car elle aide à mieux discerner comment cette épargne est utilisée.

B - La destination de l'épargne volontaire

Elle ne répond pas entièrement à sa vraie fonction : l'investissement à l'intérieur du pays. Elle est consacrée à des dépenses improductives, ou transférée hors du pays :

- I) Par suite de thésaurisation sous forme d'achat de bijoux ou de spéculation foncière qui constitue un placement garanti.
- 2) A l'occasion de transfert d'épargne des fonctionnaires et entrepreneurs européens et du départ en congé administratif des fonctionnaires autochtones qui forment la classe apte à épargner par l'importance de ses revenus ; mais aussi au moment de l'expédition de fonds par les ressortissants des communautés étrangères résidant

en Guyane (I).

En outre, l'épargne disponible se dirige toujours vers les secteurs d'où elle tire son origine et rerement vers ceux qui sont déficitaires. Plus de 50% des crédits à l'économie sont consentis au commerce d'importation. Une très faible partie s'oriente vers le secteur productif et l'exportation. Telle est l'impression qui se dégage de la lecture de ce tableau :

(voir page cuivente)

Une question se pose à l'issue de cette constation : le capital trouve-t-il des occasions de s'investir d'une manière rentable ?

II - Inélasticité de la demande de capital

La stagnation économique des pays sous-développés réside non seulement dans la faiblesse de l'offre de capital mais aussi dans l'impossibilité pour la plupart d'entre eux "d'absorber les doses supplémentaires d'épargne". A l'échelle de l'économie guyanaise la propension à investir est limitée :

- Par l'étroitesse du marché local qui est une conséquence du pouvoir d'achat restreint des ménages et du sous-peuplement.
- Par l'inorganisation du marché du fait de l'absence du "quantum minimum de capital social fixe" selon la formule de ROSENSTEIN RODAN (2). Le problème des économies externes qui contribuent à l'abaissement des coûts et qui stimulent la propension à investir par la création d'un environnement économique favorable aux firmes (infrastructure, énergie, eau) trouve ici sa signification.

⁽I) Il est domnage qu'aucune étude n'ait encore été effectuée pour apprécier valablement l'importance de ces flux financiers.

⁽²⁾P.N. ROSENSTEIN RODAN - Les besoins en capitaux des pays insuffisamment développés-Economie appliquée - 1954 pp. 77.87.

Forme de crédit (en millions de francs:		3I Dé cemb r e I96I	3I Décembre 1962	3I Décembre 1963
Credits	a court terme			**************************************
produc- tion	canne-sucre-rhum Bananes Bois Divers	0,42 - 0,28 0,72	0,47 0,03 0,38 I,I4	0,23 0,02 0,30 I,97
	Total	I , 42	2,02	2,52
exporta . tions	Bois Divers	0 , 53 I , I6	0,75 0,92	0 , 60 0 , 89
	Trtal	I , 69	I , 67	I, 49
Importations Marchés publics et privés Divers Ventes à tempérament		8,I9 0,30 0,84 -	8,7I 0,40 2, 4 8 -	8,79 0,4I 0,38 0,64
Total crédits à court terme		I2 , 44	15 ,2 8	I4 , 23
Moyen Terme		3,02	2 , 89	3 , 37
Total des crédits à l'économie		15 ,4 6	18,17	I7 , 60

A - Un marché cloisonné et isolé

L'éparpillement et la faiblesse de la population jointes à la déficience des voies de communications ont des conséquences très graves sur le développement de l'économie.

- Le marché intérieur est désintégré. Il est formé de l'île de Cayenne où sont localisés les deux tiers de la population et d'une "myriade" de micro-unités paysarmes mal reliées entre elles.

- L'exiguité du marché et la position géographique dans une région à faible densité démographique et encore inexploitée, plongent la Guyane dans une sorte d'isolement relatif qui a des incidences très lour des sur les prix des biens importés.

I) Les liaisons intérieures

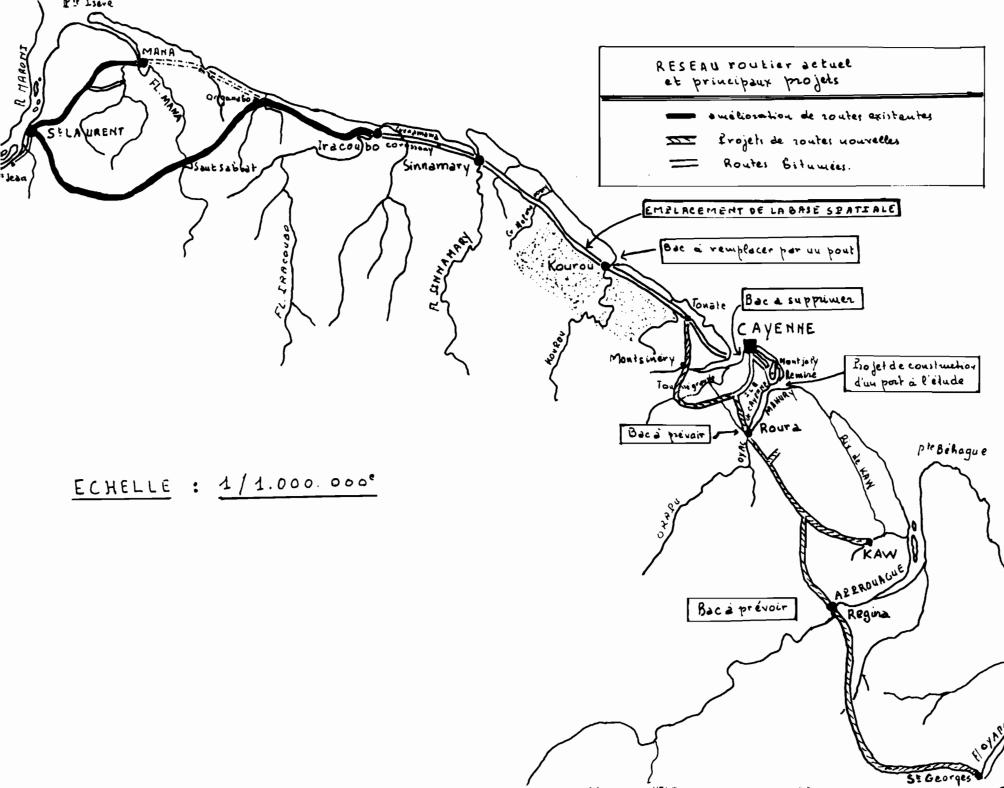
a) Le réseau routier

Il n'intéresse que la portion de territoire située à l'Ouest de Cayenne ; l'Est est privé de toute communication par voie routière. Sa composition est la suivante :

Catégorie	Nombre de kilomètres	Chaussée bitumée	Chaussée terre
Routes nationales	2 73	I 4I	I32
Chemins départe- mentaux	2 52	41	211
Total	5 2 5	I82	343

Les routes en terre représentent 65% de l'ensemble. Leur étroitesse, leur vulnérabilité aux fortes pluies et à la végétation, leur tracé parfois accidenté les rendent impraticables pour un certain type de voitures durant la saison des pluies et usent rapidement le matériel roulant. D'autres caractéristiques défavorables désservent pas le développement économique :

- les ouvrages d'art qui sont en bois, ca à tablier métallique ne répondent plus aux exigences du trafic en raison de la faiblesse des charges adminissibles et de leur largeur insuffisante.
- les fleuves et les rivières qui coulent du Sud vers le Nord morcellent le réseau routier. L'utilisation des bacs entraîne une perte de temps et empêche toute



circulation de nuit.

La densité comparée du réseau routier avec d'autres pays traduit mieux encore sa situation actuelle.

Pays	Nombre d'habitants par kilomètre de route	Nombre de kilomètres carrés par kilomètre de route	Densité de la po- pulation par kilo- mètre carré
Guyane	64	171	1<
Martinique	I52	I ,2 5	240
Borneo	337	67	5
France	70	0 , 9	79

Le nombre d'habitants par kilomètres de route et le nombre de kilomètres carrés par kilomètre de route met en relief le niveau de développement de la Guyane face à d'autres pays sous développés comme la Martinique ou Bornéo. La modicité des échanges et la rareté des passagers, l'état défectueux des routes, placent les compagnies de transports au-dessous du seuil de rentabilité. Pour leur permettre de desservir régulièrement certains centres, des subventions leur ont été accordées sur le budget départemental (I). Cette déficience de l'infrastructure routière décourage les agriculteurs locaux qui ont des difficultés pour commercialiser leurs produits et repousse les entreprises qui voudraient s'installer à cause de l'importance des coûts de lancement et de fonctionnement.

b) Le réseau maritime et fluvial

Les cours navigables des rivières et des fleuves, dans leur grande majorité ne sont pas aménagés. Le trafic est assuré une ou deux fois par mois par de petits

⁽I) cinq lignes sont actuellement subventionnées : Saint Laurent - Mana ; Mana - Iracoubo - Organabo ; Anse de Sinnamary ; Anse de Kourou.

caboteurs. Il est subventionné sur certaines lignes afin d'éviter l'asphyxie des communes enclavées situées à l'Est de Cayenne (I). L'installation des scieries a entraîné une reprise de ce moyen de transport pour l'évacuation de leur production. Deux navires de la Compagnie Générale Transatlantique d'un tonnage moyen, remontent l'Oyac jusqu'au dégrad FOURGASSIE pour recueillir les grumes de déroulage des exploitations forestières. Cependant le réseau fluvial souffre d'un manque d'équipement. Le balisage est restreint ou inexistant. Certaines communes rurales ne disposent pas d'appontements ou ont des ouvrages vétustes.

c) Le réseau aérien

Pour pallier la carence et la lenteur des liaisons intérieures par voie routière ou fluviale, la navigation aérienne a commu une certaine extension au cours de ces dernières années. Six pistes en terre, à l'usage du trafic commercial, ont été construites (2). La "Société Aérienne des Transports des Antilles-Guyane" (S.A.T.G.A.) détenait jusqu'en 1964 le monopole des services intérieurs. Elle était subventionnée par le fonds d'investissement pour les départements d'Outre Mer (F.I.D.O.M.) pour l'achat d'appareils qui sont la propriété du département et par le budget local pour l'exploitation. Les tarifs sont fixés par le Conseil Général. Son matériel était constitué par cinq bimoteurs qui prenaient de quatre à huit passagers ou 600 à 700 kilomètres de fret. Suivant le centre, elle effectuait une ou deux liaisons hebdomadaires. Bien qu'elle eût un caractère de service semi-public les tarifs restaient très élevés. La couverture d'une partie de son déficit par le département ne l'incitait guère à une gestion plus efficiente. Elle a été remplacée depuis le début de 1965 par une autre société conventionnée par le département "Les Transports Aériens Antilles - Guyane" (T.A.A.G.) - Les entreprises qui utilisent

⁽I) Les liaisons fluviales subventionnées sont au nombre de 5 : Cayenne-Roura-Crique Gabrielle ; Saint Georges - Saint Louis - Ouanary ; Cayenne - Kaw ; Cayenne - Montsinéry ; Régina - Guisambourg.

⁽²⁾ Ces six pistes sont situées à : Saint - Georges ; Régina ; Sinnamary ; Maripasoula ; Saül ; Sophie. Elles ont 500 à 800 mètres de long sur 30 à 40 mètres de large.

NERASTUCTURE RERONAUTIQUE NEW YORK PARAMARIBO AERIEN5 ET TRANS PORTS PAKAMARIBO ANTILLES FREES TAAG 5t Maurice AIR FRANCE Portal SINNAMARY PAA TLE Royale stJean CRUZEIRO Rochambeau Delices nger Regina Grd-Sant SopHie Stueorges s^tléon MariPasoula San Antonio Saül Herodromes Publics Herodromes Privés Plans D'eau Privés Héliports Privés 114.000.000

ce moyen de transport supportent des charges extrêmement élevées et ne peuvent pas produire à des prix compétitifs. Ainsi, bien qu'utile pour maintenir en vie certains centres isolés de l'intérieur de la Guyane comme Saül ou Sophie, la capacité limitée des appareils ne permet pas un trafic économique des marchandises - Mais "il ne faut pas oublier cependant que dans ce domaine comme dans les autres moyens de transport, le coût du transport proprement dit change considérablement avec la dimension des appareils qui varie elle même considérablement avec l'importance du trafic (puisqu'il faut assurer le plein-emploi du matériel) et avec l'infrastructure dont le coût croît très vite avec la classe" (I).

2) Les liaisons extérieures

a) - Le réseau portuaire

La Guyane dispose de deux ports inadaptés et insuffisamment outillés.

- Le port maritime de Cayenne comprend deux ouvrages :
- d'une part l'appontement de Cayenne construit en béton armé qui a une surface de I.650 mètres carrés. Pour des raisons encore mal définiés qui ne sont pas seulement imputables à l'envasement, les navires ne l'utilisent presque pas en dehors de quelques voiliers ou caboteurs.
- d'autre part l'appontement en bois (2) du Larivot avec ses I.200 mètres carrés reçoit la majorité des navires en provenance de l'extérieur.

L'équipement du port se réduit à 2.220 mètres carrés de hangars, deux parcs à hydrocarbures, un slip de carénage au Larivot prévu pour un nombre réduit de bateaux de pêche et d'engins divers (bacs, vedëttes, chalands).

⁽I) Paul BOURRIERES - "L'Economie des transports dans les programmes de développement". Tiers-Monde. P.U.F. 1961; p. 71.

⁽²⁾ Il s'agit d'un bois imputrescible : le wacapou.

- Le Port fluvial de Saint-Laurent du Maroni.

Il n'a qu'un appontement dont le plancher est en bois. Il a la même surface que celui du Larivot et il peut supporter une surcharge de 2.000 kilogrammes par mètre carré.

Ces deux ports ne peuvent pas recevoir des navires ayant un tirant d'eau supérieur à 4,50 mètres et transportant des chargements supérieurs à I.200 tonnes. Actuellement deux compagnies desservent la Guyane :

- La "Compagnie Générale Transatlantique" relie la Guyane à l'Europe tous les vingt jours environ suivant l'itinéraire : Anvers Le Havre Bordeaux Antilles Guyane.
- La "Société Générale des transports maritimes", après un arrêt de 23 ans, s'est remise à exploiter la ligne Marseille Sète Cayenne Saint Laurent Paramaribo, puis Marseille directement.

Les dessertes maritimes ont commu un léger progrès, car depuis 1963 les touchers en provenance de l'Europe s'élèvent à 32 contre une moyenne de 2I (dont I2 des Antilles) entre 1955 et 1963. Néanmoins elles demeurent sommaires et onéreuses ce qui accroît considérablement les frais d'approche des biens importés. L'évaluation des frais d'approche et des taxes par rapport à la valeur F.O.B. montre que la majeure partie des produits supportent un taux de fret variant entre 20 et 190% gelon l'origine. Le dégrèvement de la taxe à la valeur ajoutée dont l'application effective a été différée à l'égard de la Guyane ne joue positivement que pour quelques produits dont les taux de fret ne dépassent pas ceux de la taxe sur la valeur ajoutée applicables dans les autres départements d'Outre-Mer. "Conformément aux dispositions de l'article 28I du code général des Impôts, les taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 25%, 23%, 20%, 10% et 5% sont respectivement réduits dans les départements d'Outre-Mer à 15%, 13, 50%, 12%, 5% et 3%". La plupart des principaux biens importés ont des frais d'approche supérieurs à 15%. Certains qui sont indispensables à l'équipement sont lourdement taxés :

- 50% pour les carreaux de revêtemnt et les engrais.
- 50 à I40% pour le pétrole
- I25 à I90% pour les ciments

Ce coût excessif à des causes diverses :

• Le manque de dynamisme de l'économie locale et l'étroitesse du marché n'offrent pas aux navires un tonnage de marchandises suffisant ni à l'aller ni au retour. Ils fonctionnent au tiers de leur capacité pour les importations et à .

noins du quart pour les exportations étant donné qu'ils peuvent transporter en moyenne IO.000 mètres cubes.

S uantités en tonnes	1 958	1960	1963
Importations Exportations	29•463 16•469	24. 8 2 3 7 . 370	37•740 13•830
% de couverture	5 5 , 8	29, 6	33, 9

- L'équipement insuffisant du port ralentit la cadence des opérations ce qui entraîne une pénalisation, le "surfret", qui varie avec le nombre de journées durant lequel le navire est immobilisé (I). Ce dernier représente souvent plus des deux tiers du fret à proprement parler.
- Le monopole de la Compagnie Transatlantique qui écarte le jeu normal de la loi de l'offre et de la demande (2).

(2) cf. Article 258 du code des douanes pour les transports maritimes ainsi que la toi du 31 Mai 1924 (article 9) et la loi du 16 Mai 1930 pour les transports aé-

riens.

⁽I) Le "sufret" couvre la lenteur des opérations ou l'insécurité de l'abri dans certains ports, mal protégés. Les "surestaries" pénalisent la lenteur des opérations provenant des chargeurs. Elle dépend du nombre de journées d'immobilisation du navire au port au delà d'une certaine franchise. Le chargeur rapide peut obtenir une ristourne qui prend le titre de "jours de planche".

L'importance des frais d'approche a de profondes incidences sur toute l'activité économique du pays. Elle entraîne une hausse démesurée des prix à la consommation, elle freine l'équipement et elle décourage de nombreux entrepreneurs d'autant plus que d'autres charges viennent s'incorporer au coût des produits (I).

b) Le réseau aérien

La Guyane possède deux aérodromes:

- L'aérodrome de Cayenne-Rochambeau de classe B qui mesure 1846 mètres.
- un aérodrome de classe C à Saint Laurent du Maroni.

La Compagnie "Air France" effectue trois liaisons hebdomadaires entre les Antilles et la Guyane. Elle perçoit une subvention pour combler son déficit d'exploitation.

La Compagnie brésiliemme "Cruzeiro de Sul" assure une liaison par semaine entre Cayenne et Belem.

Depuis le mois d'Avril 1963, la "Pan American World Airway", du fait du remplacement de ses avions à pistons par des appareils à réaction, a supprimé l'escale de Cayenne sur la ligne New-York - Belem à cause de l'inadaptation de la piste.

Si l'état actuel des transports routiers, maritimes, aériens a une action déterminénte sur la propension à investir, il ne faudrait pas powr autant négliger d'autres éléments dont le rôle n'est pas moins essentiel.

B - Le cout de l'énergie

L'industrialisation des pays sous développés nécessite une production ener-

⁽I) L'inutilisation de l'appontement de Cayenne occasionne des frais de camionage élevés sur une distance aller-retour de 22 kilomètres entre le Larivot et Cayennne

gétique abondante. Pour ne pas être un obstacle au développement économique, son prix doit être le plus bas possible.

"Sans dépense d'énergie, pas de culture, pas d'extraction de matières premières, pas de transformation de celles-ci en objets utilisables par l'homme; pas
de transports des denrées et des produits manufacturés... L'énergie n'est pas l'unique facteur du développement économique des nations, d'autres facteurs importants
intervenant également. Elle n'en constitue pas moins un élément indispensable, et
en mettant à profit de nouvelles sources d'énergie, on oeuvre efficacement pour
créer un milieu favorable au développement de la civilisation industrielle" (I)

I) Entre I950 et I964, la production d'énergie électrique a été multipliée par huit à Caprenne puisqu'elle est passée de 557.000 à 4.838.000 kilowttheures ; à Saint Laurent la consommation locale qui était de 484.I43 kilowattheures en I96I s'est élevée à I.423.000 kilowattheures soit une augmentation de plus de I20% à la suite de l'installation de quelques entreprises de transformation.

Dans les autres centres, la production est très faible :

- Sinnamary	45.000	kilowattheures
- Mana	32.000	11
- Iracoubo	12.000	**
- Kourou	IO.000	11
- Saint Georges	8.000	**
- Régina	5.000	11
- Tonate	5.000	11

2) La consommation moyenne annuelle est de 0,07 tonne d'équivalent charbon

⁽I) J. MPERTET. - De nouvelles sources d'énergie pour pays insuffisamment développés - Tiers Monde ; P.U.F. T. 2 N° 5 - Janvier Mars 1961 - PP. I-26

(T.E.C.) par habitant (I). Des études réalisées prouvent qu'un pays industrialisé a un quotient de 2 et celui qui entre dans la phase industrielle un quotient de 0,5. Par contre, les régions sous-développées se situent au-dessous de 0,15. Cette remarque se vérifie pour l'économie guyanaise (2).

La faible consommation d'énergie et le coût des combustibles employés par les centrales thermiques accroissent le prix de revient de l'électricité. Le nombre des usagers de la basse tension est de I53 à Cayenne et 3I à Saint Laurent; celui des usagers de la haute tension est de I7 à Cayenne et 2 à Saint Laurent.

Le prix du kilowattheure varie entre 0,62 et 0,27 francs. Cependant afin de favoriser le développement économique des tarifs spéciaux ont été établis depuis 1963 :

Catégories	Jour	Nuit	Pointe
	(en francs)	(en Francs)	(en francs)
Petites industries	0 ,2 0	0 , 15	0,34
Grosses industries	0 , 15	0 , 15	0,34

⁽I) La tonne d'équivalent charbon - ou T.E.C. - est la quantité d'énergie que l'on obtenir en brûlant une tonne de charbon moyen par les procédés les plus modernes; c'est une unité commode pour apprécier la valeur relative des diverses sources d'énergie ; les coefficients d'équivalence se présentent comme suit :

- I tonne de charbon I TEC

- I tonne de lignite 0,3 "
- I stère de bois 0,14"

- I tonne de pétrole I,3 "

- IOOO m³ de gaz naturel I,4 "

- IOOOKwh hydrauliques 0,4 "

⁽²⁾ Notons que ce calcul ne tient compte que de la consommation d'énergie électrique.

C) L'approvisionnement en eau

Le problème se pose avec acuité dans l'île de Cayenne qui est la partie la plus vivante de la Guyane. A la suite de l'augmentation de la population et de l'installation d'entreprises nouvelles, la consommation journalière est passée de 4.000 à 5.000 mètres cubes. L'équipement présent ne répond pas à la demande sans cesse croissante. En effet, Cayenne est alimentée par trois lacs artificiels qui ont été construits sur le plateau de Mahury à I50 mètres d'altitude au Sud-Est de l'île. Il suffit que les précipitations deviennent plus rares et qu'elles soient de 400 millimètres au lieu de I.900 pour que la pénurie d'eau se fasse sentir. C'est ainsi qu'une grave crise a sévi en I964. Le remplissage des lacs n'ayant atteint que 35% (I). Les effets sur le développement économique ne peuvent être que défavorables.

0 0

de réunir

L'étroitesse du marché empêche à la fois le capital nécessaire au développement de l'économie guyanaise et d'utilisèr des doses supplémentaires de capital à cause du manque d'opportunités d'investissement. Si certaines explications ont pu être fournies par l'absence d'économies externes, la faiblesse de l'infrastructure, le coût de certains services ; d'autres non moins importantes comme la fiscalité n'ont pas pu être abordées faute d'informations suffisantes. - Toutefois, ce ne sont pas les seuls facteurs qui s'opposent au progrès. Il faut faire une place aux attitudes et aux motivations des individus et des groupes

0 0

⁽I) Du mois de Mars au mois de Mai 1964 l'eau a été rationnée à Cayenne.

CHAPITRE II - LES FREINS PSYCHOSOCIOLOGIQUES

Dans l'analyse des facteurs de blocage de la croissance une place doit être faite aux structures mentales qui forment "un état d'esprit, un ensemble de préjugés et d'opinions qui modèlent et commandent la pensée et le comportement d'un individu ou d'un groupe". La connaissance du fonctionnement des économies sous développées nécessite une telle investigation. Le professeur André PIETTRE dégage excellement cette idée sur le plan de la méthode quand il montre qu'; "après avoir réduit l'analyse économique à l'étude des mécanismes dont celui des prix fournissait un exemple privilégiés, on a compris que le jeu des mécanismes ne pouvait se comprendre qu'à l'intérieur de certaines structures. Mais il était inévitable qu'on progressât et qu'on finit par saisir que les structures elles-mêmes n'étaient que les manifestations inscrites dans les institutions et les mentalités des différentes civilisations "(I).

- Section I - Les résistances exogénes

Le "décollage" de l'économie guyanaise dépend de la résolution de son sous peuplement, ce qui voue la Guyane à demeurer pendant quelques années une terre d'immigration. Cela suppose qu'elle soit une zone d'attraction et non de répulsion.

Le processus inverse domine. Il a son origine dans des éténements heureux ou malheureux de l'histoire de la Guyane qui sont grossis et exploités démesurément par des écrivains, des journalistes et même des adminsitrateurs. Il en ressort une image idyllique ou sombre qui ne reflète par la réalité. Une des fonctions de l'information au service du progrès étonomique, définie par François PERROUX se retrouve ici :

⁽I) Préface à l'ouvrage de Jacques AUSTRUY consacré à "l'Islam face au développement économique".

"L'information économique est un objet de connaissances; il est pourvu d'un sens pour un individu, pour une entreprise, pour une cellule de consommation; cet objet de connaissance s'intègre au plan d'un agent, de l'une ou l'autre de deux façons".

"L'information d'un agent est, peut-on dire, l'ensemble des variables qui constituent son horizon économique; elle est, d'autre part, l'ensemble des variables qu'il prend en considération effective pour dresser le plan d'une action économique déterminée et pour le reviser en cours de déroulement" (I).

Une mauvaise information générale sur le climat, les richesses cu d'autres domnées concernant la Guyane, entretient encore des mythes vivaces dans l'esprit de ceux qui sont attirés par ce pays ou qui le dénigrent mais aussi de ceux qui, au loin, bâtissent des projets à partir de documents journalistiques et romanesques dépourvus de tout caractère scientifique. La Guyane exerce encore une action d'attraction et de répulsion qui ne contribue pas à accélérer son développement.

I - Le mythe de l'or et l'attraction

Une littérature abondante a décrit les richesses incommensurables de la Guyane et y plaçait même le trésor des derniers Incas et la ville mystérieuse d'Eldo-rado.

"Le pays est propre à la culture et l'air y est généralement fort pur, aussi les gens vivent au delà d'un siècle... Chaque caillou que l'on ramasse laisse présager la présence de mines d'or et d'argent" (2). L'or a été découvert et il a provoqué plusieurs rushs à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle. — Aujourd'hui, il n'est plus le mobile dominant chez l'immigrant, mais il a perpétué dans sa psychologie l'espoir d'un grain facile et rapide contre lequel aucune lutte

⁽I) F. PERROUX. L'Economie du XXème siècle. P.U.F. 1961. p. 376-403.

(2Walter RALEIGH. "The discovery of the large, rich and beautiful Empire Guiana with a relation of the great and golden city of Manoa, performed in the year 1595. Bibliothèque nationale.

efficace n'est menée. Au bout de quelques mois de séjour, mis au contact des réalités, il éprouve une grande déception qui le conduit vers deux solutions aussi défavorables pour le pays : tantôt, il repart et se fait l'apôtre d'une publicité malsaine ; tantôt, il végète grâce à l'assistance et à des spéculations diverses en attendant de faire surface dans le paradis chimérique qui n'est que le fruit de son imagination.

II - Le mythe du climat et la répulsion

Il est rare que les écrits sur la Guyane ne fasse pas une mention spéciale à la dureté du climat et à l'impossibilité pour l'européen de s'y adapter. Ce mythe étroitement lié au bagne et à certaines endémies qui appartienment au passé, est ancré dans l'opinion publique. Il est évoqué sous des formes diverses :

*Whe dernière observation, touchant l'administration du pays doit être faite au sujet de la fonction publique. - Nous avons déjà dit les inconvénients graves qui résultent d'une rotation trop rapide des fonctionnaires. Il nous a semblé, par ailleurs, que les avantages financiers consentis à ceux-ci ne tenaient pas suffisamment compte des conditions de vie en Guyane. Comme aux Antilles, les fonctionnaires y perçoivent un traitement métropolitain majoré de 40%. Or la vie est plus chère qu'aux Antilles au moins de 30%.

Le climat y est plus dur, la vie moins riante, les distractions rares" (I).

Ce jugement à la fois subjectif et contradictoire est dangereux pour le lecteur non averti. En effet, si l'environnement est mauvais, plus que jamais la rotation des fonctionnaires s'impose pour éviter qu'ils ne succombent au climat et aux privations.

⁽I) SENAT - Annexe au procès verbal de la séance du 21 Mars 1962 N° 162. Rapport d'information d'une mission sénatoriale effectuée en Guyane du 5 au 10 Février 1962. p. 90.

Un autre rapport, sculignant au passage les séquelles du bagne, déclare :

"Nous pensons que ce serait peut-être une sage mesure de débaptiser Cayenne et de lui donner le beau nom de Rochambeau" (I).

C'est là une proposition aussi audacieuse qu'inopérante pour le développement de la Guyane qui montre que cette contrée, vue de l'extérieur, est un enfer bien que ce mythe tenace ait été stigmatisé par des ingénieurs, des géographes et d'autres chercheurs qui y ont vécu ou qui l'ont parcourue :

"Contrairement à une opinion répandue, écrit l'ingénieur-géographe HURAULT, la Guyane a un climat très supportable et même souvent agréable ; c'est un des rares pays équatoriaux ou l'européen souffre peu des conditions climatiques" (2)

"Il est frappant de constater, dit—il au retour d'une autre mission, que de nombreux libérés qui ont passé dans cette région vingt, trente et même quarante ans de suite dans les conduitions matérielles les plus mauvaises et en se livrant aux travaux les plus pénibles paraissent s'y être complètement adaptés..." (3).

Dans une étude qu'il a consacrée à la Guyane, le Professeur PAPY renforce ce point de vue :

"Un tel climat, dit-il, est supportable pour l'Européen. La succession de temps de calmes et de types de temps d'alizé est certainement un élément favorable" (4).

⁽²⁾ Jean HURAULT. Notes et études documentaires nº 1721. 30 Mars 1953. p. 7.

⁽I) ASSEMBLES NATIONALE. Annexe au procès verbal de la séance du 19 Juin 1963. N°354. Rapport d'information d'une mission effectuée aux Antilles et en Guyane du 29 Mars au 13 Avril 1963. page 5.

⁽³⁾ Jean HURAUIT et Docteur André SAUSSE. Rapport de fin de mission astrogéodésique du Maroni. Juillet à décembre 1948. Publié par l'Institut Géographique National p. 21.

⁽⁴⁾ Louis PAPY. Les Cahiers d'Outre Mer. Revue de Géographie de Bordeaux. Juillet-Septembre 1955. Octobre-Décembre 1955. N° 31 et 32 p. 231.

Une relation est souvent établie entre le climat et certaines endémies comme la fièvre jaune et le paludisme. Ces fléaux ont disparu depuis de nombreuses années mais ils continuent à exercer une action de répulsion. A la quatorzième conférence sanitaire panaméricaine, le docteur SOPER indiquait dans sa communication que quatre pays seulement ont obtenu jusqu'ici l'éradication de l'Aedes aegypti, vecteur de la fièvre jaune : la Bolivie, les Bermudes, le Tobago et la Guyane Française.

A propos du paludisme, le dicteur FLOCH s'exprimait, en ces termes, au cinquième congrès international médical des pays de langue française de l'hémisphère américain :

'Nous arrivons à nous demander s'il est encore sage de recommander aux nouveaux arrivants de prendre des antipaludiques à titre de prophylaxie individuelle."

"Le paludisme n'est plus le fléau qui mettait un obstacle quasi infranchissable à la mise en valeur du pays. Les travaux de la terre, des mines, de la forêt sont maintenant possibles, comme l'est toute immigration du point de vue sanitaire"(I).

0 0

L'étude des résistances exogènes a permis de discerner les effets néfastes d'une déformation abusive de la réalité. La mauvaise information freine le progrès économique. Elle a conduit en Guyane des hommes beaucoup plus enclins à la spéculation qu'à la création et elle a détourné des immigrants éventuels et des capitaux en quête de placement.

0 0

⁽I) Cinquième congrès international médical des pays de langue française de l'hémisphère américain. Rapports et communications. Fort-de-France (Martinique) II-I6 Février 1956.

- Section II - Les résistances endogénes

Les réactions des individus et des groupes sociaux devant l'épargne et l'investissement, la consommation et la production, l'innovation, le choix de la profession sont parfois dans les pays sous développés un obstacle à la croissance. "Il en est ainsi parce que ni les institutions, ni les motivations, ni les niveaux d'attente et d'aspiration ne sont comparables dans des milieux sociaux différents" (I). Par ailleurs, ce comportement peut se transformer sous l'effet d'influences extérieures Ces problèmes peuvent être approchés d'une part en appréciant l'attitude du milieu traditionnal vis-à-vis des techniques nouvelles, d'autre part en mesurant le comportement des agents économiques vis-à-vis de la consommation et du choix de la profession.

I - Le milieu traditionnel et l'innovation

La faible productivité du cultivateur guyanais provient de différentes causes qui ent déjà été analysées mais aussi de la fidélité aux coutumes ancestrales et à certaines croyances qu'il n'est pas toujours facile de faire disparaître. Il s'habitue lentement à l'intervention des services techniques d'autant plus qu'ils ne sont pas toujours adaptés et qu'ils se manifestent irrégulièrement. Le vétérinaire est souvent appelé lorsque toutes les pratiques coutumières ent été mises en oeuvre et que l'animal est moribond. En l'absence d'un travail assidu de formation et de vulgarisation, l'agriculteur n'a pas encore adopté l'agronome ou les autres encadreurs qu'il voit peu ou qu'il ne connaît pas.

⁽I) François PERROUX. Grande firme et petite nation. article déjà cité. L'auteur fait remarquer qu'il faut utiliser avec prudence les propensions statistiques dans les économies sous-développées.

a) qu'elles soient keynésiennes : $\frac{\Delta_{\mathrm{C}}}{\Delta_{\mathrm{R}}}$; $\frac{\Delta_{\mathrm{E}}}{\Delta_{\mathrm{R}}}$; $\frac{\Delta_{\mathrm{I}}}{\Delta_{\mathrm{R}}}$

⁽c = consommation ; R = revenu ; E = épargne ; I = investissement).

b) ou qu'elles soient fondamentales : $\frac{\Delta P}{\Delta S}$, $\frac{\Delta P}{\Delta S}$

 $⁽P = produit ; S = salaire ; \mathcal{I} = profit).$

Il reste enchaîné par ses préjugés qui ne le rendent pas très perméable au changement et à l'innovation. Chasseur, pêcheur, agriculteur, habitué à prélever dans une nature généreuse ce qui est nécessaire à sa subsistance, le paysan guyanais n'est pas préparé à passer du stade de l'exploitation à celui de la production. Ce trait a été souligné dans une étude à propos de l'élevage : "L'éleveur guyanais considére essentiellement les animaux comme son patrimoine, un placement d'argent et il n'en tire pas de profit. Ses ressources viennent plutôt de la vente de denrées agricoles cultivées sur abattis, de l'exercice d'un métier artisanal que de l'exploitation de son troupeau. De temps en temps, il sacrifie ou vend un animal (fête de famille) mais il répugne à se défaire de ses bêtes même si les offres sont élevées" (I).

Cette résistance ne doit pas être mésestimée car elle contribue à faire échouer certaines tentatives de transformation du milieu rural. Monsieur Ulrich SOPHIE écrit fort justement que le "fond du caractère du cultivateur guyenais repose sur une grande indépendance provenant de l'entière liberté qui lui est laissée de s'établir, de se fixer, de prendre racine n'importe où".

Cet état de choses n'est pas, semble-t-il, sans exercer une certaine influence sur sa volonté et son esprit d'initiative. D'où naîtrait une tendance à pratiquer machinalement les méthodes routinières transmises de père en fils" (2).

Actuellement des conducteurs et des moniteurs agricoles qualifiés ont été placés dans certaines zones (Kourou, Sinnamary) afin d'aider le paysan à acquérir progressivement un comportement plus dynamique.

II - Utilisation des revenus, choix de la profession et effet de démonstration

La mise en contact de groupes sociaux ayant des niveaux de vie différents

⁽I) Rapport annuel sur le fonctionnement des services vétérinaires pour la période du Ier Juillet I957 au 30 Juin I958.

⁽²⁾ Ulrich SOPHIE - Le cultivateur guyanais. Imprimerie Paul Laporte, Cayenne, 1958.

peut aussi bien aider qu'entraver le développement étant donné que le processus cumulatif joue dans les deux sens. - L'influence des pays industrialisés sur ceux qui
sont en voie de développement p'est pas toujours banéfique. Ces derniers ont une
tendance très marquée à vouloir copier servilement leurs techniques et leurs goûts.
Ce phénomène appelé communément "effet de démonstration" a été décrit par DUESENBERRY
et NURKSE. Le premier a montré que les catégories les plus pauvres adoptent généralement les habitudes de consommation des plus riches (I). Le second s'est attaché à
étudier l'attraction exercée sur le "way of life" des régions développées sur celles
qui ne le sont pas encore (2).

A) <u>Habitudes de consommation de produits alimentaires importés et de biens</u> ostentatoires

I) La consommation de produits alimentaires importés

Elle est mise en évidence dans la structure des consommations des ménages :

Produits		Pourcentage
Produits locaux	(végétaux et animaux } Energie { Industriels } Services	2 3,1 2, 3 3,4 8,5
Produits importés	<pre>végétaux et animaux Energie Industriels Services</pre>	26,I 2,6 3I,8 2,2

⁽I) J.S. DUESENBERRY - Income, Saving and the Theory of consumer Behaviour, Warvard University Press, 1949, p. 27.

(2) R. NURE E - Problems of capital formation, op. cit. p. 59-75.

Il est évident que dans les conditions présentes l'agriculture guyanaise n'est pas capable de satisfaire la demande. Néanmoins, force est de constater que, même en période d'abondance, une fraction de la population a tendance à s'orienter de plus en plus vers la consommation de produits alimentaires importés à l'instar de la collectivité européenne résidant dans le pays. La portion de revenu qui lui est consacrée dépasse de % celle qui est réservée à l'achat de produits alimentaires locaux. Cette habitude risque de compromettre le développement du secteur agricole qui doit avant tout compter sur le marché intérieur.

2) Forte consommation de biens ostentatoires

Les dépenses somptuaires absorbent une partie non moins importante des revenus. Elles consistent en l'achat d'automobiles, de réfrigérateurs, de postes de radio, de cyclomoteurs (I).

Région	Nombre de logemer	nts pour I article	Nombre de foyers pour I voiture
	Réfrigérateu rs	Radios	
Cayenne	6	3	8
Autres communes	I 8	II	p•m
France	4 :	I ,2 5	3
<u> </u>	·	Š	

La faible différence qui existe entre les moyennes obtenues pour Cayenne qui regroupe les deux tiers de la population de la Guyane et celles de la France reflète clairement cette tendance à la consormation ostentatoire, compte-tenu de l'inégalité du pouvoir d'achat entre ces deux pays. Un tel comportement diminue l'accumulation du capital déjà fortement compromise par la modicité des revenus.

⁽I) Ces biens sont, certes, nécessaires mais il y a une hiérarchie à respecter dans la satisfaction des besoins.

B - be choix du métier

I) Le fonctionnarisme

L'installation dans un pays sous développé sous-peuplé d'une armature administrative aussi importante que celle d'un département métropolitain a provoqué un engouement pour la fonction publique d'autant plus qu'elle offre en moyenne un salaire deux fois plus élevé que le secteur privé, la sécurité de l'emploi et la perspective d'un congé payé en France tous les deux ou cinq ans. Il y a une véritable inflation des agents administratifs : la Guyane compte un fonctionnaire pour douze habitants et un fonctionnaire pour trois personnes actives. Le mouvement est accentué par les préjugés défavorables enracinés dans les mentalités à l'égard des métiers manuels. L'agriculture en est la principale victime d'autant plus qu'aucune école, voire aucune ferme modèle insérée dans le terroir n'est venue l'empoblir, non seulement aux yeux des fils de paysans désireux de dynamiser l'exploitation familiale, mais encore dans l'esprit de la jeunesse d'une manière générale. Après leur scolarité ou leur service militaire les ruraux ne reviennent pas à l' "abattis". Filles et Garçons, impuissants devant la mort des campagnes, sont propulsés vers la ville à la recherche d'un emploi qu'ils ne trouvent pas toujours.

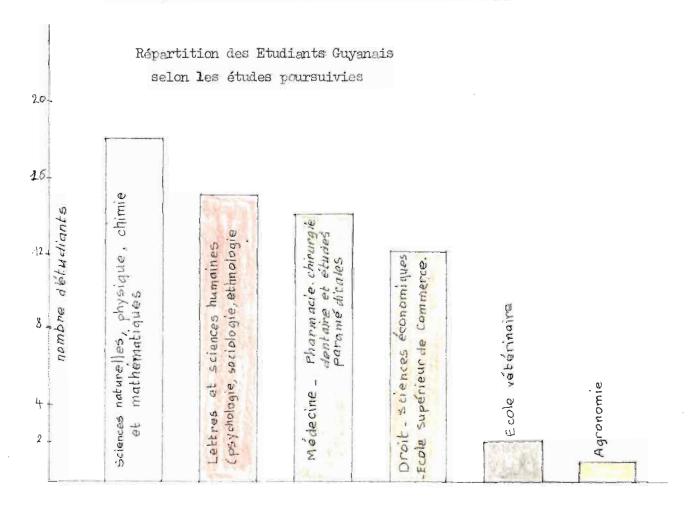
Le fonctionnarisme est un handicap qui ne saurait être ignoré parmi les obstacles au développement. Il crée de très bas niveaux d'aspiration. En effet, il n'encourage pas l'ambition créatrice et il instaure une psychologie de rentier. Il n'est pas étonnant de découvrir que la classe dite active et dotée de responsabilités se laisse envahir peu à peu par "la mentalité d'assistés habitués à recevoir sans contrepartie".

2) Le prestige des carrières médicales, professorales et juridiques

Les statistiques retraçent la répartition des étudiants des Universités de Paris, Toulouse, Montpellier et Bordeaux entre les diverses branches vérifie parfaitement le jeu de l'effet de démonstration car la plupart se destinent au professorat ou à

l'exercice d'une profession libérale. Ceux qui ont entrepris des études d'ingénieursagronomes ou de vétérinaires ne constituent qu'une infime minorité.

L'inclination systématique pour ces titres, auréolés d'un certain prestige par l'ensemble de la population, crée un déséquilibre dans la formation des cadres supérieurs. Elle provoque une pénurie d'ingénieurs et de techniciens dont la présence est indispensable pour l'adaptation des coefficients techniques de production aux conditions domestiques. Il n'est pas rare de constater que des entreprises ne parviennent pas à atteindre le seuil de la rentabilité, parce que, faute d'une direction compétente, elles calquent leur mode de production sur celui des pays industrialisés.



Le jeu de l' "effet de démonstration", intensifié par la structure actuelle de l'économie guyanaise, détruit peu à peu l'esprit d'entreprise et détoume les agents des activités productrices. Les collectivités venues de l'extérieur, syro-libanais, chinois ou antillais n'ont aucune difficulté à s'emparer de la direction de branches comme le commerce. "La prédilection des Noirs pour le prestige des professions libérales est une des raisons pour lesquelles, à leur grande consternation, ce sont les Indiens et les Chinois qui de plus en plus, contrôlent les affaires" (I). Ce jugement du Professeur Arthut LEWIS concernant les préjugés sur les professions aux Antilles pourrait aussi s'appliquer en grande partie à la Guyane.

Les freins psycho-sociologiques au développement étant moins tangibles que les obstacles découlant des facteurs de production, leur appréhension est obligatoirement plus délicate. En l'absence d'études socio-économiques, il a fallu, au cours de cette tentative, se contenter de dégager des lignes générales, d'émettre des hypothèses qui demandent à être approfondies. En outre, le caractère plural de la société guyanaise ne doit pas être négligé. La connaissance des motivations et des réactions des micro-populations qui la composent est nécessaire pour comprendre le fonctionnement de l'économie (2). Faire abstraction de ces questions serait enlever au sous développement de la Guyane une de ses dimensions essentielles.

L'analyse des caractéristiques de structure et de fonctionnement de l'économie guyanaise a permis de mettre en évidence les aspects spécifiques de son sous-

⁽I) W.A. LEWIS; op. déjà cité, p. 49.(2) cf. analyse des problèmes démographiques

développement. Elle a montré également que cet état était un phénomène extrêmement complexe que les seuls mécanismes économiques ne suffiraient pas à expliquer. Ce sont tous ces problèmes qu'il a fallu essayer de résoudre depuis 1946.

Ü

DEUXIEME PARTIE - LA LUTTE CONTRE LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ECONOMIE GUYANAISE

Durant la seconde guerre mondiale, la Guyane encore plus que les autres colonies, avait ressenti les conséquences de l'atonie de son économie. Une absence d'infrastructure et d'un inventaire des richesses, une population faible et sous-alimentée aux conditions de vie et d'hygiène difficiles, une triste réputation obole du bagne et de certaines endémies, une tradition d'impuissance et d'erreurs, tels sont les maux apparents dont scuffre ce pays lorsque la loi du 19 Mars 1946 transforme son statut de colonie en celui de département.

"Les ressources naturelles importantes existaient mais demeuraient inexploitées. La population extrêmement faible ne peut néanmoins vivre sans ressources extérieures; la quasi-totalité des produits consommés doit être importée. Il n'existait pratiquement aucun moyen en hommes et capitaux apte à assurer la mise en valeur du territoire, on peut dire qu'il ne se trouvait en Guyane, en 1946, aucun facteur favorable à un développement des richesses locales..." (I).

L'intégration économique de la Gwyane à la France devait modifier cette situation car elle impliquait :

- d'une part, la transformation des structures de type colonial et la suppression de tout effet de domination ;
- d'autre part, la mise en commun des ressources et des efforts en vue d'un développement harmonisé.

⁽I) Rapport sur l'exécution des plans de modernisation et d'équipement (1946-1957).

Ces idées sont inscrites dans la loi du 30 Avril I946, vérûtable "charte de planification Outre-Mer", rendue applicable aux départements d'Outre-Mer sous réserve d'adaptation par le loi du 26 Septembre 1948 (I). Elle prévoyait l'établissement, le financement et l'exécution de plans d'équipement dont les principaux objectifs étaient (2):

- I) ..."d'opérer la transformation des territoires en pays modernes pour tout ce qui concerne leur équipement public: et privé et d'englober la production, la transformation, la circulation et l'utilisation des richesses de toute nature de ces territoires".
- "d'une part, et par priorité de satisfaire aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conduitions les plus favorables à leur progrès social ; d'autre part, en concordance avec les plans métropolitains, de concourir à l'exécution des programmes de reconstitution et de développemment de l'économie de l'Union française, tant sur le plan métropolitain, que sur celui des échanges internationaux..."

Si dix huit ans après la Guyane est encore en proie à un sous-développement chronique, il sergit, cependant, inexact d'affirmer que rien n'a été entrepris ou que la Guyane est condamné à la stagnation. Une des causes majeures de la situation actuelle réside dans la répartition et l'utilisation des investissements effectués dans le cadre des plans d'équipement depuis 1946. Seule une analyse des actions passées peut aider à dégager les voies d'une politique plus efficiente.

⁽I) cf. loi nº 48 - I5I6 du 26 Septembre I948, art. 87.

⁽²⁾ cf. article premier de la loi du 30 Avril 1946.

Cette partie traitera les deux points suivants :

- Titre I L'absence d'une politique de développement cohérente
- Titre II Eléments pour une politique de développement

0

TITRE I - L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT COHERENTE

Les objectifs des trois premiers plans qui recouvrent la période comprise entre I946 et I96I ne reposent sur aucune ligne générale d'orientation du développement de l'économie guyanaise. Les secteurs d'investissement ne feront pas l'objet d'un choix judicieux fondé sur des études préalables confiées à des organismes compétents. De ce fait, l'aide déjà modeste, au regard de l'immensité des tâches à accomplir, accordée par le Bonds d'investissement des départements d'Outre-Mer et les divers ministères, sera parfois détournée de sa destination première et ne produira pas sur l'économie guyanaise les effets escomptés.

Il faudra attendre I959 pour que l'accent soit mis sur les dangers de l'improvisation et la nécessité de définit une politique de développement rationnelle à la mesure des problèmes à résoudre. Une série de mesures législatives seront prises et des organismes susceptibles d'orienter le processus de croissance seront mis en place: l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer, la Société d'assistance technique et de crédit social, la Commission locale des investissements, la Commission locale du Plan (I). Cependant les deux faits les plus importants de cette période sont

L'arrêté du 16 Juin 1964, lui donne pour mission de "préparer un projet de plan départemental" - cf. J.O. du 20 Juin 1964.

⁽I) a) l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer a été créé par l'ordonnance du 7 Janvier 1959; la Société d'assistance technique et de crédit social par l'ordonnance du 22 décembre 1959.cf.J.Lajugie, Cours d'économie d'Outre-Mer-Bordeaux.
b) La commission locale des investissements a été créée conformément aux dispositions du décret N°59-I.067 du IO Septembre 1959 relatif aux commissions locales des investissements publics dans les départements d'Outre-Mer et notamment l'article 3 du décret N°60.409 du 26 avril 1960 relatif à l'organisation et à la gestion du Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer. Elle a au total I5 membres et elle est composée par I/3 de membres du Conseil Général, des Communes et des organisations économiques ou sociales.

c) La commission locale du Plan a été instituée par l'arrêté préfectoral Nº 77I 2D/3B du 29 Septembre I960 conformément à l'arrêté ministériel du 9 Août I960. Elle se compose de I5 membres de droit et de 20 membres désignés par le Préfet.

d) Un arrêté du I6 Juin I964 fixe par ailleurs la composition de la Commission Centrale du Plan des départements d'Outre-Mer.

l'élaboration du Plan décennal et le vote de la loi de programme des départements d'Outre-Mer.

Trois questions seront successivement examinées:

- Inorganisation et mauvaise gestion des investissements (1946 1960)
- Le plan decennal ou l'ébauche d'un programme d'action rationnel
- De la loi de programme au quatrième plan

0 0

CHAPITRE I - INORGANISATION ET MAUVAISE GESTION DES INVESTISSEMENTS (1946 - 1960).

Durant cette période, I45 millions de francs environ ont été octroyés à la Guyane par le Bonds d'investissement des départements d'Outre-Mer et les divers ministères. L'inexistence d'un programme d'action et d'un contrôle struct des dépenses a entraîné, non seulement un déséquilibre dans la répartition des investissements au détriment du secteur productif, mais encore elle a soulevé de sérieuses controverses que rappelle un rapport de la Cour des Comptes.

"C'est à la Guyane que, pendant la péricde considérée de 1946 à 1956, les dépenses d'investissement s'élevant, sociétés d'Etat comprises à plus de II milliards ont été, proportionnellement à la population les plus importantes et qu'elles ont donné lieu aux irrégularités les plus graves".

"Elles témoignent d'une politique de facilité dont la responsabilité incombe pour une large part aux autorités administratives locales"... (I).

Ces conclusions des rapporteurs n'ont pas été infirmées par la réponse du ministre des Affaires Economiques et du Plan :

"S'agissant enfin, dit-il, de la partie du rapport de la Cour avec laquelle le Secrétariat d'Eat aux affaires économiques se trouve en accord pour reconnaître que quelques critiques peuvent être effectivement adressées à certaines opérations du programme d'équipement de la Guyane, il est demandé que les reproches adressés aux administrations locales ne soient pas exagérées ni séparées de l'ensemble des difficultés particulières que présente ce département, ni des autres opérations réalisées"...

⁽I) Cour des Comptes - années 1955-1956 - Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations. J.O. 27.6.58 - p. 35.

Dans une très large mesure, toutes les observations qui viennent d'être évoquées, peuvent s'appliquer aussi à la période postérieure à 1956. En effet, si des résultats appréciables ont été obtenus sur le plan social et dans le recensement des richesses du pays, les opérations concernant l'infrastructure et la production n'ont pas donné à l'économie l'impulsion qui était nécessaire à sa croissance.

- Section I - Efficience des dépenses consacrées à l'équipement social et à la recherche

Bien que les objectifs fixés n'aient pas toujours été atteints, les actions positives enregistrées dans ces deux domaines ont permis, tout d'abord, d'assurer la progression de la population, tant sur le plan quantitatif que qualitatif; en second lieu, de procéder à un inventaire des richesses du pays qui a contribué à lever certaines hypothèques quant aux possibilités de développement.

I - Amélioration des ressources humaines

Au cours des années considérées (I946-I960), 22% des dépenses totales d'investissement, soit 32.000.000 de francs ont été consacrés à la santé, l'hygiène et la formation de la population.

A - Protection de la population

Les efforts se sont dirigés vers des tâches urgentes qui, de toute évidence, étaient préalables au développement. Il s'agissait avant tout de juguler certaines maladies, de mettre en place un équipement sanitaire adapté aux besoins et de procéder à des travaux d'édilité indispensables.

I) La lutte contre les maladies endémiques

Des opérations efficaces ont été conduites par l'Institut Pasteur de la

Guyane contre trois fléaux qui minaient la population : le paludisme, la fièvre jaune et la lèpre.

a - Un service de lutte antiamarile et antipaludique, doté d'un matériel adéquat d'intervention, a été organisé. Entre 1948 et 1956, cinq campagnes de pulvérisation d'insecticides ont été effectuées à la suite desquelles une mission d'enquête du bureau sanitaire Panaméricain, dirigé par le Docteur M.D. RAUSCH, constatait l'éradication totale du stegomy fasciata, vecteur de la fièvre jaune (I). Conjointement, le paludisme connaissait un net recul, ainsi que l'a montré l'étude de la population. Le nombre de journées d'hospitalisation pour cause de paludisme qui était de 8249 en 1949, subit une baisse rapide et tombe à 917 en 1951 (2). Il s'ensuit un effet favorable sur le mouvement naturel puisque l'indice de Pearl qui se tenait constamment en dessous de 100, s'élève à 150 en 1951 (3).

b - Bans le cadre de la lutte antihansénienne, un dispensaire de dépistage et de traitement fut créé à Cayenne, tandis que le sanatorium de l'Acarouany était modernisé et repensé afin d'assurer aux malades une certaine promotion en leur permettant de s'adonner à des travaux agricoles et à l'élevage. Des consultations fréquentes étaient organisées à Saint Laurent, à Sinnamary et à Mana. Grâce à l'opiniâtreté des services intéressés et à la valeur des traitements sulfanés, 240 cas étaient considérés comme contagieux en 1952, sur un total de 1200 qui avait été dépisté les années précédentes (4).

c - L'importance et l'extension des activités de l'Institut Pasteur imposèrent la construction d'un centre de recherches mieux adapté que les locaux exigus de l'Institut d'hygiène et de prophylaxie. Le projet mettait l'accent sur le rayonnement qu'il pourrait avoir sur l'Amérique du Sud pour tout ce qui a trait aux maladies tropicales.

⁽I) cf. Rapport de l'Institut Pasteur de la Guyane et de la Direction de la Santé dans Notes et Etudes Documentaires I953.

⁽²⁾ Dr Henriot - Considérations sur la lutte contre le paludisme en Guyane françaisethèse - Bordeaux 1958.

⁽³⁾ l'indice IOO équivaut à une population stationnaire

⁽⁴⁾ Dr Claire ·· La lutte antilépreuse en Guyane française - Thèse - Bordeaux 1956.

à la prophylaxie humaine et animale. Les travaux traînèrent en longueur et furent entâchés d'irrégularités. Le bâtiment coûta 3 millions de francs, alors qu'au départ les dépenses avaient été évaluées à un million. Son aménagement souleva par ailleurs des difficultés car il apparut que : "ni l'Institut Pasteur, ni le département ne pouvaient, contrairement à leurs engagements, prendre à leur charge ces dépenses complémentaires et que le bâtiment risquait de demeurer incomplètement aménagé pendant un délai indéterminé...". Après de longues discussions, il fut convenu que I2 laboratoires seraient mis à la disposition de l'Institut Pasteur et que six seraient occupés par l'Institut français d'Amérique Tropicale.

2) L'équipement hospitalier

Une attention particulière lui a été accordée pour pallier la vétusté, l'exiguité ou l'inexistence de certains services dont la nécessité se faisait sentir. Le fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer a financé de nombreuses réalisations : l'agrandissement du centre médico-social André Bouron à Saint Laurent

et de l'hôpital Saint Paul à Cayenne (I); la création du centre de la protection maternelle et infantile et la construction d'un nouvel hôpital à Cayenne. Pour secourir la population des communes rurales, des centres médicaux, des dispensaires et des postes de soins ont été aménagés dans les différents secteurs sanitaires (2).

3) Assainissement et aménagement de l'habitat

Les mesures prises dans ce domaine touchèrent surtout la ville de Cayenne dont la population en croissance constante sous l'effet conjugé de l'exode rural et du mouvement naturel nécessitait une adaptation de sa structure d'acc^uoil.

a) Un système d'égouts séparatifs avec écoulement gravitaire et

Etablissement privé dirigé par les Soeurs de St Vincent de Paul.
 En dehors de Cayenne, la Guyane comprend six secteurs sanitaires : Haut Maroni, (Maripasoula, Sophie, Grand Santi) ; Bas Maroni (Mana, Acarouany, Saint Jean); Sinnamary (Iracoubo, Saint Elie, Kourou); secteur extérieur de Cayenne (Tonate, Matoury, Remare, Roura, Montsinery, Tonnegrande, DeGrad Edmond); secteur Approuague (Regina, Guisambourg, Kaw, Ipoucin) Secteur de l'oyapoc (Saint Georges, Ouanary et Camopi)

évacuation en mer fut achevé en 1956. Son coût s'éleva à 4.000.000 de francs. Toutefois, il ne commença à fonctionner que tardivement parce que les riverains n'étaient
pas en mesure de raccorder leurs immeubles au réseau. Il est à noter que certains disposaient déjà de fosses septiques. Il faudra attendre un assez long délai avant qu'un
accord conclu entre la commune et la caisse centrale de coopération économique ne vienne promouvoir une politique de prêts en vue de l'établissement des branchements.

- b) Pour ce qui est de l'alimentation en eau de la ville de Cayenne, deux points du projet "Pont-à-Mousson" ont été réalisés : d'une part, l'équipement des trois lacs-réservoirs (Rorota, Lalcuette, Rémire) d'une capacité de 300.000 mètres cubes et l'installation de la station d'épuration ; d'autre part, l'amélioration de la distribution à Cayenne, c'est à dire la repose rationnelle des conduites existantes et la pose de conduites neuves. La construction d'un barrage supplémentaire de 300.000 mètres cubes (retenue de Beauregard) que prévoyait le troisième point n'a pas été entreprise.
- c) Sur le plan de l'habitat proprement dit, le FIDON et la Caisse Centrale apportèrent leur contribution à l'érection de cités qui fut en grande partie confiée à la Société immobilière des Antilles et de la Guyane (S.I.A.G.) (I). Par ailleurs, une aide sous forme de prêts et de primes à la construction fut accordée à ceux qui disposaient du capital initial. Les fonctionnaires ont été les principaux bénéficiaires, contrairement aux individus des classes défavorisées qui occupaient des logements insalubres dans le centre de la ville de Cayenne à des prix exombitants, ou les taudis de la banlieue Sud (village chinois, cité Césaire, faubourg l'Abri, cité Bonhomme).

B - La formation de la population

L'extension de l'armature scolaire a été une des préoccupations majeures des

⁽I) Les principales cités construites furent : Cité sous le vent, Cité des Alizés et une partie de la Cité des fonctionnaires.

plans de modernisation et d'équipement. De 1946 à 1960, 4.500.000 francs lui ont été réservés. Ces investissements ont permis la construction d'écoles primaires à Cayenne et dans les communes rurales ainsi que celle du centre d'apprentissage; la réfection de certaines classes et l'agrandissement du Lycée de Cayenne. Au cours de cette période de grands progrès sont réalisés, même s'ils ne recouvrent pas totalement les besoins:

A nnées	Nombre de classes	Nombre de ma î tres	Nombre d'élèves	
194 6	8 2	8 2	2 8 2 9	
I950	I04	II8	3050	
1960	174	172	5604	

Entre 1946 et 1960, les autorités publiques se sont aussi préoccupées de venir en aide aux populations du territoire de l'Inini. Des classes ont été aménagées dans certains cercles municipaux : Maripasoula, Saül, Sophie, Saint Elie.

Le FIDOM a subventionné en outre des centres d'accueil pour la jeunesse des pour celles tribus indiennes et à un moindre degré des tribus nègres. En 1960, il en existait un à Saint Laurent qui recevait 25 filles, deux à Mana pour 30 filles et 30 garçons, un à Iracoubo qui accueillait 15 garçons.

II - Les organismes de recherche et la connaissance scientifique du pays

Leur mérite sera de recenser progressivement par tous les procédés de la science et de la technique modernes les potentialités de la Guyane, tant sur le plan agricole qu'industriel. L'Institut français d'Amérique tropicale et le Bureau des recherches minières et géologiques ont joué à ce niveau un rôle de premier ordre.

A - La contribution de l'Institut Français d'Amérique Tropicale

Créé officiellement en I954, ce centre existait en fait depuis I946 puisque, dès cette époque, l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer avait placé en Guyane une section de géologie, qui devint permanente en I949. Par la suite, d'autres sections furent établies : la pédologie et la botanique (I950) ; chimie (I957) ; sédimentologie (I958) ; océanographie (I952-I953). Son but était déffectuer des études diverses nécessaires à la mise en valeur du territoire. D'importants travaux sont à porter à son actif :

- a) La préparation de la camte géologique : sous l'impulsion de l'ingénieur géographe Boris Choubert (I) la carte géologique de la partie Nord du territoire au I/2.000.000è était présentée au XXème Congrès géologique de Mexico en I956. Sur ces données fut gressée une carte au I/500.000è pour l'ensemble de la Guyane dans le courant de I959, tandis que des levées au I/I00.000è étaient effectuées (2). La section de géologie prit aussi une part active aux conférences géologiques des Guyanes qui se tinrent à Paramaribo (I950), à Cayenne (I95I et I957) et à George town (I953 et I959) et qui permirent d'élaborer la première carte géologique des trois Guyanes, à l'échelle de I/2.000.000è, présentée au I9ème Congrès géologique international d'Alger. Ces travaux seront d'une grande utilité dans le cadre des recherches minières.
- b) La faune marine : grâce à la présence du navire océanographique ORSTOM II, un ichtyologue put commencer l'inventaire de la faune marine (en particulier échinodermes, crustacés, mollusques, poissons). C'est au cours de ces recherches que furent détectés les bancs de crevettes (shrimp brownie, shrimp pink et sea-bob). L'entretien du navire ayant été jugé trop onéreux, les activités de cette

⁽I) Boris Choubert - Morphologie de la Guyane française - Mén. Cart. Géol. de la France - Paris 1957.

Missions géologiques : Choubert (I946-I948) ; Aubert de la Rue (I948; I949-I950) (2) Cayenne (I956) ; Kourou (I959) ; Haut Kourou (I960) ; Mana, Saint Laurent (I96I); Iracoubo (I96I) ; Saint Jean (I96I).

section s'arrêtèrent en 1958.

c) L'énergie hydraélectrique, le régime des cours d'eau. Les études des hydrologues de l'IFAT dans ces deux domaines ont été d'une aide précieuse à l'E-lectricité de France dont une mission en 1953 a repéré deux sites favorables à la production d'énergie hydroélectrique : Aeroplane Condé sur le Maroni et Maripa sur l'Oyapoc.

Par ailleurs, des solutions ont été proposées aux problèmes posés par l'alimentation en eau de la ville de Cayenne (par exemple l'étude sur l'opportunité de la retenue de Beauregard).

d) L'envasement de la côte et la question portuaire. Le phénomène d'envasement et de dévasement de la côte guyanaise était connu historiquement mais aucune analyse scientifique n'avait été faite. Dès 1948, M. Boris Choubert procéda à des observations (I). Celles— ci furent complétées et approximation par la section de sédimentologie qui dégagea le caractère cyclique de l'évènement.

"En réalité, envasements et dévasements se succèdent périodiquement. La périodicité est bien attestée de I951 à nos jours ; aux retards accidentels près, le cycle est de 22 ans, soit II ans d'envasement et II ans d'érosion. En outre, 2 ou 3 fois par siècle, il se produit un envasement maximum comme en I953, ce qui permet d'attendre l'évènement tous les deux cycles environ" (2).

Des données nouvelles sur l'amélioration ou la création éventuelle de ports et les possibilités d'exploitation des surfaces recouvertes par la mangrove pour la fabrication de la pâte à papier, ont aussi été fournies par la section de sédimentologie.

⁽I) B. Choubert - comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences - T. 227 - I948 - p. IIO8.

⁽²⁾ Marc Boyé et Boris Choubert - Envasements et dévasements du littoral en Guyane française - comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences - t. 249 p. I45 - I47 - séance du 6 juillet I959.

- e) La classification des terres.
- a) Les terres basses : sur les 370.000 hectares qui les composent , les pédologues ont principalement étudié une bande homogène comprise entre le Mahury et l'Oyapoc. Ils ont établi que IO.000 hectares sont immédiatement utilisables et que IOO.000 hectares pourraient être mis en cultures après des traveux de drainage et d'irrigation. Ces sols sont propices à la culture de la canne à sucre, du riz, de la banane, du citrus, du cacaoyer et aussi aux cultures vivrières et fourragères

"La mise en valeur des terres basses, souligne Monsieur Brugière, permet d'utiliser un capital de valeur certaine, relativement accessible, sous forme d'une agriculture intensive et en tirer des intérêts substantiels si le choix des cultures, leur réalisation et les formules de gestion sont bien adaptés" (I).

- b) Les terres hautes : il a été établi qu'une partie conviendrait à des cultures pérennes telles que le palmier à huile, le cocotier, le cacaoyer et certains arbres fruitiers.
- c) Les savanes côtières : réduites à de très minces bandes parallèles à la côte et à quelques "pointements épars", elles ont été considérées comme peu fertiles. Leur utilisation nécessite un apport d'engrais chimiques assez important.
- f) Mise au point de pâturages et recensement de la flore : la section de botanique a expérimenté sur certains cordons libttoraux moins arides que l'ensemble des savanes sèches une techniques de "pâturages toumants" à l'usage des bovins. Dans l'esprit des spécialistes, elle devrait permettre de donner un regain de vie à des communes qui, autrefois, s'adonnaient à la pêche et que les bandes de vase fixées par la mangrave isolent de la mer. Par ailleurs des herbiers ont été constitués pour inventorier la flore indigène (2).

⁽I) J.M. Brugiere. Valeur des sols - Orstom - Radio presse dimanche - II-9-64.
(2) Notons aussi l'étude des orchidées, plantes sensibles aux influences climatiques et qui facilitent la détection des climats locaux.

B - L'action du bureau des recherches geologiques et minières

Afin de faciliter la propection minière, le Bureau minier guyanais a été constitué en I949 sous la forme d'une société d'Etat. Son rôle est de promouvoir la recherche, l'équipement et l'exploitation des ressources du sous-sol. Il pouvait prendre des participations dans des sociétés productrices et travailler en association avec d'autres spoiétés sur des indices connus. En I959, il est rattaché au Bureau des recherches géologiques et minières qui est un établissement public disposant de moyens financiers plus importants et dont les activités s'étendent à toutes les sciences de la terre.

De 1949 à 1955, les travaux ont porté sur des indices déjà repérés, concernant l'or et la bauxite. Puis, les investigations s'orientèment vers les roches vertes pour le nickel et le chrome, la columbo-tantalite, le diament, la bauxite des plaines basses, le manganèse, les minerais radio-actifs. Sur 4I.000 kilomètres carrés dignes d'intérêt sur le plan minier, I7.000 ont été prospectés. Des résultats positifs ont été obtenus pour la bauxite et l'or (I).

I) La bauxite - Des gisements de bauxite de plateau ont été découverts à moins de 200 kilomètres de la côte. Les plus connus sont ceux de : Kaw, Observatoire, Lucifer, Montagnes de Plomb, Montagnes Tortue et Montagnes françaises. Le gisement de Kaw est le plus important. Les réserves sont évaluées à 42 millions de tonnes de bauxite exploitables en prenant comme teneur limite en alumine 35% et en silice 5%. Les autres gisements présentent un caractère secondaire en dehors de la Montagne de Plomb située en bordure du Sinnamary et du Kourou dont les réserves probables sont estimées à près de 20 millions de tonnes (2).

L'or - A côté des filons de Sophie qui ont été exploités par la Société

⁽I) Activités du Bureau de recherches géologiques et minières en Guyane, depuis sa création - Note du B.R.G.M.

⁽²⁾ Etude des bauxites de la Guyane française, éditée par les Annales des Mines.

Nouvelle de Saint Elie et Adieu Vat, un gite aurifère alluvionnaire de 5 tonnes d'or (sans compter les réserves probables) a été mis en évidence dans la région de Paul Isnard.

- 3) Autres minerais: colombo-tantalite, minerais radio-actifs, manganèse (I).
- a) Les études faites pour la tantalite ont montré que les alluvions de la Guyane renferment des milliers de tonnes de ce minerai, mais qu'il n'existe pas de gisements pouvant faire l'objet d'une exploitation industrielle. Cependant, des entreprises artisanales pourraient être rentables.
- b) D'août 1956 à Juin 1959, le Bureau minier guyanais et le Commissariat à l'Energie Atomique ont exploré la partie Nord du territoire. Des anomalies radioactives parfois très fortes ont été décelées, mais aucune d'elles n'a donné lieu à des travaux pour en découvrir l'origine.

Au cours de cette prospection fut découvert le district lithinifère de la Haute Sparouine dont l'analyse est restée assez sommaire.

- c) La Société du Manganèse de Guyane, formée par le Bureau Minier et l'Union Carbide Corporation, a mis à jour des indices sans intérêt sur la bande de Paramaka du Sinnamary au Maroni.
- <u>Section II</u> <u>Faible incidence des investissements consacrés à l'infrastructure et à la production</u>

Les actions conduites dans ces deux secteurs ont été caractérisées par un

⁽I) Notons que des prospections ont été faites pour d'autres minerais tels : chrome, nickel, cobalt, diamant, molybdénite, fer, cassitérite par le Bureau des Recherches géologiques et minières ou en association avec des Sociétés comme UGINE et KUHIMANN.

manque total de détermination. Il en résulta une série de tatonnements, de défaillances et d'erreurs qui explique en partie la situation actuelle de l'économie guyanaise. En 1960, la production agricole et industrielle stagnait et le pays ne disposait pas du "quantum minimum de capital social fixe" qui aurait pu favoriser son décollage.

I - Imprécisions et Incoordination des actions concernant l'infrastructure

L'équipement de base a absorbé 34% des dotations du FIDOM de 1946 à 1960, soit plus de 50.000.000 de francs d'ont les effets furent très limités parce qu'une politique d'infrastructure rationnelle n'avait pas été élaborée. Parmi les nombreux projets proposés deux tendances se dégageaient:

- I) La première préconisait de mettre l'accent sur le cabotage et l'aviation.
- 2) La seconde penchait en faveur de la modernisation du réseau routier existant.

Au centre de ce débat se plaçait la question de la rentabilité des dépenses engagées pour l'infrastructure qui était intimement liée aux possibilités de développement de l'économie. Aucune réponse n'était donnée et aucun choix ne fut fait. Il ne pouvait en découler qu'un éparpillement des efforts et par là une certaine inefficacité.

A - Lègère transformation du réseau routier et création du réseau aérien intérieur

I) Les trois premiers plans ont été nettement dominés par la construction de la route reliant Cayenne à Saint Laurent du Maroni. L'intérêt était manifeste pour les communes rurales sutuées le long de cet axe. Si le tronçon de I30 kilomètres, reliant Cayenne à Iracoubo ne posa que des problèmes techniques portant sur la largeur de la chaussée, l'établissement de ponts ou l'utilisation de bacs pour franchir les rivières, il n'en fut pas de même de la Section qui devait joindre Organabo à Saint Laurent.

Des discussions passionnées eurent lieu à tous les degrés pour choisir entre deux tracés : celui par Saut Sabbat et celui par Mana (I). En 1957, un expert commis, à la demande du Ministère des Travaux Publics, conclut en faveur de l'itinéraire par Saut Sabbat et la construction d'un pont à cet endroit. Au moment de l'arbitrage, 10.000.000 avaient déjà été investis dans cette route.

Si, en 1960, cette question restait encore en suspens, par contre de Cayenne à Iracoubo, I30 kilomètres de chaussée étaient bitumés; le pont de Simnamary
était achevé en 1958 et celui de Sapt Sabbat en 1959; un service régulier de bacs
fonctionnait au Larivot et à Kourou. Par ailleurs, les routes de l'Ile de Cayenne
étaient asphaltées sur plus de trente kilomètres.

Cependant, plusieurs tronçons de route restaient dans un état défectueux : Saint-Laurent - Saint-Jean ; Saint-Laurent - Mana ; Charvein - Acarouany ; routes de Stoupan, du Gallion ; chemin de Matiti ; piste Régina - Roura ; anses de Kourou et de Sinnamary ; Organabo à Mana. La plupart d'entre eux étaient impraticables durant la saison des pluies, tout au moins à un certain type de voitures, ainsi que le montre le tableau suivant :

Catégories	Bon	Passable	Mauvais
Routes nationales :	160	90	I8
Chemins départementaux	105	IO	78

Notons que rien n'avait été entrepris pour désenclaver les communes de l'Est, véritables ilôts humains, complètement coupés de l'extérieur par voie routière.

⁽I) Après de longs débats, le Conseil Général ne réussit pas à faire l'unanimité sur cette question - cf. rapport Cour des Comptes - Extrait J.O. 27 Juin 1958 p. 150

2) L'absence de programme défini en matière de liaisons routières, l'isolement des centres de l'Est et de l'intérieur, les difficultés rencontréss par les organismes de recherche dans la propection de certaines régions, ont été à l'origine de la création du réseau aérien intérieur. Le FIDOM finança l'ouverture de six pistes à l'usage d'un trafic de passagers et de marchandises peu pondéreuses, ainsi que l'acquisition d'avions par la Société Aérienne des transports des Antilles-Guyane.

B - Irrésolution du problème portuaire

Dès 1945, le Ministre de la France d'Outre-Mer avait envisagé la construction de deux appontements : un au Marivot et l'autre à Cayenne. Celui du Larivot fut assez rapidement conçu mais il apparut que les marchandises qui y débarquaient supportaient des charges de camionage de l'ordre de I3 francs par tonne grevant lourdement les prix. En conséquence, la réalisation de l'ouvrage de Cayenne fut présentée en 1948 comme une "opération essentielle et prioritaire". Les travaux commencèrent en 1950 mais dès 1952 le littoral guyanais entra dans une phase d'envasement maximum. Une mission du Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques de Juin 1952 proposa au Ministre des Travaux Publics d'arrêter les travaux afin de reconsidérer le projet et dans la négative d'étudier les moyens appropriés pour permettre une utilisation normale de l'appontement. C'est le second point de vue qui a prévalu "en raison de l'état d'avancement de l'ouvrage et du délit que l'entreprise serait fondée à réclamer pour réduction des travaux".

Il est important de signaler qu'aucune étude sur le cycle d'envasement et de dévasement n'avait été effectuée avant d'engager les travaux. "Les raisons de cet envasement mentionne un rapport sont mal connues qu'il s'agisse d'un phénomène dû à la rivière de Cayenne ou à des apports d'origine maritime. Les services compétents du Ministère des Travaux Publics sont évidemment seuls qualifiés pour répondre à ces questions" (I).

⁽I) Rapport Cour des Comptes, op. déjà cité - p. 145.

II - Influence quasiment nulle des opérations destinées au développement du secteur productif

L'Etat décida de prendre une part active dans le développement de la production agricole et industrielle. Une série d'opérations fut entreprise avec la volonté plus ou moins déclarée de favoriser l'expansion de ce secteur. C'est le cas, par exemple, de l'équipement électrique auquel le FIDOM a consacré près de 4.000.000 de francs. Si la consommation d'électricité a quadruplé entre 1946 et 1960, la cause est imputable à l'accroissement de l'usage domestique et de l'éclairage urbain beaucoup plus qu'à celui de l'usage industriel puisqu'en 1958 cette dernière ne représente que 20% de la production totale évaluée à 3.888.000 kWh pour une puissance installée de 4585 kWh. Toutefois, au cours de cette période, les sociétés d'Etat ont été le moyen d'action privilégié des pouvoirs publics. Leur rôle était d'épauler l'initiative privée et l'administration en cas de défaillance. Le rapport général du troisième plan est formel sur ce point :

"En aucun cas les sociétés d'état ne doivent se substituer à l'initiative privée quand celle-ci est en mesure de jouer son rôle".

"En aucun cas les sociétés d'état ne doivent se substituer à l'Administration quand il s'agit de tâches que celle-ci peut remplis."

"Par contre, elles doivent compléter l'action de l'administration lorsqu'elles remplissent une mission particulière que celle-ci ne saurait assumer".

Les espoirs qui avaient été placés en elles, furent souvent déçus. La Guyane en a été un banc d'essai qui n'a pas toujours provoqué les effets souhaités.

- A L'échec du Bureau agricole et forestier muyanais (BAFOG) et du Bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane (BIPIG)
- I) Le Bafog ; créé en 1952, son rôle était de procéder à toutes recherches

études cu expériences, ainsi qu'à toutes opérations industrielles, immobilères, financières ou commerciales, tendant à la mise en valeur agricole et forestière du département de la Guyane.

Il s'intéressa à la riziculture en terres basses, aux cultures oléagineuses en terres hautes, à l'exploitation forestière, à l'élevage. A cet effet, il organisa le jardin d'essai de Cayenne, le Casier rizicole de "Crique Jacques", le centre de cultures fourragères de Suzini et le centre d'élevage expérimental de Kourou. Dans l'ensemble I2.500.000 francs lui furent octroyés qui dépassent en proportion les résultats obtenus.

- a) Sur le plan de l'élevage, il n'a pas fallu moins de six années à cet organisme pour qu'il abandonne la technique de pâturage libre en savanes hautes expérimentée à Matiti. Sur un troupeau de I50 têtes, 50 étaient mortes de faim à cause de la faible valeur nutritive des herbes. Cette conclusion aurait pu être tirée dans un délai plus court. Par la suite, sur 20 hectares de cultures fourragères et de pâturages tournants, un croissement métis-zébus pour la production de la viande et un autre Switz-créole pour la production du lait ont fait l'objet d'études assez concluantes.
- b) C'est au niveau de l'exploitation forestière que son action revêt les aspects les moins négatifs. Il commença à déterminer les essences de la forêt guyanaise et se pencha sur les problèmes de l'utilisation des bois. Ces observations furent précisées et complétées en 1959 par une mission conduite par M. Michel Prouvier. Hans un rapport de haute valeur intitulé: "Exploitations forestières et industries du bois en Guyane française", il montre que, sur les 80.000.000 d'hectares qu'occupe la forêt guyanaise, la densité est de l'ordre de I3 à I5 mètres cubes à l'hectare, (c'est à dire supérieure à celle de beaucoup de forêts africaines) et que la diversité dos essences n'est un obstacle à la rentabilité qu'au-dessous d'une production de I2 à I5.000 mètres cubes par an.

En 1959, après sept années de fonctionnement, le BAFOG est supprimé avant

d'avoir réussi à promouvoir l'industrie forestière encore moins l'agriculture et l'élevage.

2) <u>Le BIPIG</u>, il fut fondé en I950 avec le concours de "l'International refugees organization" (IRO). Son but était de mettre en valeur grâce à un apport d'immigrants la région de Saint Jean en y développant les activités agricoles et forestières. Il reçut 207 personnes d'Europe Centrale composées de 59 familles et de I9 célibataires.

Aucune des activités créées, que ce soit les scieries ou la carrière de pierre par exemple, ne parvint à atteindre un équilibre convenable grâce auquel il eut été possible de confier la gestion aux familles ou aux individus selon leur vocation. Les immigrants n'étaient pas préparés à leur nouvelle tâche, tant sur le plan professionnel que psychologique. En outre, il semble que la région de Saint Jean ait été choisie davantage en raison de la présence des anciens locaux du bagne que pour ses distositions naturelles à pouvoir constituer un foyer de développement dans l'immédiat. En Juin 1959, la Société était liquidée. Ses biens étaient vendus ou livrés aux intempéries

• Les observateurs avertis sont unanimes à reconnaître que le BIPIG a souffert d'un manque d'esprit de suite et de coordination entre les services locaux et centraux, de l'incompétence du personnel d'encadrement et d'une certaine tendance à cultiver la médicorité. IO millions environ avaient été consacrés à cette entreprise, mais il ne restait plus qu'un individu à Saint Jean qui se livrait au commerce, trois à Cayenne, dont un menuisier, un agent commercial et un pêcheur.

B - L'expérience de la SATEC

Par l'ordonnance du 22 décembre 1959, la Société d'Assistance Technique et de Crédit Social, au capital de 300.000.000 de francs se substitue au Crédit social des Antilles et de la Guyane.

Dans l'esprit de ses promoteurs, elle doit organiser l'agriculture, la pêche, l'artisanat, l'industrie légère, en améliorant les connaissances techniques des petits producteurs et en leur apportant une aide matérielle pour aménager leur habitat et leur équipement aussi bien professionnel que familial.

A cet effet, elle peut donc :

- réaliser des opérations de crédit,
- effectuer des opérations d'assistance technique,
- accorder son aide aux organismes spécialisés et notamment aux organismes coopératifs.
- accomplir toutes études et tous travaux de caractère économique et social, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières et financières.

Ses principales activités porteront, d'une part, sur la tentative de regroupement des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs à l'intérieur de sociétés d'intérêt collectif; d'autre part, sur l'exploitation forestière et l'artisanat.

I) La création des sociétés d'intérêt collectif agricole et maritime

Pour ce qui est de l'agriculture et de la pêche, la SATEC a agi essentiellement au niveau des sociétés d'intérêt collectif dont le champ d'action ne dépasse pas le cadre de la commune rurale. Leur administration est confiée à un conseil élu par l'Assemblée Générale des adhérents auprès duquel se trouve un assistant technique rural de la SATEC. Leur mise en place ainsi que leur fonctionnement se heurtèrent à de nombreuses difficultés. Les résultats furent très inégaux.

- a) La société d'intérêt collectif de Macouria (S.I.C.A.M) créée en Janvier I960 reçut de la SATEC 5.000 plants de cacaoyer, 9.000 plants d'ananas, 7.000 plants de cultures potagères diverses, quelques vaches laitières, des pres et des poussins. Sa bonne marche fut freinée tout d'abord par un programme inadapté aux conditions particulières de cette région qui surestimait le rythme d'expansion possible en second lieu par la résistance du milieu traditionnel puisqu'elle n'obtint au départ que l'adhésion de dix cultivateurs.
 - b) La Société d'intérêt collectif des Planteurs d'ananas de Guyane

(SICOPAG) fut fondée en février de la même année, afin de diffuser la culture des ananas "Smooth Cayenne" dont I50.000 plants avaient été importés de Saint-Domingue. Les résultats sur le plan technique furent probants : la production minima à l'hectare fut de 55 tonnes. Cependant, la commercialisation n'avait pas été organisée, ce qui entraîna des pertes considérables.

Au mois de décembre 1960, une conserverie commença à fonctionner mais elle n'eut qu'une existence éphémère dans la mesure cù; aucune recherche sur la technique de mise en boîte et aucune étude de marché, particulièrement en ce qui concerne les goûts des clients, n'avaient été faites au préalable; en outre, la production locale de 40 tonnes était largement en-dessous du seuil de 3 à 4.000 tonnes exigé pour qu'une entreprise soit rentable.

- c) La Désirée. En 1960, la SATEC a créé près de Matoury, un lotissement agricole de 234 hectares destiné à recevoir une dizaine de familles guyanaises et antillaises qui tenteraient une opération de mise en valeur des terres hautes. Les attributaires prenaient l'engagement de suivre le programme cultural proposé (cacao, ananas, fourrages, maïs, cultures potagères) et de se grouper au sein d'une SICA avant la fin du premier trimestre 1961. Pour permettre le démarrage de leurs activités, il leur était accordé trois formes de crédit:
 - un crédit d'acquisition du lot remboursable en 15 ans,
 - un crédit d'équipement agricole amortissable en 8 ans,
 - un crédit de campagne.

Is réalisation de ce projet ne fut pas facile car des terrains en friches plus propices à l'agriculture et nécessitant moins de travaux d'aménagement ne purent être obtenus. La SATEC d'Erporter son choix sur un espace accidenté et couvert de forêts primaires dont les sols sont sensibles à l'érosion. Une des conséquences directes a été l'accroissement des coûts de défrichement et d'infrastructure. Toutefois, au début de 1960, sept familles rartiniquaises et deux familles guyanaises furent installées.

d) La pêche a connu un net progrès sous l'impulsion de la SATEC. Le programme intéressant ce secteur prévoyait l'établissement des cartes de pêche, la formation des marins, la construction d'un navire trublier, des essais de mise au point de pêche au chalut sur le plateau continental, mais aussi le regroupement des pêcheurs.

En décembre 1960 est constituée la Scoiété d'Intérêt Collectif Maritime (SICOM) dont les objectifs sont :

- alimenter en poissons l'ensemble des marayeurs de la SICOM et non pas seulement leurs propres marayeurs ;
- utiliser en commun, dans un esprit mutualiste, les chambres froides de la SICOM.

A la même époque un essai d'exportation de poissons salés et séchés à partir des "Siluridae" semble avoir reçu un accueil favorable aux Antilles. Cependant, il est apparu que les installations de séchage impliqueraient d'importants investissements (l'hygrométrie se situant entre 90 et 98).

- e) Intervention au niveau de l'élevage de la forêt et de l'artisanat.
- a) en matière d'élevage, une expérience a été menée dans la savane inondée près de la crique Gabrielle avec un troupeau de zébus de type Gyr de 86 têtes. L'intérêt était d'étudier le comportement des animaux dans ce milieu, l'utilisation et le mode de pacage. Ces études furent poursuivies dans les savanes de la Vallée de Kaw qui présentent les mêmes caractéristiques mais qui s'étendent sur 3.000 hectares gapables de nourir un troupeau de IO.000 têtes après quelques travaux d'hydraulique. Il faut aussi noter que la SATFC, avec le concours de la Direction des Services Agricoles, s'intéressa à l'introduction et à l'acclimatation de bovidés à la Station de Suzini et à celle de Kourou.
- b) En faveur de l'industrie forestière, la SATEC se proposait de définir pour les entreprises l'importance de l'équipement que postulent leur rentabilité, la

hiérarchie des investissements à prévoir et, par ailleurs, d'établir une série d'établ

c) L'artisanat n'occupa qu'une infime partie du programme de la SATEC bien qu'il fut question d'établir un fichier des artisans, d'élever leur niveau technique en matière de gestion et de prospecter des marchés pour leur production. Quelques prêts furent octroyés à des artisans, le plus important aida au lancement d'une briqueterie en 1960.

B - A côté de l'action des sociétés d'Etat et d'économie mixte deux réalisations doivent être mentionnées :

- I) L'installation à Simmamary d'une quarantaine de familles indonésiennes (I70 personnes) venues du Surinam dont les récoltes de riz ont été très encourageantes.
- 2) La constitution d'une société de développement agricole à Sinnamary (S.O.G.A.D.S.Y.) en vue de la culture du riz, de l'élevage et de la construction d'une scierie avec l'aide de cinquante familles indiennes qui viendraient progressivement de la Guyane britannique. Cette initiative sora moins heureuse que la précédente.

O

0 0

A la fin de cette période le bilan reste assez décévant en matière agricole et industrielle. Mis à part les débuts encourageants de la S.A.T.E.C. tout a pratiquement échoué. Ce procès-verbal de carance a été unanimement établi puisqu'une loi en date du 30 décembre 1959 stipulait que "le gouvernement devra déposer avant l'ouverture de la deuxième session ordinaire de I960, un projet de loi de programme tendant à amélierer l'équipement et à promouvoir l'expansion économique dans les départements d'Outre-Mer" (I) tandis que sur le plan local était tenté un premier effort de réflexion sur l'organisation du développement de l'économie guyanaise.

0

⁽I) cf. Assemblée Nationale - Annexe au procès verbal de la séance du 28 Juin 1960.

CHAPITRE II - LE PLAN DECENNAL OU L'EBAUCHE D'UN PROGRAMME D'ACTION RATIONNEL.

Ce document publié en Janvier I960 a été préparé conformément au but que s'était assigné un comité d'action économique constitué au mois de mai de l'année précédente (I). Il serait vain de vouloir y découvrir un point de vue doctrinal particulier ou l'appartenance à tel ou tel type de plan. Sa généralité et son imprécision obligent à le considérer comme un essai de définition d'une table d'orientation dont il faut apprécier la portée à travers son élaboration et son contenu.

- Section I - Les conditions d'élaboration du plan décennal

En se penchant sur cette étape primordiale dans la conception d'un plan, il est déjà possible de cerner ses limites car deux questions importantes pour la suite de l'analyse doivent être posées :

- qui a conçu le plan ?
- à partir de quels matériaux a-t-il été dressé?

I - Le Comité départemental d'action économique

Il a joué ici un rôle essentiel ce qui impose de procéder à une étude rapide de son organisation et de sa composition.

⁽I) Ce document est appelé indifféremment Plan de développement économique (IO9 pages)

- cf. édition officielle - Imprimerie Paul Laporte - Cayenne, janvier I960;

programme d'action régionale, en référence au décret 55.873 du 30 juin I955

(cf. P. 4) et plan décennal (cf. p. IO6).

A - Sa structure

Elle se présentait ainsi :

- I) un conseil de direction composé de II membres,
- 2) un comité de coordination qui regroupait les membres du conseil de direction, les présidents de commission et les responsables des groupes de travail,
- 3) quatre commissions :
 - a) Infrastructure: transports, communications, énergie.
 - b) Production: agriculture et élevage, forêts, mines et pêche.
 - c) Démographie · immigration, équipement social.
 - d) Economie générale : problèmes financiers.
- 4) une assemblée générale.

B - Sa composition

68 personnalités diverses ent participé aux travaux d'élaboration du plan. Leur origine socio-professionnelle montre qu'elles n'avaient pas toutes une égale compétence pour pouvoir aborder la discussion de certains projets et intervenir valablement au sein des différentes commissions:

- Assemblées élues 13 membres
- Chefs de service administratifs et techniques 22 "
- Représentants des organismes industriels et commerciaux 17
- Organisations syndicales et professionnelles 9
- I) La position dominante des membres des assemblées élues et des représentants des organismes industriels et commerciaux influencera la détermination des objectifs et surtout des moyens.

2) L'absence de spécialistes des questions de planification, de démographes, de sociologues, d'économistes a fait lourdement peser ce travail sur les épaules de rares compétences auxquelles une critique avertie et un soutien actif ont manqué. Ce n'est pas l'effort de démocratisation qui a pu combler cette lacune malgré l'optimisme des rédacteurs qui affirment:

"Les administrations, les élus, les communes, les notabilités, les syndicats, ont été consultés et ont pris une part active aux travaux du comité. La méthode qui a présidé à l'établissement de ce document en fait donc une oœuvre de collaboration et de synthèse" (I).

II - Limites quant aux mátériaux disponibles

- Sur de nombreux points, les auteurs du plan ont dû se contenter de données incomplètes faute de services adéquats qui auraient pu leur être utiles et d'enquêtes préalables dans des domaines importants. Les observations émises deux ans plus tard, par une mission sénatoriale au moment de la préparation du quatrième plan traduit excellement ce point de vue. En Guyane, mentionne-t-elle, "deux services font totalement défaut :
 - celui des enquêtes et du contrôle économique
 - celui de la statistique.

Elle ajoute : "qu'une telle carence n'est guère concevable dans une période cù un plan de développement est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait en effet être établi à partir de sérieuses études de coûts de production, de prix de revient et de débouwhés possibles. L'administration préfectorale soucieuse de ne pas s'engager dans l'aventure en est réduite à ne retenir que les propositions pour lesquelles elle peut tabler sur des données certaines qu'elle a pu recueillir dans la limite des moyens

⁽I) cf. plan de développement économique de la Guyane Française p. 9.

d'investigation dont elle dispose.

L'administration est également totalement désarmée devant le problème des prix et il n'existe même pas, dans ce domaine, un embryon de contrôle". (I)

- Le plan ne repose pas sur des travaux de comptabilité économique étant donné que la Société d'études pour le développement économique et social (S.E.D.E.S.) ne sera chargée de dresser les comptes de la Guyane qu'au cours de l'année I960. Ainsi, il n'a pas été possible de tenir compte de certains éléments indispensables à toute ceuvre de planification : production intérieure, produit intérieur (2), consommation et épargne des agents et encore moins d'envisager la fixation d'un taux de croissance pour la période décennale.
- Pour appréhender l'étude de la population, il a fallu se contenter des données de recensement de I954 et se livrer à des approximations très inégales.

Toutes ces remarques incitent à aborder l'étude des objectifs et des moyens préconisés en tenant compte du contexte dans lequel ceux-ci ent été pensés et établis.

- Section II - L'analyse du contenu du plan

Les principales crientations ent été définies :

- d'une part, suivant les dispositions prévues par le troisième plan de modernisation et d'équipement car il est bien spévifié que : "les perspectives ouvertes à la Guyane par le troisième plan ont été soigneusement examinées. Chaque fois qu'elles ont été jugées satisfaisantes, elles ont été simplement mentionnées dans ce rapport, sans autres précisions ; lorsqu'elles n'indiquaient qu'une direction de travail,

⁽I) Senat - Annexe au procès verbal de la séance du 2I Mars 1962, p. 87.
(2) Notons qu'un essai d'évaluation du revenu national pour l'année 1958 a été tenté, mais l'approche reste grossière (cf. plan p. 42).

le comité s'est attaché à la préciser et à lui donner son naturel développement" (I).

- d'autre part, sur l'idée que le démarrage de l'économie guyanaise contribuerait à réscudre les problèmes de la Martinique et de la Guadeloupe.

Cinq objectifs généraux ont été retenus :

- I) Passer dans tous mes domaines de la "phase inventaire" à la "phase production"
- 2) Assurer le développement des principaux secteurs de production.
- 3) Déterminer les pôles de développement à partir desquels pourraient se constituer de nouvelles activités.
- 4) Provoquer un mouvement d'immigration à partir des Antilles grâce à d'importants investissements.
- 5) Permettre à la zone franc d'égonomiser et de recevoir des devises.

C'est à partir de là que seront fixés les objectifs et les moyens par secteur de production et que seront déterminées les mesures générales nécessaires à leur réalisation.

I - Les objectifs et les moyens par secteur de production

Cinq secteurs de production ent été pris en considération : l'agriculture et l'élevage, la pêche, la forêt et les mines.

A - L'agriculture et l'élevage

I) Les objectifs établis répondent à une triple préoccupation :

⁽I) cf. plan p. 9

- développer par la modernisation de l'agriculture la culture des denrées vivrières afin de rompre la dépendance de la Guyane pour son approvisionnement en produits alimentaires de consommation courante et de ce fait alléger le déficit de la balance commerciale.
- encourager le lancement de certaines cultures d'exportation pouvant jouir de débouchés assurés tels que : le riz, le cacao et le café.
- organiser la commercialisation tant sur le plan intérieur qu'extérieur afin de permettre l'écoulement de la production.

Deux séries d'actions sont proposées l'time en terres hautes et l'autre en terres basses :

a) L'opération des terres hautes

Elle intéresse particulièrement la région de l'Ile de Cayenne, de l'Orapu, de la Comté et les zones rurales traditionnelles. Elle se propose de faire passer les surfaces cultivées de 2920 hectares en I958 à 6.5IO hectares en I970 par le développement de cultures diverses : canne à sucre, mantoc, riz, mais, bananier, cacaoyer, fourrages, légumineuses et l'installation de 350 familles.

Parallèlement, il est prévu un doublement du cheptel de telle sorte qu'il atteigne 5.000 têtes en 1970.

	Actualled	A Dévelop	per	A atteindre en 1970	
Superficie en hectares	Actuelles	Immigrants	guyanais		
Canne à sucre	500	-	_	500	
Manioc	I000	I7 5	intensif	II75	
Riz	I50		350	500	
Tubercules divers	560	40	-	600	
Mais	400	350	100	850	
Bananes	I60	capitaliste	40	200	
Légumes divers	60	I35	40	23 5	
Fruits Ananas	20	350	80	450	
Cultures fourragères	70	350	330	750	
Cacao		700	550	I 2 50	
Total	2920	3490		6510	

b) L'opération des terres basses

La région concernée se trouve située sur la rive droite du Mahury à l'Est de Cayenne. Dans un premier temps, il s'agit d'aménager un polder de 4.500 hectares capable de recevoir I.200 familles qui s'adomneraient aux cultures suivantes : riz, cacao, citrus, arbres fruitiers, fourrages et autres denrées vivrières. Pour ce qui est de l'élevage, les efforts porteront sur la Vallée de Kaw afin de pouvoir constituer un troupeau de I0.000 têtes.

Cultures envisagées (ha)	1961	1 963	196 5	19 67	I970 .
Riz	63	250	800	I250	I 500
Cacao	I2 5	2 I5	600	90 0	I 2 50
Citrus	30	60	220	300	300
Vivres	107	200	350	I 450	600
Fruits	4I	7 5	2 50	400	400
Divers (fcurrages)	-	_	I80	300	450
Total	3 66	800	2400	3600	4500
Nombre de familles installées	IIO	2 2 5	650	900	I200
Dépenses d'aménagement du polder (en millions de francs	I , 5	3	8 , 6	I2, 8	I5 , 95

- 2) La réussite de ces deux cpérations nécessite la mise en oeuvre de plusieurs moyens.
 - a) Des mesures législatives
 - La nécessité d'établir un cadastre afin de pouvoir appliquer les textes concernant les concessions domaniales vacantes et sans maîtres.
 - La pénalisation par un impôt foncier de tous les terrains non exploités situés dans les zones dites de développement agricole.
 - L'allègement de la législation sur les concessions. Le dossier ne comporterait que cinq pièces au lieu de cnze (plan du terrain, extrait de l'acte de naissance, certificat de domicile, certificat de capacité agricole délivré par les services agricoles, état de la situation financière).

- La suppression de la consultation des commissions de mise en valeur et des prix que remplacerait la non-opposition des particuliers et des services techniques à l'issue de laquelle un titre de concession provisoire serait accordé pour cinq ans contre le versement d'une redevance annuelle à l'hectare qui a été fixée ainsi :
 - concessions d'élevage : 5 francs
 - concessions agricoles : IO "
 - concessions maraîchères : 20 '

La cession gratuite ou la suppression de la concession pourrait intervenir à l'expiration de ce délai.

- b) Une assistance technique et financière.
- Dans le domaine technique le plan recommarde :
 - le développement des études, des recherches et des essais en vue de favoriser la multiplication par la distribution de plantes et de bêtes sélectionnées.
 - l'intervention de la direction des services agricoles en vue de l'aménagement foncier pour les travaux de drainage, d'irrigation et de lutte contre l'érosion marine.
 - la remise en application des dispositions antérieumes du FTDOM qui prévoyaient le financement de l'équipement de certaines cohlectivités avec un dégrèvement de 50% à titre de subvention. Ce système fonctionnerait pour l'acquisition de matériels de culture, les projets d'électrification et d'adduction d'eau, c'est à dire pour tout ce qui revêt un caractère collectif.

L'enseignement agricole devant être à la base de l'assistance technique, deux formes d'intervention ont été définies :

 l'adaptation des leçons de choses aux caractéristiques agricoles propres du pays afin de revaloriser le travail de la terre aux yeux de la jeunesse.

- . l'organisation de cours post-scolaires sous l'égide d'un instituteur initié aux questions agricoles et de la direction des services agricoles afin d'améliorer le niveau des connaissances des paysans et assurer la formation des cadres. L'existence de compétences, par la suite, permettrait de diviser la Guyane en quatre régions (Oyapoc, Approuague ; Cayenne ; Savanes ; Saint-Laurent) et d'y placer un moniteur régional épaulé par des conseillers agricoles et des ingénieurs de la direction des services agricoles. A propos de l'enseignement agricole, une contradiction apparaît entre les objectifs et les moyens. Les auteurs du plan reconnaissent que les cadres font défaut et que l'école pratique d'agriculture de Tivoli à la Martinique n'accepte de prendre chaque année que deux élèves guyanais ayant satisfait au concours d'entrée. Pourquoi ne pas proposer la création d'une école d'agriculture en Guyane et d'une færme modèle en terres hautes et en terres basses où pourraient être formés non seulement les guyanais mais encore les antillais qui s'habitueraient aux méthodes culturales propres à la Guyane au cas où ils seraient déventuels candidats à l'immigration. Il semble en effet plus normal de préparer sur le terroir guyanais ceux qui devront s'orienter vers les cultures en terres inondées.
- Sur le plan financier : plusieurs types de prêts sont proposés en vue de l'installation et du fonctionnement des exploitations :
 - des prêts à moyen et à long terme devraient être octroyés pour l'achat et l'aménagement des terrains, la mise en culture et l'acquisition du bétail, la construction ou l'amélioration des bâtiments, et pour l'équipement individuel.
 - des prêts à court terme destinés à entretenir le fonds de roulement saisonnier et normal d'une exploitation agricole.

Pour faciliter la bonne marche du système, il est demandé que le taux d'intérêt ne soit pas très élevé et que le droit au remboursement n'intervienne que lorsque l'exploitation atteindra un seuil de rentabilité convenable.

Toutes ces mesures qui viennent d'être présentées ne font pas l'objet d'une grande précision. Il est bien avancé que la puissance publique doit en assumer la charge et que les agriculteurs doivent autant que possible se regrouper au sein de sociétés d'intérêt collectif afin de mieux profiter de l'aide. En dehors du CREDITAG (actuellement SATEC), qui était l'organisme le plus dynamique du moment, aucune proposition n'est faite pour la restauration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, société coopérative à capital variable, créée en 1953 (spécialisée dans les prêts à court et à moyen terme, les avances sur récoltes) qui ne méritait sans doute pas, en raison de son inefficience de figurer parmi les organismes de crédit jouissant d'une bonne santé (I).

c) L'organisation de la commercialisation

Afin d'assurer à la production agricole des débouchés et des prix garantis, le plan préconise la création de "Marketing board", à l'instar de la Guyane britannique, qui se chargerait de la collecte, de la transformation et de la vente des produits. Cette idée est excellente mais conjointement des mesures auraient dû être envisagées pour modifier les circuits de commercialisation et protéger le producteur local contre certaines importations concurrentielles. Ici ressort nettement l'influence que les représentants du secteur commercial ont pu avoir sur le choix de la politique à définir dans ce domaine. Cette question n'a pas dû échapper à certains membres du Comité mais il y avait un danger à s'attaquer aux principaux bénéficiaires du système économique actuel.

B - La pêche

I) Les objectifs retenus s'orientent dans trois voies :

⁽I) cf. plan page 43.

- la satisfaction de la demande locale par la formation des pêcheurs et une amélioration de leur équipement.
- l'organisation d'un armement de pêche en haute mer qui permettrait :
 - d'exploiter les bancs de crevettes et d'installer une usine de conditionnement.
 - d'accroître la pêche de certaines espèces de poissons pouvant faire l'objet d'une exportation vers les Antilles.
- l'implantation d'une usine pour la fabrication de la farine de poisson.
- 2) Les mesures diffèrent selon le type de pêche :
- a) Pour la pêche artisanale, le comité souhaite, d'une part, des améliorations sur le plan technique grâce à l'utilisation des "sennes chinoises" mieux adaptées que les barrières chinoises. Ce procédé permettrait d'exploiter les estuaires du Kourou et du Mahury; d'autre part, l'octroi de prêts d'équipement et l'organisation de la profession.
- b) En ce qui concerne la pêche industrielle, l'action technique doit viser à équiper les appontements afin qu'ils soient susceptibles de recevoir une unité de cinq chalutiers de 70 à 80 mètres et à doter les ports d'un slip de carénage avec un dispositif de levage, d'une infrastructure radiotéléphonique, d'ateliers de conditionnement.
- c) La commercialisation : si pour les crevettes, les études en cours ont permis d'être précis sur les débouchés possibles aux Etats-Unis et ch Europe, le plan reste vague sur les possibilités d'écoulement du poisson sur le marché antillais : "il semble, dit-il, qu'une demande surtout de poisson rouge pourrait être satisfaite depuis Cayenne par évacuation régulière des bateaux de la Compagnie Génétale Transatlantique sur Fort de France" (I). Il en est de même pour l'usine de farine de

⁽I) cf. plan page IO5.

poissons dont le projet demeure encore flou.

L'observation déjà faite au sujet de la protection de la production agricole locale peut être formulée de nouveau à propos de la pêche car il n'est pas précisé par quel truchement les produits locaux seront substitués aux importations de poissons séchés et réfrigérés.

C - Le secteur forestier

Il a fait l'objet d'une étude assez approfondie car le comité a pu s'appuyer sur l'excellent rapport déjà signalé de la Mission Prouvier.

- I) Deux objectifs ont été définis :
- a) le premier objectif intéresse surtout les entreprises forestières. Il se propose :
 - dans une première étape, d'atteindre rapidement une production de bois exportables de I2.000 à I5.000 mètres cubes grâce à une organisation plus rationnelle des scieries de la région du Maroni et de l'Approuague et l'ouverture de deux nouveaux chantiers au moins dans la région de Cayenne pour l'approvisionnement en grumes. Ce cubage correspond à peu près aux besoins en bois de qualité de la Martinique et de la Guadeloupe.

En dehors d'une aide financière de l'Etat sous forme de ristourne sur le prix du frêt, la réalisation de ce programme suppose :

- "qu'une libération des échanges pour les bois importés sur les Antilles françaises en provenance des pays hors de la zone franc soit exclue dans un proche avenir.
- "que, dans l'immédiat, les quantités de bois du Honduras britannique à importer annuellement aux Antilles soient calculées par différence entre les besoins en bois de qualité et les cubages que la Guyane est susceptible de fourmir dans ces

- bois et ne constituent plus qu'un appoint, lorsque le premier objectif sera réalisé.
- "que les exportateurs guyanais fassent un effort commercial supplémentaire pour améliorer la siccité et le classement de leurs livraisons et pour délivrer toutes les dimensions requises pour le marché antillais" (I).
- dans une seconde étape, de porter le chiffre de la production autour de 36 à 40.000 m³ soit les besoins du marché caraïbe, lorsque la compétitivité des prix permettra de pémétrer les marchès étrangers. Il sera nécessaire d'installer quatre ou cinq scieries bien équipées en vue de l'exportation. Toutefois, cette étape étant subordonnée à la réussite de la première "les hypothèses qui peuvent être faites en ce domaine sont imprécises" (2).
 - dans une troisième étape, partant de l'idée que "scieries et industries valorisant hautement la matière sont des activités qui ne s'excluent pas mais sont complémentaires les unes des autres", le plan préconise :
 - · l'installation d'ateliers de récupération annexes des scieries qui pourraient traiter 20 à 25% des sciages non commercialisables fournis par les entreprises. Ces derniers représentent près de 3.000 m³ pour une production de I2.000 m³.

 A cet effet, il faudrait créer deux nouveaux ateliers en plus de celui de Cayenne et de celui de Saint Jean. La maison préfabiquée et les menuiseries sur catalogue fourniraient des débouchés possibles vers les Antilles.
 - la mise en place d'industries spécialisées dans le déroulage pour la fabrication de caisses d'emballage armé et du contreplaqué ainsi que dans le tranchage pour ensembles plaqués.

⁽I) cf. plan p. 56

⁽²⁾ cf. plan p. 57

- b) le second objectif concerne la création d'une industrie de pâte à papier à partir du "bois feuillu tout venant". Cette implantation exigerait des investissements importants. Le marché métropolitain qui importe 40% de sa consommation totale procurerait un intéressant débouché à cette production. Cependant, il a fallu se contenter d'émettre des idées générales car "aucune étude financière ou à caractère industriel n'a été faite dans ce domaine" (I).
- 2) Quelles sent les mesures qui doivent aider à la réalisation de ces objectifs.
- a) Le versement d'une prime d'équipement qui correspondrait à une ristourne du prix du frêt d'un mêtre cube de bois de Cayenne à Fort de France ou

- Octobre I949 : "Cellulose de Strasbourg" expérimente sans résultat le "bois canon" et le "grignon franc".

- Septembre 1947 : La société Xylon publie le 8 mars 1958 un rapport encourageant sur les essais faits à partir des palétuviers.

- Janvier 1958 : 28 essences sont expédiées à Bordeaux mais aucun résultat n'a été communiqué.

- Mars 1958: 16 tonnes de bois représentant 27 essences ont été expédiées à la Cellulose de la Seine à Nanterre. Un essai de tirage de papier d'écriture et d'impression a été fait à la Papeterie de Pont Sainte Maxence (Oise).

- En 1958 ; un expert de la F.A.O. mandaté par la commission des Caraïbes a publié un rapport concluant sur les chances d'installation d'une usine de pâte à papier en Guyane. Il estime que les investissements nécessaires ne dépasseraient pas ceux qui conviendraient à la Jamaïque ou au Surinam. Sa rentabilité serait assurée si elle était implantée dans la région d'exploitation de la bauxite.
- c) Le bulletin de la Caraïbe de Septembre et de Décembre 1959 signale que la "Columbian Corporation" a effectué à partir de quatre essences prises en Guyane britannique (mora, Wallaba, Kakralli, Mannibelli) et qui existent en Guyane française, un essai positif. Cette dernière envisagerait la création d'une usine traitant 200 à 500 tonnes par jour.

⁽I) a) cf. Article très documenté de M. Boyé dans les cahiers d'Outre-Mer nº 59 juillet-septembre I962, page 272-290 - "Les palétuviers du Littoral de la Guyane française. Ressource et problèmes d'exploitation".

b) Depuis 1949, de nombreuses expériences ont été effectuées sur la possibilité d'utilisation de certains bois de Guyane pour la fabrication de la pâte à papier.

Pointe à Pitre soit 40 francs. Une partie pourrait être débloquée tout de suite sans contrepartie mais l'autre ne le serait qu'après justification d'investissements réellement effectués. Le contrôle serait confié à un organisme financier qui gérerait le fonds et le remboursement des prêts.

Le tableau du coût total de l'équipement se présente ainsi :

Equipement forestier	I.080.000 :	francs
Equipement des scieries	I.750.000	11
Préparation d'emplacement	80.000	11
Equipments annexes	360.000	11
Ateliers de récupération	300.000	11
m	7 570 000	
Total réel	3.570.000	irancs
arrondi à	3.600.000 :	francs

Il est prévu que ces dépenses seraient étalées sur une période telle qu'elle) puisse dêtre couverte par le jeu normal de la ristourne de frêt qui est liée au cubage exporté :

année	Cubage	Ristourne (en francs)
1 960	6.000	300.000
1961	8,000	400•000
196 2	IO.000	500.000
1963	I2.000	600.000
1964	I2.000	600•000
I965	I2.000	ó00 ∙ 000
19 66	12.000	600•000
	_	3.600.000 (I)

⁽I) L'étude consacrée au secteur forestier montre que si l'achat du bois du Honduras britannique par les importateurs antillais nécessitent un million de francs par an, les 3.600.000 francs équivalent aux dépenses en devises qu'il faudra engager durant un peu plus de trois ans.

- b) L'intervention de l'Etat pour les travaux de prospection forestière qui devraient porter sur 3.000 hectares par en, la publicité (catalogue, exposition, voyages d'information), l'élévation du niveau des connaissances techniques des exploitants et de leur personnel.
- c) L'octroi de prêts aux forestiers qui voudraient devancer des achats de matériel.

D - Les mines

- I) Ne disposant pas d'éléments d'appréciation suffisants, le comité s'est montré très réservé au sujet de la bauxite, de l'or et des autres minerais.
- a) La bauxite : à la suite de la dissolution de la Société Civille d'études des bauxites et de l'alumine de la Guyane française (S.O.C.I.B.A.G.) et de l'option en cours de la Société Guyanaise de Bauxite (S.O.G.U.Y.B.A.U.) contrôlée par la Kaiser and Chemical Corporation, aucun objectif précis n'a pu être déterminé. L'accent a été simplement mis sur l'importance des investissements qui seraient nécessaires pour la mise en exploitation des gisements : environ IIO millions, et sur le rôle que devraient jouer le secteur privé et le secteur public dans ce domaine. Les emplois seraient d'un millier pendant le montage des installations et de 500 par la suite.
- b) Pour l'or, le plan souhaite que la production se maintienne entre 500 et 1000 kilogrammes selon les résultats des prospections en cours. Les investissements requis seraient de l'ordre de 5.000.000 dæ francs.
- c) A côté de la bauxite et de l'or, il est également proposé de lancer une autre entreprise minière si les recherches actuelles sont positives.
 - 2) Les efforts doivent se concentrer :
 - a) Sur la cartographie afin d'accélérer la publication des cartes au

I/50.000ème portant sur les zones occupées par les concessions minières et l'établissement de la carte au I/200.000ème avec courbres de niveau pour la région côtière et de cartes au I/I00.000ème couvrant tout le pays.

- b) Sur la prospection des indices d'or filonien, de bauxite en terres basses (Saint-Laurent, Approuague, Oyapoc), ainsi que sur la recherche de cuivre, de manganèse et de molybdène.
- c) Au niveau administratif, en vue d'inventorier les concessions non exploitées et les enlever à leurs détenteurs.

II - Les mesures générales

Elles doivent contribuer à supprimer les obstacles dont la présence paralyserait la réalisation des principaux objectifs. Elles intéressent la fiscalité, l'immigration, l'infrastructure et l'information.

A - L'adaptation de la législation fiscale

Devant l'insuffisance des dispositions d'allègement contenues dans les décrets du I3 Février I952 et du 25 juin I958 qui visaient à aider le développement économique des départements d'Outre-Mer, plusieurs propositions sont présentées par le Plan.

- I) L'exemption totale pour dix ans des impôts et taxes perçus au profit du budget général à toutes les sociétés ayant un capital déterminé et susceptibles d'investissements importants.
- 2) L'octroi d'une prime d'équipement correspondant au remboursement d'un tiers des investissements effectués au cours d'une période donnée.
 - 3) L'exonération des droits d'octroi de mer pour les entreprises bénéficiant

des avantages ci-dessus mentionnés.

4) Porter l'abattement de 30% sur le revenu des personnes physiques à 70% pour faciliter le recrutement des cadres techniques.

Il est dommage qu'aucune mesure n'ait été envisagée pour pénaliser l'importation de certains produits, la spéculation foncière, les dépenses ostentatoires et contrôler les transferts de fonds privés vers l'extérieur.

B - L'immigration

I) Les auteurs du Plan estiment qu'elle est "une des conditions majeures du développement".

"Il a été établi que cette immigration était nécessaire et possible. Cependant il a été surtout constaté que la Cuyane se trouvant dans la zone de refoulement des Antilles surpeuplées, chaque fois que les conditions économiques font que la Guyane devient une zone d'appel, les Antillais viennent en Guyane. Un des buts du Plan est donc bien, en modifiant le climat économique, en suscitant les initiatives privées et publiques de transformer l'économie actuelle de la Guyane en zone de peuplement" (I).

- 2) L'immigration doit être liée à un plan de développement et plus spécialement à un programme de mise en valeur de l'agriculture qui ne saurait se développer sans un apport de bras nouveaux. Elle doit être progressive et revêtir une forme particulière selon sa destination.
- a) En terres hautes, 350 familles guyanaises et antillaises seraient installées durant la période décennale dont 50 familles antillaises la première année. Les immigrants seraient choisis par les services du CREDITAG (actuellement SATEC) qui se chargeraient aussi de financer leur voyage dont le remboursement.

⁽I) Plan p. 68-69

incomberait au Ministère de la Population sur les crédits consacrés aux migrations intérieures.

b) En terres basses, ce sont tout d'abord des familles habituées aux cultures en terres inondées qui seraient accueillies : environ une centaine de famille d'origine asiatique. Leur réussite provoquerait, par la suite, une immigration antillaise et l'installation de I.200 familles en fin de période.

Ces futurs agriculteurs bénéficieraient de toutes les mesures déjà mentionnées concernant l'agriculture.

L'application de ce moyen appelle quelques observations. Il est, certes, exact d'avancer que la Guyane est située dans la "zône de refoulement des Antilles surpeuplées" mais, il faut aussi remarquer que, jusqu'à présent, le mouvement migratoire d'origine antillaise s'est toujours crienté vers des activités spéculatives (or, commerce), les bâtiments et les travaux publics, les services publics. Il existe d'ailleurs une très forte corrélation entre l'immigration antillaise et les dépenses su F.I.D.O.M. en Guyane au cours des dernières années.

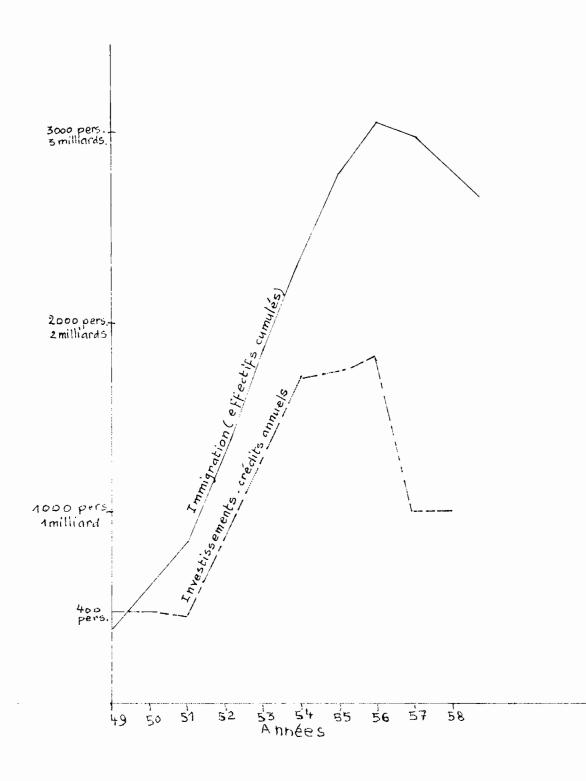
Cette remarque mérite d'être faite car les immigrants sont destinés au secteur agricole en priorité et aucune étude n'a été réalisée pour connaître la réaction des antillais vis à vis de ces projets.

C - L'infrastructure

I) L'extension du réseau routier

Le Comité montre justement qu'en Guyane la route est "l'instrument essentiel du développement économique" et que les objectifs du plan ne pourraient être atteints sans un développement parallèle du réseau routier. Il a insisté sur l'effet d'entraînement qu'auraient sur l'économie toute entière la réalisation de l'axe Saint Laurent du Maroni - Cayenne - Saint Georges en rompant l'isolement des communes de

Evolution comparée de la courbe du montant des investissements publics et de celle du mouvement d'immigration, entre 1949 et 1960.



l'Est et en constituant un tronçon de la route panaméricaine du Sud de Caracas à Brasilia par Georgetown, Paramaribo, Cayenne et Belem.

Une hiérarchie a été établie :

- a) Les projets de première urgence comporteraient :
 - La route de Gallion (48 kilomètres) qui relierait Cayenne à Tonate par Port Inini et entraînerait la suppression du bac du Larivot.
 - La liaison Stoupan Roura Savane Gabrielle (I2 kilomètres avec deux bretelles : une de 2 kilomètres vers Roura, et l'autre de 8 kilomètres jusqu'à la savane Gabrielle) indispensable pour pouvoir accéder jusqu'aux gisements de bauxite, aux exploitations agricoles de Kaw et à certains chantiers forestiers.
 - Restauration de la Crique Fouillée (I4 kilomètres) qui permettrait de joindre Cayenne au polder Marie-Anne sans rupture de charge.
- b) Les projets de deuxième urgence.
 - la route Saint-Laurent Saut Sabbat : 60 kilomètres.
 - le pont sur la rivière de Kourou

Ces travaux doivent permettre d'accéder aux communes de l'Ouest sans utiliser de bacs.

- c) Les projets de troisième urgence
 - route d'Iracoubo à Saut-Sabbat (70 kilomètres)
 - route Saint-Laurent Mana (42 kilomètres)
 - bretelle de Kaw.

2) L'équipement portuaire

Le problème portuaire demeure un sérieux handicap au développement de la Guyane. Les auteurs du Plan l'ont trop rapidement élucidé. Ils se sont fondés sur les conclusions du Laboratoire Central d'Hydraulique de France qui, à la suite d'une mission d'études, a conseillé de construire une digue de 2200 mètres sur la rive gauche de la rivière de Cayenne. Au jusant une grande partie de la vase serait chassée vers le large et dégagerait le chenal de pénétration au port de Cayenne.

En optant pour cette solution sans prévoir dans la période décennale la possibilité de création d'un port en eau profonde sur le Mahury est une omission regrettable. En effet, le seul avantage de la digue sera d'assurer l'utilisation du port en période d'envasement, mais il ne faut pas perdre de vue que seuls les navires jaugeant moins de 6 mètres pourront arriver jusqu'aux appontements de Cayenne et du Larivot.

3) Le réseau aérien et les télécommunications

Dans le cadre des perspectives de développement de la Guyane, le Plan recommande :

- a) que l'aérodrome de Rochambeau, classé en catégorie B, soit agrandi et modernisé afin d'être classé dans la catégorie A.
- b) que les communications avec les centres de l'intérieur soient améliorées par l'aménagement de l'aérodrome de Saint-Laurent et des pistes d'envol et le renouvellement du parc aérien grâce à l'acquisition d'avions pouvant transporter 20 à 22 passagers ou une charge utile de 2 tonnes environ.
 - c) la mise en place d'un réseau de télécommunications.
- 4) Notons que le Plan ne fait pas mention de l'équipement fluvial qui paraît devoir jouer un rôle incontestable dans le transport des produits pondéreux venant de l'intérieur.

5) L'énergie électrique et l'eau

- a) Il est prévu de doubler la puissance des centrales thermiques existantes de telle sorte qu'elle atteigne I.900 kilowattheures. Il n'a pas été question des possibilités d'utilisation de l'énergie hydro-électrique compte tenu du rythme du développement au cours de la période considérée. Signalons que cette dernière question a fait l'objet de six rapports établis par l'Electricité de France en 1953 avec le concours de l'I.F.A.T. (I).
- b) En ce qui concerne l'eau, le Plan recommande sæs d'autres précisions, de rechercher d'autres sources d'approvisionnement pour pouvoir faire face à l'accroissement des besoins.
- D Un des aspects les plus intéressants du Plan a été d'insister sur la nécessité de mieux faire connaître la Guyane par un effort d'information soutemu A cet effet, il faudrait:
- I) Fournir une documentation objective sur l'état actuel, les possibilités, les projets, les avantages consentis aux investissements et les conditions d'installation en Guyane.
- 2) Orienter les organismes compétents, les entrepreneurs dont les projets rentrent dans le cadre des objectifs fixés par le Plan.
- 3) Assurer la diffusion régulière dans la presse d'articles et d'informations sur les réalisations effectuées en Guyane et les projets en cours.

0

⁽I) Electricité de France - Service des Etudes d'Outre-Mer-Possibilitéshydro-électriques de la Guyane - Mai 1955.

Le Plan décennal, s'il a l'avantage d'être un premier effort de réflexion dans la recherche des solutions qui pourraient placer la Guyane sur le chemin du développement, recèle encore des lacunes et des insuffisances. En dehors de celles qui ont déjà été signalées, il faudrait mettre l'accent sur les deux points suivants :

- I) La liaison entre la planification professionnelle et la planification économique n'est pas mise en évidence.
- A propos de l'enseignement technique, les auteurs du Plan ent fait preuve d'une confiance exagérée en affirmant que "le problème actuel étant plutôt, celui, aussi paradoxal soit-il, d'un manque de débouchés pour les jeunes possédant une formation technique, il n'apparaît pas dans la période décennale envisagée que d'importantes questions se posent en ce domaine". Il aurait fallu se préoccuper de l'amélioration de l'enseignement technique dispensé et de la formation de la jeunesse féminine. Contrairement à ce qui a été avancé, il existe un goulot d'étranglement sur le marché de l'emploi, non seulement en raison de la faiblesse de l'offre, mais encore à cause du manque de qualification professionnelle des demandeurs.
- Aucune étude p'est consacrée à l'enseignement supérieur et principalement aux possibilités d'utilisation des cadres existants ou en formation dans les Universités et les Ecoles métropolitaines dans les services administratifs et techniques du pays.
- 2) La transformation des structures d'encadrement (organisation des services publics, des assemblées élues, des institutions financières par exemple) et des structures mentales n'a pas été abordée. Comment faire participer d'une manière active les principaux intéressés à l'exécution du Plan sans une action à ces deux niveaux?

Malgré la "limitation volontaire de son horizon" que s'était fixé le Comité départemental d'action économique, ce sont là autant de problèmes fondamentaux qui auraient dû être évoqués dans le cadre du Plan.

CHAPITRE III - DE LA LOI PROGRAMME AU QUATRIEME PLAN (1961 - 1965)

Entre 1961 et 1964 et encore plus de distinguer les actions propres au Quatrième Plan (1962-1965) de celles de la loi de programme. Le rôle dévolu à cette dernière sera "de permettre au Troisième Plan de se terminer dans des conditions meilleures que celles cù il a commencé et au Quatrième Plan de débuter dans des conditions satisfaisantes" (I). Le Quatrième Plan ne fera que reprendre et prolonger d'une manière générale les principaux objectifs de cette loi de programme triennale portant sur les années 1961 - 1962 - 1963 et prévoyant des investissements d'un montant minimum de II9 Millions de francs. Les lignes directrices rejoignent sur de nombreux points celles qui ont été définies par le Plan décennal puisque cette loi a été considérée comme "la première étape de la mise en oeuvre de ce Plan départemental dont la réalisation devait permettre le démarrage de la Guyane" (2). Cependant elle apporte quelques éléments nouveaux qu'il n'est pas inutile de rappeler:

- "Le gouvernement devra, avant le 3I Décembre I960, soumettre au Parlement un projet de loi tendant à accorder à la Guyane Française, dans le cadre départemental, un statut spécial unique pour l'ensemble de son territoire. En application des articles 72 et 73 de la Constitution, ce statut spécial définira une collectivité territoriale nouvelle répondant aux nécessités du développement économique guyanais" (Art. 6). Il devra en outre :
- Procéder aux réformes nécessaires pour aboutir à une meilleure organisation du crédit et un contrôle efficace des conditions dans lesquelles il est accordé (Art. 9, Alinéa 4).

⁽I) Cf. Assemblée Nationale. Annexe au procès-verbal de la séance du 28 Juin 1960, . p. 22.

⁽²⁾ Id. p. 15.

- Mettre en place les services économiques nécessaires pour suivre et apprécier l'évolution des structures sociales et démographiques de la production et du revenu global ainsi que la répartition de ce revenu (Art. 9, Al. 5).
- Faire en sorte que les places effertes annuellement dans les grands corps techniques de l'Etat comprennent un contingent pour les candidats s'engageant à servir dans les départements d'Outre-Mer pendant au moins dix ans (Art. IO).

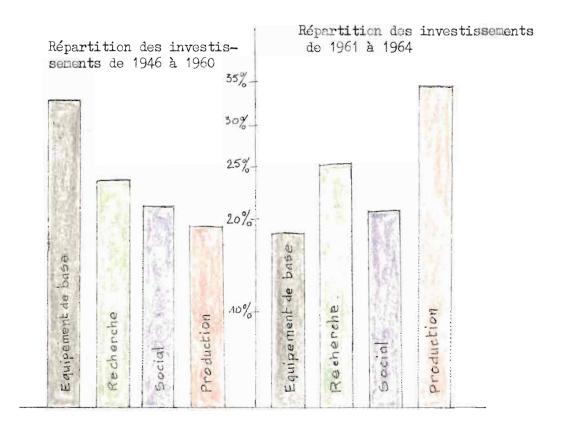
Il convient donc de voir dans quelle mesure cette politique a été appliquée et quelles ont été les effets sur le développement de l'économie guyanaise.

- Section I - La lente transformation des structures de production

Une des préoccupations majeures de la loi de programme et du Quatrième Plan était de favoriser l'expansion de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage afin de rompre le déséquilibre sans cesse croissant qui existait entre l'offre de produits alimentaires locaux et les besoins de la population. — Le secteur productif absorbera une part plus importante des investissements qu'au cours des plans antérieurs (I).

Toutefois la plupart des actions conduites dans ce domaine sont restées au niveau de la recherche. Par contre les mesures d'incitation concernant le secteur industriel ont contribué à attirer en Guyane quelques entreprises orientées principalement vers l'exploitation forestière et la pêche.

⁽I) Entre I961 et I964, les investissements ont atteint un montant approximatif de 60.131.150 francs. La ventilation est la suivante : Production : 22.226.704 francs (36%); Recherche : I4.975.930 francs (25%); Social I3.170.312 francs (23%); Equipement de base : 9.758.204 francs (I6%). En I964, le F.I.D.O.M. a dépensé I0.930.000 francs en Guyene contre 9.890.000 francs en I963.



- I - Les-effets des interventions de l'assistance technique sur le secteur primaire

Les efforts de la direction des services agricoles, de la Société d'assistance technique (S.A.T.E.C.) des instituts de recherche (I.R.A.T., I.F.A.C., I.F.C.C.) se sont conjugués pour doter la Guyane d'un secteur productif sain et dynamique (I).

A - L'aménagement du polder Marie-Arme

Cette entrepiise qui porte sur les terres basses incombe principalement

⁽I) Institut de recherche d'agronomie tropicale. - Institut des fruits et agrumes coloniaux (devenu "Institut français de recherches fruitières Outre-Mer" Le sigle n'a pas été modifié - Institut français du café, cacao, thé et autres plantes stimulantes.

à la S.A.T.E.C. aidée par d'autres organismes spécialisés.

- I) Des travaux d'hydraulique agricole effectués par la Compagnie française d'entreprises ont permis à l'I.R.A.T. de procéder, sur les 360 hectares actuellement disponibles, à des expérimentations concernant la culture du mais, du manioc, du riz, de l'arachide et des fourrages en saison sèche ou humide et à l'I.F.A.C. de se pencher sur la multiplication des plants de bananiers ("Gros Michel", "Plantein", "Poyo").
- 2) Cette première étape qui n'intéresse pour le moment qu'un casier de 360 hectares doit être étendue à 5.000 hectares. Un projet a été communiqué au Fonds européen de développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer (F.E.D.O.M.) afin qu'il se charge du financement. Des informations indicatives très intéressantes ont été données dans une étude préliminaire de la S.A.T.E.C. sur la dimension de l'exploitation, la rentabilité des cultures et le revenu agricole (I).
 - a) L'exploitation-type aurait une superficie de 4 hectares :
 - I hectare en réserve
 - 2 hectares de bananeraie
 - O hectare, 50 de cultures fourragères
 - O hectere. 25 de cultures vivrières
 - O hectare. 25 de cultures maraîchères
- b) Les dépenses et les recettes pour chaque type de culture seraient les suivantes :

⁽I) Cf. Etude préliminaire de la SATEC intitulée "Mise en valeur des terres basses de la Guyane française"

Le projet déposé au FEDOM a été élaboré par la SATEC en collaboration avec LARECO.

	Surface	Dépenses d'exploitation			Recettes d'exploitation		
Cultures	(hectares)	en e∎pè	journées de travail	Globales	Rendement par hectare	Prix unitaire	Valeur globale
Bananes	2	2 800	4000	6800	25 tonnes	I80	9000
G ultures fourragères	0 , 50	2 50	400	650	4 bêtes	750	I500
Produits vivriers	0 ,2 5	2 50	500	750	I2 tonnes	350	I050
Cultures m _e ra î chères	0 ,2 5	375	600	975	8 tonnes	600	I200
	3 , 00	3675	5500	9175		\$ ***	I 2 750

c) Le compte d'exploitation se présenterait ainsi :

	Dépenses d	exploitation	Recettes d'exploitation			
Cultures		Nbre de jour- nées de tra- vail		par hectare	unitaire	Recettes globales (francs)
Bananes	1400	200	3400	2 5 tonnes	I80 :	4500
Cultures fourragères	500	80	I300	4 bêtes	750	3000
Produits vivriers	1000	20 0	3000	I2 tonnes	350	4 20 0
Cultures maraîchères	I500	2 50	4000	8 tonnes	600	4800

En tenant compte des charges financières annuelles, comprenant l'amortissement et les intérêts des prêts à long terme (achat du terrain) et à moyen terme

(bétail, équipement, cultures) ainsi que les intérêts du crédit de campagne, le bilan d'exploitation apparaîtrait sous cette forme :

6	Dépenses (en	francs)	Recettes (en francs)
	Avant 5 ans	Après 5 ans	
Exploitation Charges financières	3675 2620	367 5 1560	
Total	6295	5 23 5	I2750
Revenu agricole	6 4 55	7515	
moins (autoconsormation (habitat	- (^{I050} 350	- (^{IO50} 350	
Revenu réel	5055	6115	5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6

Ce projet est encore en instance, car le FEDOM n'a encore donné aucune réponse positive.

B - L'évolution des sociétés d'intérêt collectif

Les S.I.C.A. constituées au cours de ces dernières années n'ont pas enregistré de résultats particulièrement brillants. Il faudrait distinguer deux groupes.

- I) Dans le premier groupe se rangent celles qui ont végété:
 - La Société d'intérêt collectif de Macouria (S.I.C.A.M.) n'a pas réalisé le redressement qui était attendu pour des raisons semblables à celles qui ont déjà été exposées (I).

⁽I) Cf. chapitre I. Analyse de l'expérience actuelle de la S.A.T.E.C.

- la Société d'intérêt collectif des producteurs d'ananas (S.I.C.O. P.A.G.) n'a travaillé que sporadiquement. Les travaux menés conjointement par la S.A.T.E.C. et l'I.F.A.C. en avril 1963 ont montré qu'il fallait créer une usine capable de traiter une production de 3.000 tonnes. Celle-ci nécessiterait la mise en culture de 120 hectares et un investissement de 1,6 Million de Francs.

Un nouveau groupement est en formation, la Société d'intérêt collectif des producteurs d'ananas (S.I.C.O.P.A.) avec la participation de producteurs guyanais, de promoteurs privés métropolitains et de la S.A.T.E.C. Le F.I.D.O.M. contribuera à l'apport de la S.A.T.E.C. pour 250.000 francs et accordera à la S.I.C.O.P.A. une subvention d'équipement de 675.000 Francs.

- 2) Dans le second froupe figurent celles qui autorisent certains expoirs :
 - la Société d'intérêt collectif de la Désirée (S.I.C.A.D.) présente un bilan plus encourageant que les années précédentes puisqu'aucune subvention du F.I.D.O.M. ne lui a été accordée depuis 1963. Sur les I7 attributaires, représentant une collectivité de 70 individus, 4 cnt équilibré leur situation, 7 sont en bonne voie, mais 6 encore dans une position précaire.

Le potentiel agricole se présente ainsi :

Ananas	I24. 000 plants
Terres sous cultures	90 hectares
Troupeaux	6I têtes
Volailles	1000 "

- la Société d'intérêt collectif maraichère (S.I.C.A.M.A.) a été créée

en 1963. Elle se compose de 10 lots d'un hectare, sur lesquels se poursuit l'installation de familles. Le délai est encore trop court pour apprécier valablement son fonctionnement.

- la Soziété d'intérêt collectif maritime (S.I.C.O.M.) regroupant 25 adhérents environ a enregistré des progrès notables. Elle a facilité la commercialisation des produits de ses membres et elle a été chargée, pour le compte de la chambre de commerce, de la gestion d'un entrepôt frigorifique de 300 mètres cubes (I). Des exportations de crevettes d'estuaire (sea-bob et brownies) ont été effectuées à destination de l'Europe. En outre, un échantillon de trois tonnes de poisson expédié aux Antilles a été bien acceuilli.

C - Le secteur de l'élevage n'a guère subi de modifications. Les expériences menées au centre de Kaw ont été arrêtées à cause du coût élevé des dépenses d'entretien dans les conditions actuelles. Le déficit s'est élevé à 30.427 francs. Le troupeau, composé de I2 vaches, 6 taureaux et II veaux a été transféré dans l'île de Cayenne.

Quant aux troupeaux de buffles noirs et gris (74 têtes) de bovins divers (34 têtes) et aux porcins (27 têtes) du centre de Kourou, leur exploitation fait encore apparaître un découvert important, malgré l'effort de commercialisation et de rajeunissement réalisé ces dernières années.

- D A côté de toutes ces activités, des crédits ont été engagés avec l'aide du F.I.D.O.M. pour favoriser le développement de certaines cultures industrielles :
 - une cacaoyère de 35 hectares a été créée à Pariacabo et celles de

⁽I) Cet entrepôt actuellement en voie d'extension a été construit en 1963. Il comprend: - une chambre de refroidissement à 0 degré.

^{- 2} cellules de congélation à - 40 degrés.

^{- 2} chambres de stockage à - 20 degrés.

⁻ un couloir de distribution refroidi à - 6 degrés.

l'île de Cayenne sont en train d'être restaurées.

- une cocoteraie de 30 hectares environ a été constituée dans la zone cotière située à l'ouest de Cayenne qui semble propice à la culture de ce palmier.

, ,

Ce rapide tour d'herizon, au cours duquel l'accent a été seulement mis sur les principales actions, montre qu'en dehors de la pêche qui semble avoir pris un départ prometteur, les autres secteurs ne progressent que lentement ou stagnent. Au niveau de l'agriculture comme de l'élevage, l'expérimentation n'a pas encore frayé la voie à la production pour les besoins du marché.

。 。。。

II - Les mesures d'incitation et leurs conséquences économiques.

Elles ont été élaborées selon les dispositions de la loi de programme (Art. 9. Al. 3) qui recommandait : "d'encourager l'installation de nouvelles industries par l'adaptation des exonérations fiscales et l'institution d'une prime d'équipement compte-tenu des situations particulières de chaque département" (I).

A - Les aménagements fiscaux.

Sous réserve qu'elles aient au préalable obtenu l'agrément de la Commission

complétée par le décret du I3 Août I963.

⁽I) Les principaux textes en la matière sont :

a - Le décret N° 52 - I52 du I3 février I952 modifié et complété par le décret
N° 57 - 547 du 25 Juin I958, la loi N° 60 - I.368 du 2I décembre I960 et le décret
du 26 février I964.
b - Le décret N° 6I - 623 du I7 juin I96I, la loi N° 62 - 873 du 3I juillet I962,

c - Les décisions des conseils interministériels du 24 mai 1963 et des 15-21 Avril 1964.

locale ou de la Commission centrale, les entreprises peuvent jouir de divers types d'exonération (I). Ceux-ci seront regroupés selon leur nature et leurs effets dans le temps.

I) Les régimes de courte et de moyenne durée.

Ils visent essentiellement à encourager le réinvestissement des bénéfices réalisés par les entreprises et la mise en culture des terrairs inexploités.

L'arrêté du 6 décembre 1961 a fixé en dernier lieu la composition et la com-

pétence des commissions.

⁽I) Art. I8 du décret N° 52-I52 du I3 Février I952 a prévu l'institution d'une commission locale et d'une commission centrale pour l'octroi de l'agrément.

a - La commission locale se compose des membres suivants : le Préfiet du département ou son représentant, le Directeur des Contributions Directes et de l'Enregistrement, le Délégué aux affaires économiques, le Directeur du Service des enquêtes économiques, le Directeur local de la Caisse Centrale de Coopération économique, le Chef de Service dont relève l'activité encouragée.

b - La commission centrale comprend : un représentant du Ministre chargé des Départements d'Outre-Mer, un représentant du Ministre dont relève l'activité encouragée, le Commissaire Général du Plan d'équipement et de la Productivité, l'Inspecteur Général des Finânces chargé des D.O.M., le Directeur Général des Impôts, le Chef du Service des Affaires Economiques d'Outre-Mer, le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération économique ou leurs représentants.

c - La Commission locale statue sur les démandes d'agrément lorsque les bénéfices ont été réalisés dans le Département où il est projeté de les investir et lorsque la valeur totale de l'investissement ne dépasse pas :

^{- 30} millions de francs pour les constructions de maisons d'habitation, l'industrie sucrière et les activités agricoles, l'industrie hôtelière et touristique.

⁻ Io millions de francs pour les autres activités.

Les autres demandes d'agrément relèvent de la compétence de la Commission centrale et en particulier celles qui intéressent le régime fiscal de longue durée.

- a) Les dispositions concernant les bénéfices comportent:
- l'exonération de l'impôt sur le revenu des pærsonnes physiques, de la taxe complémentaire ou de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles des entreprises qui seront réinvestis dans des activités dont la création ou l'extension auront été reconnues comme essentielles pour le développement du pays suivant les directives du Plan. Ces bénéfices doivent être investis dans un délai de deux ens à partir de la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés

Cette mesure, contenue dans l'article I8 du décret du I3 février I952 modifié par l'article Ier du décret du 25 Juin I958 et par l'article 8 de la loi du 21 décembre I960, a été étendue à tous les bénéfices et revenus par le décret du 26 février I964.

- la réduction à 0,25% du droit d'apport fixé normalement à 1,60% pour les actes enregistrés avant le Ier janvier 1969 constatant la constitution de sociétés anonymes, en commandite par actions ou a responsabilité limitée ainsi que les augmentations de capital par voie d'apport en espèces.
- la réduction, pour une période de IO ans, des 2/3 de la retenue à la source (c'est à dire 8% au lieu de 24) concernant les distributions portant sur les bénéfices réalisés pendant les exercices postérieurs à celui au cours duquel l'agrément
 a été accordé et clos dans les IO années à compter de cette date. Elle est applicable
 aux sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée qui se
 constitueront ou qui augmenteront leur capital avant le Ier janvier 1969. Entre 1961
 et 1963, 6 agréments ont été octroyés dans ce cadre.
- l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour une durée de 8 ans au maximum à compter de la mise en marche effective de leurs installations :
 - d'une part, pour les bénéfices réalisés par les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés qui auront été constituées postérieurement

- à la loi du 2I décembre 1960 mais avant le premier janvier 1969.
- d'autre part, pour les bénéfices réalisés par les sociétés amciennement constituées passibles dudit impôt au titre d'une activité nouvelle génératrice d'emplois entreprise postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi (I).

Quatre demandes d'agrément ont été acceptées entre 1961 et 1963.

- l'excnération de la taxe sur le chiffre d'affaires au taux de 8,50% pour une durée de 15 ans au maximum de tout ou partie des opérations réalisées à la suite de délibérations concordantes du Conseil Général et du Vonseil Municipal.

Cet agrément est indispensable même si ceux qui sont prévus à l'article I9 du décret du I3 février I952 et l'article 9 de la loi du 2I décembre I960 ont été obtenus (2).

- l'exonération du timbre et des droits d'enregistrement pour toutes opérations d'acquisition de terrains dans le périmètre du lotissement agréé (article I4 de la loi du 2I décembre 1960).
 - b) Les dispositions en faveur de l'exploitation rurale contiennent :
- l'exonération d'impôts pour les bénéfices provenant de l'exploitation de terrains jusqu'alors incultes affectés à des cultures agréées pendant les IO premières années de leur mise en culture (article I5 de la loi du 2I décembre 1960).
- l'exonération de la contribution foncière des propriétés non-bâties pour les terrains affectés à des cultures agréées. Par ailleurs, ilssera fait abstraction dans la détermination du revenu imposable des bénéfices qui proviennent de leur mise en culture durant les IO premières années.

⁽I) Ces dispositions ne s'appliquent pas aux plus values provenant de la cession de tout ou partie du portefeuille ou de l'actif immobilisé.

⁽²⁾ cf. article 4 du décret du 25 juin 1958.

- l'exonération du timbre, des droits d'enregistrement et des taxes

Sur le chiffre d'affaires pour les opérations immobilières effectuées en vue de l'accession à la propriété rurale par les sociétés, organismes ayant fait l'objet d'un agrément. Il est stipulé que dans un délai de cinq ans les terres doivent être morcelées et cédées à de petits exploitants.

2) <u>Le régime de longue durée</u>

Peuvent en bénéficier pour une période maximum de 25 ans majorée le cas échéant de 5 ans pour les délais d'installation, les sociétés anonymes, en commandite par actions pu à responsabilité limitée ayant pour objet la recherche et l'exploitation minière, une activité agricole, forestière ou industrielle qui ont été agréées par un arrêté conjoint des Ministres des Finances et des Affaires Economiques, de l'Industrie, de l'Agriculture, et des Départements d'Outre-Mer (décret du 28 Juin 1958, complété par les articles IO et 13 de la loi du 21 décémbre 1960).

- A l'exclusion de tous autres impôts, taxes, redevences, présents et futurs, ce système comporte le paiement :
 - des droits d'enregistrement, de timbre et de taxes de publicité foncière dans les conditions de la législation commune.
 - ae l'impôt sur les sociétés d'après les règles d'assiette et de perception en vigueur au Ier janvier de l'année de l'agrément. Cependant, par dérogation, les bénéfices investis dans l'entreprise ou dans une autre exerçant une activité similaire en Guyane en sont exemplés durant le temps d'application du régime de longue durée.
 - des droits et taxes d'entrée et de sortie perçus par l'Administration des Douanes et Droits indirects sur les produits autres que ceux dont les listes sont arrêtées par le Ministre des Finances et des Affaires économiques.
 - des taxes représentants la rénumération des services rendus.

- d'une redevance spéciale liquidée sur la base du poids des substances extraites ou de leur volume.

Une seule entreprise a bénéficié de ce statut entre 1961 et 1963.

3) Cette nouvelle législation fiscale n'a pas eu toute l'efficacité que ses promoteurs auraient souhaités. Cependant, elle a attiré quelques entreprises vers le secteur forestier. Notons parmi les plus importantes les établissements Rougier pour le bois de déroulage, la Société commerciale d'affrêtements et de combustible pour le bois de sciages (I), la Société Océan spécialisée dans le contre-plaqué. D'autres entreprises ont sollicité des permis d'exploration : la Société Multiplex : 52.430 hectares ; les établissements Leroy : 40.000 hectares ; la Société Optorg : 85.000 hectares ; les Sociétés Luterma et SCAC. Si les objectifs prévus sont réalisés, la production devfait être la suivante dans les prochaines années :

Grumes de déroulage : 40.000 mètres cubes

Grumes de sciages : 40.000 à 50.000 mètres cubes Sciages : 15.000 à 20.000 mètres cubes

Compte tenu des résultats enregistrés en 1964, ces prévisions devraient être largement dépassées.

B - L'actroi des primes.

A côté de l'allègement fiscal, un système de primes d'équipement, d'emplois et de compensation des charges sociales a été établi.

I) La prime d'équipement.

Instituée par le décret N° 6I - 623, du I7 Juin I96I elle n'a été appliquée en fait qu'à partir de I962. Les entreprises pouvaient jouir d'une prime d'un montant (I) Cette société exploite le bois de sciages our la concession Rougier. Les derniers permis d'exploration accordés sont les uivantes : Société industrielle et forestière de l'Inini : 25.375 ha (Approvague) ; Société l'orestière Fellerin et fils : 25.830 ha

maximum de 25% des investissements prévus. Le taux était fixé par la commission centrale en fonction de l'incidence du projet sur l'économie, mais surtout du nombre d'emplois créés. Toutefois, les règles de calcul essayaient de tenir compte des effets induits du projet et de certains intérêts exceptionnels.

Le présent tableau retrace les résultats pour la période 1962-1964.

A nnée	Nature des investissements	Montant des investissements en francs	prime en %	Montant de la prime	Emplois créés
I96 2	Fabrique de pointes "BIC"	3.460.000	20	692.000	90
	Congélation de crevettes	I.499.000	2 5	37 2. 000	II8
•	et conditionnement	2.000.000	2 5	I62.500	1∞
1963	Construction d'un four à briques et d'un séchoir (extension)	88 . 500	2 5	I9.6 2 5	IO
	Usines de congélation et condi- tionnement des produits de la pêche	I•390 • 000	2 5	2 88•750	2 8
I964	Exploitation de carrières	I•348•000	I 5	I6I.550	5 2
	Total	9.785.500		I696 42 5	3 98

Les primes ont varié entre I5 et 25% : 4 entreprises ont obtenu le taux maximum. Le nombre d'emplois créés a été de 398 contre 42I en Martinique et 54I à la Guadeloupe.

Des critiques ont été faites à l'encontre des règles de fixation du taux de la prime car celles-ci écartaient les entreprises hautement capitalistiques et les petites exploitations artisanales qui voulaient accroître leur production sans pour autant augmenter leurs charges sociales. Elles ont été à l'origine des décisions prises par le conseil interministériel des 15 et 21 avril 1964 :

⁽Maroni); Société commerciale et industrielle de sciages : 97.200 ha (Mana); Compagnie des bois de Guyane; 54.185 ha (Sinnamary) - Maison Gutwiller : 25.830 ha (Sinnamary).

a) Un système semi-forfaitaire vient remplacer le prédédent. Les primes d'équipement seront octroyées selon des pourcentages minimum et maximum qui seront compris entre 5 et 30% selon la catégorie à laquelle appartiendra l'entreprise et non pas seulement en fonction du rapport investissement sur nombre d'emplois créés.

Trois catégories ont été définies:

Investissements	I	II	Ш
Emplois (en francs)	Produits de comsommation courante, valorisation des produits naturels	50% du chiffre d'affaire à l'exportation	Autres Productions
	Prime en %	Prime en %	Prime en %
Inférieur à 10.000	3 0 à 2 5	2 5 à 20	2 5 à I5
Entre I0.000 et 20.000	2 5 à 2 0	2 0 à 15	I5 à I0
Entre 20 et 40.000	2 0 à 1 5	I5 à 2 0	IO à 5

Cette nouvelle réglementation ne jouera pas en faveur des demandes de primes supérieures à 2 millions de francs et des projets pour lesquels le rapport investissement sur nombre d'emplois créés est supérieur à 40.000 francs. Ceux-ci seront assujetis à la procédure habituelle.

b) Pour faciliter l'application de ce système, il a été décidé, en outre, que si en cours d'année, un projet risque d'être ajourné faute de disporibilités du FIDOM, la prime sera quand même accordée et elle fera l'objet d'une autorisation de programme sur l'exercice de l'année suivante.

2) La prime d'emploi

Son rôle est de compenser la faible productivité et les charges de

formation professionnelle. Les entreprises sont classées en 3 catégories. Suivant le cas, le taux de la prime s'établira de 20,15% à 10% du salaire durant la première année d'application et elle subira une diminution de 5% chaque année.

3) La compensation des charges sociales

Il s'agit d'une subvention représentant la somme des cotisations d'allocations familiales soit I3,50% et du versement forfaitaire de 3,50% sur les salaires distribués. Sa durée dépendra des amortissements et sera fixée par la Commission centrale d'agrément.

. .

Dans la mesure où la plupart des adaptations ou des renforcements de la législation fiscale ne sont rentrés en vigueur que récemment ou ne le sont pas encore, il est difficile de prévoir à l'avance toutes leurs conséquences sur le développement de l'économie guyanaise. Cependant, l'expérience fournie pas l'application des premiers aménagements depuis I960 montre qu'il ne suffit pas de créer une armature législative pour déclencher immédiatement un processus de croissance. D'autres conditions doivent être réunies comme l'existence d'une infrastructure routière, aérienne et portuaire, d'une main-d'oeuvre qualifiée, d'une épargne suffisante pouvant être orientée vers des activités productives. Comment ces questions ont-elles été abordées et en quoi ont-elles été résolues ?

- Section II - Les tentatives d'ajustement des facteurs de production entre la Guyane, la Martinique, et la Guadeloupe.

Deux importantes initiatives, dont la première tout au moins a soulevé de vives controverses, ont été prises au cours de l'éxécution du Quatrième Plan : l'instauration du service militaire adapté, en 1960, dans le cadre du régiment mixte des

Antilles et de la Guyane (R.M.A.G.) et la création de la Société de développement régional en 1964.

I - Le service militaire adapté en tant qu'instrument de développement

A - Ses buts

Selon les termes du ministre d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer : "Il s'agit de procéder à l'appel de tout le contingent des Départements d'Amérique pour parvenir à une complète égalité des citoyens devant la loi... et d'adapter le service militaire aux nécessités du développement..." (I).

Le contingent est réparti approximativement ainsi :

Inaptes physiques IO%
Sursitaires IO%
Engagés IO%
Régiments d'Infanterie
de marine IO%
Unités métropolitaines 25%
Régiment mixte des
Antilles-Guyane (S.M.A.)35%

Les tâches qui sont réservées à cette institution ont été ainsi présentées :

- I) Créer dans les trois départements des infrastructures nouvelles (roytes, terrains d'atterrissage, lotissements, constructions diverses). Ces projets seront naturellement fixés en accord complet avec les autorités civiles et les élus locaux.
- 2) Donner aux recrues de chacun des départements une formation technique qui leur permettra, à l'issue de leur service militaire, de trouver des débouchés

⁽I) cf. J.O.A.N. 24 octobre 1960.

professionnels intéressants, soit en métropole, soit dans les départements d'Amérique.

3) A partir de 1965-1966, et compte tenu de la mise en état des concessions agricoles réalisées entre temps en Guyane, organiser un peuplement continu de la Guyane. Cet effort portera de préférence sur les jeunes Antillais ayant effectué leur service militaire en Guyane. Il s'agira, bien évidemment d'un voluntaria ;I).

L'analyse des activités du Service Militaire Adapté depuis sa création aidera à mesurer son efficience.

B - Le bilan de trois années de fonctionnement

A partir des éléments d'appréciation disponibles, il est quand même possible de se faire une idée de l'état des réalisations du Service Militaire Adapté au regard des buts qui lui ont été assignés.

I) Sur le plan de l'infrastructure

Le présent tableau dresse un inventaire des travaux achevés ou en cours et des projets depuis 1962. La première année ayant dû être normalement consacrée à la préparation de l'accueil : construction des camps du Tigre et de Saint-Jean du Maroni.

⁽I) cf. Conférence de presse du Secrétaire d'Etat aux D.O.M. du I6 Janvier 1962.

Année	ROUTE TONATE-GALLION : 43 kilomètres
I96 2	- Déforestage de I2 kilomètres sur 40 mètres de large 3 kms terminés avec revêtement latéritique - I km de plateforme terminé - I km de plateforme en une demi-largueur - 6 busages ARMCO avec têtes de busage en béton
I963	 I3 kilomètres de déforestage sur 40 mètres jusqu'au pont et au village de Montsinéry I0 kilomètres terminés avec revêtement latéritique I2 kilomètres de plateforme terminés
I964 (prévisions	 - 9 kilomètres de revêtement latéritique - I8 kilomètres de déforestage jusqu'au pont des Cascades par Port Inini - I2 kilomètres de plateforme

A nnée	ROUTE GALLION-REGINA : IOO kilomètres
I963	 I8 kilomètres de déforestage du Gallion à la rivière Comté 7 kilomètres de déforestage de Rivière Comté à l'Orapu I8 kilomètres de plateforme du Gallion vers la rivière Comté Construction des culées et des piles du pont de l'Orapu
I964 prévis i ons)	- Construction du pont de la Comté : 84 mètres - " du pont de l'Orapu : 94, I4 mètres - Revêtement latéritique de I8 km de plateforme - Ouverture de 9 kilomètres de plateforme jusqu'à Fourgassié

L'impression qui ressort de la lecture de ce tableau est que le rythme de progression des travaux n'est pas très rapide. Les prévisions optimistes de I964 n'ont pas été concrétisées. Le rapport d'exécution de la première année du IVème Plan

déclarait déjà à propos de la construction de la route Tonate. Gallion que les "travaux entrepris le I8 Juin I962 n'avancent que très lentement et laissent craindre que l'intervention du Service Militaire Adapté ne soit pas aussi efficace et immédiate qu'on l'avait un moment espéré" (I).

Les difficultés d'ordre technique (pluie, terre latéritique, densité de la végétation) ne sont pas des causes explicatives de la situation qu'il faille retenir dans l'absolu, car le marché - concernant l'axe routier Cayenne - Saint-Laurent du Maroni, notifié le II décembre 1963 entre l'Administration, la Compagnie Française d'Entreprises et la Société routière Colas porte sur IOS kilomètres de routes dont 39,5 seront entièrement percés dans la forêt - prévoit l'achèvement dans un délai de 2 années (2).

Ceci démontre simplement qu'une plus grande rapidité d'exécution peut être obtenue dans les mêmes conditions avec une main-d'oeuvre et une technique adéquates.

D'autres éléments doivent donc intervenir pour éclai**rer** le problème et en particulier ceux-ci :

- a) Les travaux sont réalisés pour leur plus grande part par des appelés qui ne se trouvent pas dans des conditions psychologiques optimales pouvant accroître leur rendement en raison :
 - de la nette insuffisance des structures d'accueil
- de leur manque de qualification professionnelle : la formation accélérée sur le tas jointe à la rotation rapide des effectifs diminue considérablement le temps utile de l'appelé qui pense davantage les derniers mois à son départ qu'au travail.
 - de l'absence d'émulation due à la faiblesse de la rémunération qui ne

⁽I) Bilan de la Ière année d'exécution du IVe plan des B.O.M. p. 6

⁽²⁾ Ces travaux sont financés par le Fonds Européen pour le développement des Pays d'Outre-Mer (F.E.D.O.M.)

tient pas compte de la pénibilité de l'effort et de l'environnement. A sa libération, le jeune soldat, issu généralement de famille modeste se retrouve sans le moindre pécule qui aurait pu lui permettre d'envisager une installation éventuelle (I).

- b) Les cadres techniques supérieurs sont nettement insuffisants
- c) L'incoordination des activités des pouvoirs civils et militaires.
- d) La portion congrue réservée à l'équipement dans le budget général du Service Militaire Adapté, I5 millions de francs sur 45 en 1963, donne à l'institution un caractère beaucoup plus gestionnaire que productif (2). Ce sont là autant de problèmes que ne peut résoudre la seule capacité hospitalière des Guyanais et que les jeunes Antillais ne sont pas toujours à même de discerner lorsqu'ils quittent le pays après leur service.

2) Le Groupement professionnel de Saint-Jean

Son démarrage est très lent. Pour expliquer ses difficultés de fonctionneavancés
ment, les mêmes arguments pour l'infrastructure ont repris mais d'autres aussi ont
été évoqués tels : l'alimentation en eau potable, le défaut de cadres et de moniteurs
compétents, la lenteur des livraisons des machines-outils. Il apparaît plutôt étrange
qu'une des pièces maîtresses de l'édifice ne soit pas encore à même de "faire face à
toutes les tâches qu'on lui a confiées". 500 militaires devraient normalement être
formés dans ce centre au cours de cette armée.

⁽I) Notons qu'une prime de chantier devrait être nommalement verséeà partir du Ier Janvier 1965.

⁽²⁾ D'après la loi du Finances pour 1965 cf. Loi Nº 64 - 1279 du 23 décembre 1964 J.O.R.F. 24 décembre 1964 p. II.513, les dépenses du S.M.A. seront les suivantes a) Subventions d'investissement : 9.000.000. francs (autorisation de programme) 8.250.000 francs (crédits de paiement)

b) Matériel et fonctionnement de service : S.M.A. I6.748.906 francs Centre de formation professionnelle : 2.872.000 francs

c) S.M.A. Personnel (rémunération) : I3.037.176 francs Formation professionnelle : I.309.646 francs

3) L'impact sur l'installation des Antillais en Guyane

Pour l'instant l'apport de main-d'oeuvre par le canal du S.M.A. semble n'avoir obtenu aucun écho favorable. La plupart des •bservateurs estiment que l'institution a créé très peu de "vocations guyanaises" parmi les jeunes Antillais. Cette question ne saurait être négligée dans un pays marqué par de multiples échecs de tentatives de peuplement insuffisamment pensées, car le développement de la Guyane risque d'être lourdement hypothéqué une fois de plus (I).

0 0

Mis à part les services incontestables rendus par les professeurs, médecins, les avis sont nombreux et le débat reste encore ouvert sur le fait de savoir si l'initiative privée n'aurait pas effectué dans de meilleures conditions à la fois de temps et d'argent les tâches qui sont actuellement confiées au Service Militaire Adapté; ou bien, si né de la pression des faits, le Service Militaire Adapté n'est pas toujours en train de chercher sa voie. Les conclusions émises par une mission Parlementaire traduisent bien ces inquiétudes:

"Ce n'est pas à la Commission des Finances qu'on pourra adresser le reproche de se montrer prodigue des deniers publics. Mais il s'agit de savoir ce que l'on veut. Si l'on croit au Service Militaire Adapté, si l'on considère les économies qu'il permet de réaliser en matière de formation professionnelle et d'équipement économique de base alors on doit lui fournir les moyens dont il a besoin. Si au contraire les doutes et les réserves l'emportent, alors mieux vaut ne pas lui donner un son et arrêter là cette entreprise qui, insuffisamment dotée peut aller à l'échec, ce qui compromettrait irrémédiablement toute la politique de mise en valeur de la Guyane et plus généralement toute la politique de la formation professionnelle et de l'emploi" (2).

⁽I) "Seuls II Guadeloupéens et I6 Martiniquais s'y sont implantés" mentionne le Figaro du 24 Mai 1965 - "La Guyane à l'ère spatiale" p. 5.
(2) cf. Annexe au procès-verbal de la séance de l'Assemblée Nationale du I9 Juin 1963.

Jusqu'à présent aucune réponse fondée sur l'analyse minutieuse du fonctionnement de cette institution et de son efficacité n'a été donnée.

II - La société de développement régional Antilles-Guyane (S.O.D.E.R.A.G.)

- I) Reconnue par les pouvoirs publics à la suite d'une convention passée en 1964, elle a été créée conformément au décret N° 55 876 du 30 juin 1955 (I). Elle trouve son origine dans la nécessité de canaliser l'épargne locale de ces trois pays vers des investissements productifs. Son capital a été fixée à 3.500.000 francs. Son siège est à la Guadeloupe. Elle se propose :
- d'établir et d'étudier les projets de création, d'extension, de transformation d'industries, d'entreprises d'équipement touristique ou d'organismes de recherches et d'études dans le cadre de la région formée par la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.
- de financer les entreprises industrielles ou d'équipement touristique situées dans la région sous forme de participation à leur capital ou au moyen de prêts, cautions et avals : les fonds nécessaires à ce financement pouvant provenir soit du capital de la société soit des emprunts contractés par elle.
- de financer sous les mêmes formes des investissements réalisés par les entreprises commerciales de la région et tendant à une diminution des prix de vente par l'amélioration de la distribution.
- de gérer le protefeuille des valeurs mobilières résultant de ces participations.

⁽I) Les statuts de la Société de développement régional Antilles - Guyane ont été votés le I8 Juin 1964.

- de réaliser toutes les opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social.
- 2) Bien qu'il soit prématuré de porter un jugement sur cet organisme, quelques observations peuvent être émises quant à la place réservée à la Guyane. En effet, celle-ci ne figurait pas sur la liste des souscripteurs au moment de l'établissement des prévisions concernant la constitution du capital, puisque la ventilation était la suivante :

Guadeloupe	banques, commerce, professions libérales			I,50 millions de Francs			
M art i nique	ŧ†	11	11	11	I,40	11	tt s
Divers	banques d'affaires, Compagnie Générale Transatlantique, Fédération des Assuran- ces, Crédit Agricole, Société d'Electri- cité		0,60	tī	11		
	soit		3,5 mi	llions	de Francs		

- 3) Dès le départ, la Guyane se trouvait donc dans une position défavorable. Il faut, toutefois, admettre :
- d'une part, que ses facultés contributives sont nettement plus limitées que celles de la Martinique et de la Guadeloupe pour des raisons découlant de l'étroitesse de son marché.
- d'autre part, au moment de la création de la Société, l'appareil hancaire de la Guyane était chancelant. La Banque de la Guyane, l'unique organisme privé de crédit était dans une situation très précaire. C'est durant cette période, qu'à la demande de la Commission de contrôle des Banques, la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie a été chargée, tout d'abord, de sa gestion provisoire en avril 1960, puis définitive au mois de Juin de la même année. Point n'est besoin de s'étendre sur

la Caisse de Crédit Agricole de la Guyane qui avait été contrainte de cesser toute activité depuis quelques années devant l'insolvabilité de ses débiteurs. Pour qu'elle ait une action efficace, la société de développement régional devra disposer de ressources suffisantes, jouir d'une protection contre la concurrence des banques locales, mais surtout être l'instrument d'un développement harmonisé des Antilles et de la Guyane.

0

Le Quatrième Plan s'achève donc sans rompre complètement avec la tradition léguée par les autres. La plupart des objectifs fixés n'ont pas été atteints. Des actions isolées ont été amorcées et ont donné des résultats appréciables. Cependant, n'étant pas reliées entre elles, elles n'ont pas constitué le noyau de développement indispensable au démarrage de l'économie guyanaise. Cette observation fournit un enseignement fort utile. Ce n'est pas en saupoudrant un pays sous-développé d'une "pluie régulière de subventions" qu'il progressera nécessairement. Pour que ces capitaux fructifient il faut qu'ils soient judicieusement placés, sans quoi ils s'éparpilleront et reviendront à leur lieu d'origine sans avoir assumé le rôle qui leur est normalement dévolu. Cela suppose que soit définie une politique de développement conforme aux réalité guyanaises.

0 0

TITRE II - ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

Si tous les programmes qui ont été élaborés jusqu'à présent pour transformer les structures de l'économie guyanaise n'ont pas abouti à des résultats plus concrets c'est parce qu'au départ, ils ne se réfèrent pas à une conception de base du développement. En fait, ils se contentent de fixer des objectifs globaux et le montant des investissements nécessaires sans qu'aucune option claire ne soit faite sur le choix des secteurs à développer, la localisation et la combinaison des activités capables de constituer de véritables noyaux de diffusion du développement.

Il h'est pas question de définir une politique de développement car c'est une action collective qui ne peut être réalisée que sur le terrain mais de dégager quelques enseignements susceptibles de guider l'action à travers l'analyse de ces trois points :

- Les pays sous-développés sous-peuplés dans la théorie économique.
- La nécessité d'une planification régionale.
- L'organisation spatiale du développement.

0

0 0

CHAPITRE I - LA THEORIE ECONOMIQUE FACE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES SOUS-PEUPLES

Poser la question en ces termes implique que le contenu de l'état de souspeuplement et de ses effets soit précisé avant d'envisager l'étude des politiques de développement.

- Section I - L'analyse du sous-pemplement et de ses conséquences

I - Les définitions

I) Dans l'étude qu'il a consacré au problème de la main-d'oeuvre dans les pays sous-développés sous-peuplés, le professeur Marc Latil met l'accent sur l'ambi-guité des définitions proposées par les géographes et les économistes.

"Qu'est-ce qu'un pays sous-peuplé? La réponse n'est pas facile, dit-il. Il arrive aux géographes de qualifier telle ou telle région sans bien préciser toujours ce qu'ils entendent par là. Les économistes de leur côté, écrivent des livres entiers sur la notion de population optimum (et, par suite, de sur et sous-population) mais ils n'appliquent pas leurs critères complexes à l'étude d'une région particulière"(I).

Il distingue:

- les pays sous-développés, à la fois sous-peuplés et peu favorisés par la nature;
- les pays sous-développés, à la fois sous-peuplés ayant des potentialités certaines.

⁽I) Marc Latil 'Pénurie de main d'oeuvre dens les pays sous-développés sous-peuplés".
Annales africaines Dakar 1958 - p. 89.

- 2) Une autre typologie a été dressée par Pierre Georges. Elle retient :
- d'une part, le sous-peuplement qui met en cause l'existence du groupe sous l'effet d'une endogamie prononcée qui élève la mortalité et diminue la fécondité;
- d'autre part, le sous-peuplement relatif "qui n"a pour conséquence qu'une insuffisante utilisation des ressources locales" (I).

Ce point de vue rejoint les réflexions d'Alfred Sauvy sur la population minimale.

- 3) Une classification plus précise a été établie par le Professeur Merrigot et M. Roland Froment (2). Elle fait apparaître :
- le sous-peuplement des pays neufs à technique très évoluée et à niveau de vie élevé comme le Canada et l'Australie.
- le sous-peuplement de type colonial comme en Amérique du Sud caractérisé par l'utilisation de techniques permettant le plein emploi de la main-d'oeuvre sans assurer le meilleur rendement des terres cultivables ainsi que par la coexistence de deux catégories sociales à niveau de vie très inégal.
- le sou-peuplement de type primitif correspondant aux peuples pratiquant des techniques rudimentaires telles que la culture itinérante sur brûlis.

Ces auteurs insistent sur le fait que cette situation est due non seulement à des facteurs démographiques comme le faible accroissement naturel, l'émigration mais aussi à des causes extra-démographiques comme les conditions naturelles, les techniques économiques et sociales. Il apparaît donc nécessaire de relativiser le phénomène

⁽I) Pierre Georges. Questions de géographie de la population. INED - pp. 138-139.
(2) J. Merigot et R. Froment. Notions essentielles de géographie économique. Sirey. Paris 1963 - pp. 98-99.

dans le temps selon le cadre spatial, le mode d'organisation et le niveau de développement.

Ces dernières observations jointes à tous les essais de définition ou de classification qui ont été présentés, montrent bien la complexité du phénomène étudié dont il faut essayer d'appréhender les effets sur le fonctionnement des pays sous-peuplés.

Elles se font sentir à plusieurs niveaux. Si elles revêtent, parfois, les mêmes formes que dans les pays sous-développés surpeuplés, cela ne doit pas faire per-dre de vue qu'il existe une différence de degré et certains problèmes spécifiques dont une approche doit être esquissée.

- I) La faible densité de la population est un obstacle au développement économique. Le Professeur René Passet souligne à juste titre que lorsque "le facteur rare est l'homme et le facteur surabondant la terre, faute de bras toutes les superficies ne peuvent être mises en culture ; des ressources inemployées ; seule une division rudimentaire du travail est possible" (I).
- 2) Le manque de capital dû au "cercle vicieux", aux dépenses somptuaires, aux fuites se trouve aggravé par le nombre réduit d'agents productifs.
- 3) L'étroitesse du marché n'est guère favorable à la propension à investir. De nombreux projets dont le lancement nécessite un certain seuil de production, sont ajournés à cause du nombre réduit de consommateurs.
 - 4) Le sous-peuplement a de sérieuses incidences sur les coûts :

 ⁽I) Garrigou-Lagrange et René Passet - Système et structures. Politique du développement. Dalloz - 1965 - p. 518.

- a) Les services publics sont très onéreux et leur coût par habitant est lourd. Ceci est évident dans le cas de l'infrastructure routière et hospitalière, de la distribution d'énergie électrique et d'eau.
- b) Le volume des biens importés et exportés étant modique, les frais de transport et par voie de conséquence les prix des produits sont très élevés. Il en est de même pour les personnes.
- c) A certaines périodes, il peut exister une rigidité de l'offre de la force de travail qui oblige les entreprises à utiliser des techniques de production hautement capitalistiques ou à accorder des augmentations des salaires dont les effets sont d'accroître leurs charges et de rendre leurs produits moins compétitifs. En outre, compte tenu du rythme de leur développement, des pays sous-peuplés peuvent être en proie à un goulot d'étranglement de la main-d'oeuvre fort compromettant pour leur avenir.
- 5) Les pays sous-développés sous-peuplés qui disposent de ressources suffisantes ne souffrent pas de la lutte quatidienne pour la cueillette, la chasse, la pêche ou le "carré de terre". L'absence de pression ne favorise ni l'émulation ni l'esprit d'entreprise.

Toutes ces questions qui viennent d'être évoquées brièvement, sont autent de freins au développement de ces pays. Pour y remédier, plusieurs voies ont été préconisées.

- Section II - Les différentes politiques de développement

Elles peuvent être regroupées selon trois tendances :

- la première penche en faveur de l'agriculture et de la division internationale du travail;
 - la seconde se prononce pour une politique d'industrialisation et

d'immigration

• la troisième est étroitement liée aux deux précédentes et a trait à la proportion des facteurs.

I - Agriculture et échange international

Certains auteurs parmi lesquels figurent Ragmar Murkse et le Professeur René Gendarme recommandent que les pays sous-développés sous-peuplés concentrent leurs efforts, en priorité, sur l'agriculture. Comment justifient-ils leur position ?

- I) A leur avis, il faut repousser toute politique d'industrialisation parce que dans ces pays il n'est pas possible de réunir les capitaux et la main-d'oeuvre nécessaires aux travaux de recherches préalables à l'industrialisation et à sa réalisation.
- 2) Par contre, la rationalisation de l'agriculture existante et sa diversification par la mise en culture des terres inexploitées entraînera un accroissement de la productivité de ce secteur et permettra de dégager un surplus de main-d'oeuvre et d'épargne qui servira à la phase d'industrialisation. C'est une confirmation de la pensée des économistes qui ont insisté sur la place importante que peut tenir l'agriculture au début du processus de développement (I). Pour tous les autres produits que le pays ne pourrait pas obtenir sur son propre sol durant cette période, il aura recours à l'échange international.

II - Industrialisation et immigration

Pour les tenants de cette seconde option comme le Professeur Bettelheim,

⁽I) R. Badouin - Le rôle du secteur agricole dans la phase initiale du développement économique - Revue de Science et de Législation financière - I960 - p. 617. La participation du secteur agricole au financement de la croissance économique - Tiers Monde - Janvier février I962.

le problème est de savoir si au lieu d'attendre qu'une épargne et une main-d'oeuvre supplémentaires proviennent de l'agriculture, il ne serait pas préférable d'encourager l'industrialisation et de favoriser l'immigration (I). Deux raisons majeures sont avancées :

- I) Quelle que soit la qualification d'un ouvrier agricole et de l'équipement mis à sa disposition, sa productivité sera toujours inférieure à celle d'un travail-leur dans l'industrie. Ceci est aussi valable pour les industries légères dépendantes de l'agriculture.
- 2) Cependant, l'industrialisation lourde suppose l'existence d'une épargne importante. Seule une population plus nombreuse sera à même de faciliter ce processus d'où la nécessité d'une immigration qui aurait pour conséquence d'agrandir le marché, de stimuler les investissements productifs, d'alléger les coûts de développement et de dynamiser le comportement des agents (2).

0 0

L'arbitrage entre ces deux tendances dépend du niveau de développement atteint par le pays considéré. Par ailleurs, force est de constater avec le Professeur de Bernis que : "dans les pays sous-développés dont la majeure partie de la population est agricole, la question essentielle réside donc dans l'accroissement du revenu agricole lié à l'élévation des productivités du travail agricole. Celle: -ci appelle un certain type d'industries dont les caractéristiques sont d'être puissament industrialisantes. Tel est, selon nous, le critère déterminant qui élimine toute une série de faux problèmes habituellement soulevés" (3).

⁽I) Charles Bettelheim - Planification et croissance accélérée. Economie et socialisme I - Maspero - Paris 1964 - cf. Peuplement et développement pp. 143-156.

⁽²⁾ En ce qui concerne l'immigration, il est préconisé dans certains cas de la remplacer par l'emprunt extérieur si le pays doit en tirer plus d'avantages.

⁽³⁾ Gérard de Bernis - "L'industrialisation des pays en voie de développement" - Impératifs - Préalables - Voies et moyens - Développement et civilisations - I964 -

Tout autrement est résolu le choix de la technique de production.

III - "Capital intensive" ou "labour using"

Le problème essentiel pour un pays sous-développé étant d'atteindre un taux maximum de production tout en maintenant un certain niveau de consommation et d'emploi, l'application de la loi de proportion de facteurs apparut comme une des solutions possibles surtout pour résorber le chômage. Ainsi, un pays surpeuplé devrait opter pour des techniques de production à forte intensité de main-d'oeuvre (labour intensive) et un pays sous-peuplé des techniques à forte intensité de capital (capital intensive).

Cette position qui paraît idéale se heurte à de nombreuses difficultés pratiques. Le Professeur Passet indique que "la réponse est complexe et ne saurait se ramener à un seul élément" (I) étant donné que :

- a) Si la dotation du pays en capital et en travail implique la nécessité d'économiger des facteurs rares et dans le cas présent la main-d'oeuvre, la recherche du meilleur coût de production incite à prendre en considération les prix relatifs de ces facteurs.
- b) A côté, intervienment les contraintes techniques de la production qui limitent les possibilités de choix. Dans une étude qu'il a consacré à la proportion des facteurs dans les pays sous-développés, Eckaus démontre que le sous-emploi cet parfois d'ardre technologique et qu'il est souvent amplifié par la rigidité des prix.

Ici encore, rien ne peut être décidé sans tenir compte des caractéristiques structurelles propres à chaque pays c'est à dire de leur niveau de développement.

⁽I) cf. René Passet - op. déjà cité - pp. 702-718.

L'essentiel n'est pas tant de privilégier un procédé par rapport à l'autre que d'essayer de répartir entre eux les investissements qui devront être réalisés de telle sorte qu'un choix optimum en soit le résultat.

0 0

La rarcté de la main-d'ocuvre, l'importation de produits d'origine animale et végétale pouvant être obtenus sur place, les perspectives d'accroissement de la population tant par le mouvement naturel que par l'immigration, impliquent, en priorité, l'accroissement de la productivité de l'agriculture guyanaise et des industries annexes ainsi que l'emploi préférentiel de techniques de production économisant le travail. Cependant, il ne suffit pas de privilégier un secteur, il faut encore bien localiser les activités sur le territoire afin que le développement ne soit pas anarchique et disparate et qu'il se fasse au coût le moins élevé possible. Cela suppose obligatoirement une option spatiale.

0 (

CHAPITRE II - LA NECESSITE D'UNE PLANIFICATION REGIONALE

La régionalisation du plan revêt une grande importance dans les pays sousdéveloppés car elle donne un contenu plus concret et plus réaliste à la politique de développement. Le Doyen Lajugie indique que : "l'action régionale est imposée par la structure économique de ces pays, elle permet de réduire les risques inhérents à l'insuffisance de la documentation ; elle est plus efficace qu'une action centralisée car elle facilite l'intégration des pôles dans le milieu à développer" (I).

L'intérêt pratique est incontestable car la région représente un "espace cadre" qui peut servir à l'élaboration d'un plan et par ailleurs un "espace opérationnel" au stade de l'exécution (2).

Cette démarche consiste à mettre en place un processus de développement à partir des zones qui renferment des potentialités certaines et qui seront capables d'avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Ces choix sont indispensables car la vroissance est le résultat d'une suite de déséquilibres aménagés et bénéfiques pour une économie donnée dans un délai plus ou moins long (3). Cette analyse repose sur la notion de pôle de croissance définie par François Perroux dont une

⁽I)J. Lajugie - Développement économique régional et aménagement du territoire... p. I2. Revue d'économie politique - n° spécial 1964.

⁽²⁾ M. Penouil - La région dans la planification économique des pays en voie de développement : l'exemple des nations africaines d'expression française. Développement économique régional et aménagement du territoire - id. p. 4I2-438

⁽³⁾ Ni dans les pays à croissance retardée, ni dans les pays développés la croissance n'est également répartie entre les industries et les lieux. cf. J. Lajugie. Les conditions d'une politique de développement régional. Revue d'économie politique. Mai-Juin 1959.

des caractéristiques principales réside dans son pouvoir d'induction (I). Hirschman a particulièrement insisté sur l'importance qui doit être accordée à la maximation des effets induits sur laquelle il fonde ses critères d'investissement ou "séquences efficaces" (2). De nombreux auteurs, comme le Professeur Perrin, ont toutefois souli-gné avec vigueur qu'un pôle ne peut surgir dans un "désert économique" et que ses effets de propagation et d'amplification ne jouent que si le milieu de diffusion est bien structuré (3).

Plusieurs raisons plaident en faveur d'une telle orientation pour organiser le développement de l'économie guyanaise :

- la dispersion de la population sur la bande littorale et dans certaines zones de l'intérieur ;
 - l'inégale dotation en facteurs des différentes agglomérations ;
- l'obligation de procédés a des choix qui tiennent compte du contexte démographique et socio-économique actuel et d'établir des priorités.

La modicité des informations empêche de pousser très loin les investigations dans ce sens. Toutefois, il est quand même possible de mettre en lumière les difficultés d'utilisation des modèles globaux dans une telle optique et d'essayer de

⁽I) La réaction visée - l'induction par A sur B n'est jamais mécanique, elle se caractérise sur trois niveaux : celui de l'action permissive : A rend B souhaitable et en effet souhaité des entrepreneurs capitalistes, par des consommateurs, par des pouvoirs publics ; celui de l'action pratiquement contraignante : A rend B nécessaire en pur fait ; le profit est si grand qu'il se trouve quelque entrepreneur pour mettre B en oeuvre, la revendication sociale dans ces conditions concrètes est intense au point que A étant présent, les pouvoirs publics ne pourront pas se dispenser de B. F. Perroux. L'Economie du XXème siècle - p. 209.

⁽²⁾ A.O. Hirschman - Stratégie du développement économique - Economie et Humanisme - Editions ouvrières - p. 87 à II6.

⁽³⁾ J.C. Perrin - La programmation à base régionale. Annales malgaches nº I - I963 - pp. 22I-272.

repérer les zones autour desquelles pourrait se modeler une politique de développement régional de l'économie guyanaise.

- Section I - Les enseignements des esquisses globales pour la période (1961-1970)

Les projections réalisées dans le cadre des comptes prospectifs (I) ont servi de base de travail au "groupe d'orientation" chargé de préparer les options générales du cinquième plan pour la Guyane. Elles ont été établies à partir des comptes provisoires de I96I et elles revêtent un caractère général et souvent hypothétique étant donné que leurs auteurs ont regretté de n'avoir pas pu disposer de renseignements sur l'emploi, la répartition des revenus, le comportement vis à vis de l'épargne et de la consommation. Il apparaît nécessaire dans un premier point de présenter les résultats qui ont été obtenus et dans un second point de mettre l'accent sur leur inadéquation à une programmation régionale.

I - Les évolutions probables de l'économie guyanaise durant la période (1966-1970)

Afin de bien comprendre le sens sens des tendances qui ont été dégagées, il faut signaler que l'évolution de la production et de ses conséquences a été regroupée selon une variante faible (Hypothèse I) et une variante forte (Hypothèse II).

A - La Production intérieure brute

Sur la base de 53,7 millions de francs en 1961, elle atteindrait 172,8 (Hypothèse I) ou 243,9 millions de francs (Hypothèse II), ce qui représente un accordissement annuel de 13,9% dans le premier cas et de 18,3% dans le second.

Quelle sera la contribution des différents secteurs ?

I) L'agriculture : sa part dans la production intérieure brute serait de

⁽I) SEDES

20% environ dans les deux hypothèses contre IO,2% en I96I. Cette augmentation serait due principalement au secteur forestier; à un degré plus faible, à l'éventuelle intensification de la culture du bananier liée à la mise en valeur du ploder Marie-Anne, de l'ananas et de la canne à sucre.

L'apport de la pêche serait loin d'être négligeable car sa production finale traduite en indice par rapport à 1961 atteindrait 3150 ; celle de l'élevage ne dépasserait pas 278 sur la même base.

- 2) L'industrie et l'artisanat : ces deux secteurs représenteraient 6,8% (Hypothèse I) ou 14% (Hypothèse II) de la production intérieure brute contre 8% en 1961. Il faut néanmoins distinguer :
- a) d'une part, les industries agricoles et alimentaires dont l'expansion ne serait pas très rapide : l'indice de leur production finale serait de IIO en 1970.
- b) d'autre part, les industries extractives dont la physionomie risque d'être profonfément modifiée. L'indice de leur production pourrait osciller autour de 1762 si les gisements de bauxite étaiænt mis en exploitation. Dans le cas contraire, il ne serait que de 285.
- 3) Les bâtiments et travaux publics conserveraient toujours une place importante en raison des travaux d'équipement. Toutefois, ils n'interviendraient que pour IO,4% dans la première hypothèse et 8,5% dans la seconde (I).
- 4) La part des services autres que l'enseignement et les hôpitaux, c'est à dire principalement le commerce et les transports diminuerait puisqu'elle ne serait que de 56,9% (Hypothèse I) ou 53,6% (Hypothèse II) contre 62,3% en 1961.

⁽I) Les conséquences de la construction de la base spatiale n'ont pas été prises en considération dans les estimations car les comptes ont été élaborées antérieurement à ce projet.

B - Le produit intérieur brut

Il passerait de 72,7 millions de francs en I96I à 200,5 (Hypothèse I) ou 27I,6 millions de francs (Hypothèse II), soit un accroissement de II,9 à I5,7% selon l'objectif retenu. Il est utile de constater:

- a) que les salaires des administrations contribueraient dans une moindre proportion à sa formation : I3,5% pour la variable faible et près de IO% pour la variable forte ;
- b) que le taux d'accroissement du produit intérieur brut serait supérieur à celui de la population active.

Année	Produit intérieur	Indice I96I/I970	Taux annuel de croissance	Taux annuel de crois: sance par rapport à la population active
1961	73			000000000000000000000000000000000000000
1970	Hypot. I 200 Hypot. II 27I	2 76 374	II , 9 I5 , 7	8 ,2 I0 , 8

0 0

Quelques projections globales ont été faites à propos des incidences sur le montant des investissements et le commerce extérieur. Par contre, les implications dans le domaine de l'emploi, des investissements, des prix et des salaires au niveau des secteurs ou des branches n'ont pas été abordées dans les comptes prospectifs. Ceci conduit à apprécier l'utilisation qui pourrait en être faite.

II - Les limites des exquisses globales vis à vis de la programmation régionale

Le caractère général de ces projections appellent certaines réserves :

- I) Deux ont été présentés par les auteurs des comptes. Elles concernent
- a) la ventilation des opérations à l'aquelle il ne faut pas accorder un degré de précision excessif car dans le cadre de ces esquisses, il ne s'agit que d'un moyen de mieux saisir les grandeurs caractéristiques.
- b) les taux de croissance fixés ne représentent qu'un ordre de grandeur approximatif à cause de l'influence de facteurs exogènes et du fait que l'année de base est 1961 et non pas 1965 la dernière année du quatrième plan. Ils ne représentent donc que la croissance moyenne annuelle pour la période 1962-1965 et non pas celle qui couvrira le cinquième plan (1966-1970).
 - 2) D'autres remarques doivent être formulées :
- a) si les projections sont à même de tracer l'évolution de certains flux, elles n'expliquent pas les modifications des structures mentales et socio-économiques.
- b) leur caractère global ne fait pas ressortir l'absence ou la faiblesse des liaisons entre les différents centres de production et les secteurs au sein de l'économie guyanaise.

Le Professeur Austruy met en garde contre les "extrapolations discutables qui remplacent trop souvent l'étude de l'évolution soufiaitable.." (I). Cette idée est défendue avec une grande pertinence par le Père Lebret qui reconnaît l'utilité d'un

tel instrument pour apprécier la cohérence d'un plan d'investissement; mais, par ailleurs, il recommande de ne pas commettre l'erreur qui consisterait à "faire reposer principalement l'élaboration du plan sur l'approche hypothétique fournie par le modèle, sans avoir préalablement procédé aux analyses sectorielles et régionales qui seules peuvent lui donner la connaissance concrète des facteurs positifs et négatifs conditionnant la réussite de l'opération de développement"

Ainsi se trouve posé le problème du choix des zones dans lesquelles pourrait être combinée une grappe d'activités susceptibles de déclencher et d'entretenir un processus de développement.

0 0

- Section II - Essai de repérage des régions guyanaises et de leurs possibilités de développement

Dans les pays développés, la connaissance des régions est souvent facilitée par l'existence de comptes économiques (I) et d'informations concernant les structures agricoles, industrielles, commerciales, la consommation, les niveaux de vie, les comportements, l'équipement, l'habitat et les ressources. Dans le cas de la Guyane la plupart de ces études n'ent pas été entreprises. Aucune monographie sérieuse n'a été effectuée qui pourrait fournir des renseignements utiles sur les différentes agglomérations. (2).

Le but de cette recherche est de tenter de détecter, à la lumière des

⁽I) cf. R.Jouandet Bernadat "Les comptabilités économiques régionales , Développement économique régional et aménagement du territoire". Revue d'économie politique. N° Spécial 1964.

⁽²⁾ Ces monographies existent pour les tribus indiennes et noires. En particulier les travaux de l'ingénieur géographe Hurault sur les Indiens du littoral et les Boni.

données disponibles, les zones aptes à constituer une "région de programme" ou "région-plan" (I).

I - La zone du Nord Est

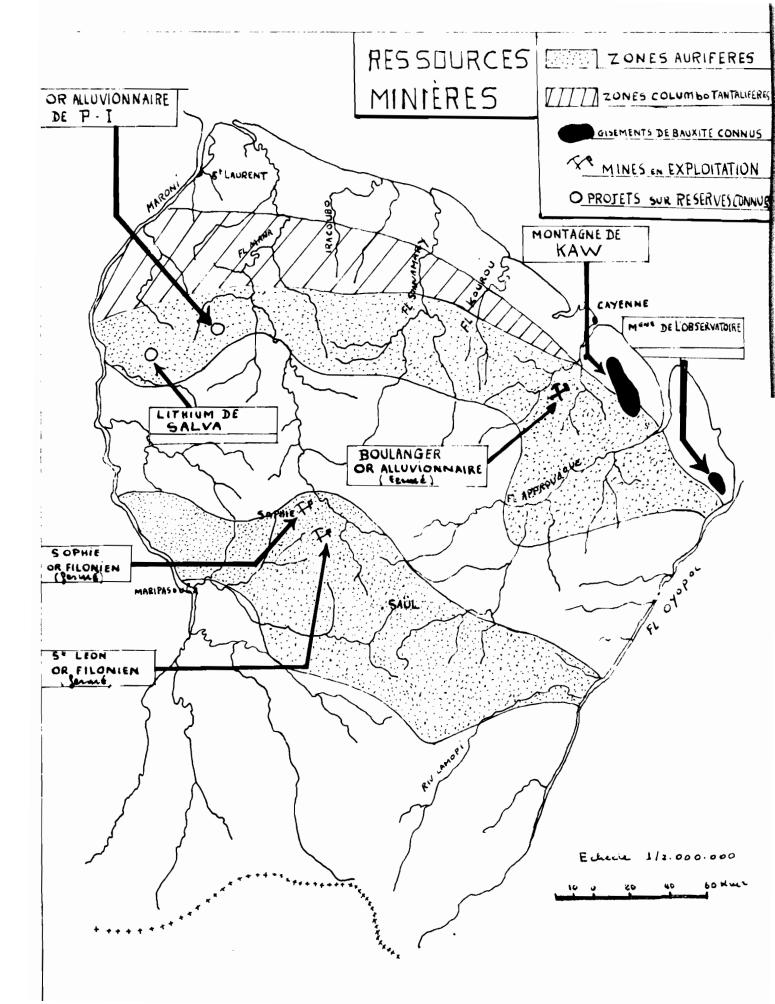
S'étendant de l'île de Cayenne, au fleuve Approuague, sur 3.430 Km2 - (2) elle dispose de potentialités appréciables :

- I) La présence de Cayenne, la capitale, qui possède une infrastructure convenable, et qui réunit la majeure partie des activités productives du pays tant sur le plan agricole qu'industriel. Les deux tiers de la population soit plus de 20.000 habitants sont concentrés dans l'île.
- 2) Les terres basses dont la vocation agricole et les projets de mise en valeur ont été précédemment analysés.
- 3) Les ressources forestières qui font déjà l'objet d'une exploitation industrielle. Il a été démontré que l'exploitation tridimensionnelle : bois de déroulage, sciages, pâte à papier grâce à l'utilisation des déchets des deux premières accroîtrait la rentabilité de l'industrie forestière.
- 4) Les gisements de bauxite de Kaw pour lesquels la Société de bauxite guyanaise a obtenu le renouvellement de l'option qu'elle détenait déjà. Une étude rapide a montré que les réserves actuelles permettraient une des productions suivantes:

(2) En se référant à la superficie de l'Ile de Cayenne. Roura (950 km²), Montsinéry et Tonnégrande (480 km²), Approuague (2.000 km²)

⁽I) "La région peut se caractériser par sa plus ou moins grande uniformité: elle est plus ou moins homogène. En second lieu, la région peut s'étudier du point de vue de sa plus ou moins grande cohérence c'est à dire de l'interdépendance de ses diverses parties: elle est plus ou moins polarisée. La région peut enfin s'envisager du point de vue du but qu'elle poursuit, du programme qu'elle se fixe: c'est la région de programme ou région-plan." J.R. Boudeville.

"Les espaces économiques" - Que Sais-je. pp. 8 et. ss.



Bauxite brute 700.000 tonnes
Bauxite séchée 600.000 tonnes
Bauxite calcinée 480.000 tonnes

Le projet de la transformation de la bauxite en alumine pourrait être pris en considération car l'inventaire des ressoruces énergétiques du pays a donné des résultats probants.

- 5) Trois sites favorables à la production d'énergie hydroélectrique ont été mis en évidence dans cette zone :
- le premier au saut du Grand Canori sur l'Approuage pourrait avoir une puissance de 36.000 Kilowatts
 - le second au saut Lucifer : 8.500 Kilowatts
- le troisième sur la montagne de Kaw : I.500 Kilowatts. Ce dernier ne serait pas assez important pour alimenter une usine d'alumine
- 6) En dehors des deux appontements existants dans l'île de Cayenne, la construction d'un port en eau profonde est possible sur le Mahury (I). Il a été, en effet, prouvé que les sédiments fluviaux jouaient un rôle important dans le phénomène d'envasement et que les alluvions de l'Amazone, rabattus par le courant équatorial sur les côtes guyanaises, n'étaient pas seuls en cause. Ainsi, le percement d'un chenal de 2,50 mètres, par rapport au zéro de Cayenne, permettrait à des navires jaugeant 6,50 mètres (pour les marées de coefficient 70 (2,90 mètres) compte-tenu d'une

⁽I) cf.Arrêté préfectoral 40.1382/51 du 13 Novembre 1964 ordonnant une enquête d'une part sur l'utilité publique de l'acquisition par la Société immobilière Antilles-Guyanes (SIAG) d'un ensemble de terrains sis à Rémire au lieu-dit Dégrad des Cannes en vue de la création d'une zone industrielle et éventuellement d'une zone portuaire et d'autre part sur l'urgence de l'opération" - Bulletin des actes administratifs. - 30 Novembre 1964.

marge sous quille) de pénétrer jusqu'à hauteur du Dégrad des Cannes (I).

Bien que ces observations scient encore superficielles, il ne semble pas utopique d'avancer que cette zone pourrait être "candidate à la croissance" et constituer un foyer de développement. La coordination des activités forestières et agricoles assurerait une première assise qui favoriserait une exploitation plus efficiente de la bauxite.

II - La zone du centre

Peuplée de 5.000 habitants, environ, répartis sur 3.410 km2, (2), elle recouvre les communes de Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, et incorpore la future base spatiale. Ignorer ce projet dans le cadre de la politique de développement est inconcevable d'autant plus que toutes les dispositions relatives à sa réalisation ont été prises (3). Pour la collectivité guyanaise le problème essentiel n'est plus de savoir su ce centre aura une vocation strictement civile ou militaire étant donné qu'en raison de son importance il ne saurait être tenu à l'écart de l'organisation du système défensif français. Il convient de se faire une idée aussi exacte que possible de cette donnée nouvelle et de l'impact que celle-ci pourra avoir sur le développement de l'économie guyanaise.

I) La base ozcupera I.200 km2 environ soit la superficie de la Martinique.

⁽I) Mission dirigée à partir de 1962 et durant l'année 1963 par le Professeur Berthois sur l'étude dynamique de la sédimentation dans les estuaires - Travaux de l'I.F. A.T. Compte rendu dans Radio-Presse-Dimanche- 6 déc. 1964 N° 318 par J.M. Brugière.

⁽²⁾ Les superficies des communes sont les suivantes : Iracoubo : I500 km2 ; Sinnamary : I050 ; Kourou : 570 ; Macouria : I60 km2.

⁽³⁾ Afin de remplacer la base d'Hammaguir que la France doit évacuer le Ier Juillet I967 conformément aux accords d'Evian, le Centre National d'études spatiales a préféré choisir l'emplacement de Kourou en Guyane à celui de Leucate sur la côte du Roussildon. Diverses raisons ont été avancées : possibilité de tirer vers l'Est et vers le Nord et de placer des engins sur orbite équatoriale ce qui est indispensable pour les satellites de télécommunications. Cf. Conférence d'information tenue le Jeudi Ier Octobre I964 aux Roches de Kourou relative au projet d'installation des rampes de lancement de fusées spatiales en Guyane avec la participation de Messieurs Coulomb, Aubinière, Bourillon, Chiquet et Debomy.

Elle s'étendra sur une longueur de 60 kilomètres de la Savane Matiti à Bois Changement et sur une largueur de 20 à 25 kilomètres. Les travaux d'installation doivent être achevés en 1968 - A côté de l'érection de la cité technique proprement dite, plusisurs opérations sont prévues :

- la construction d'un pont sur le Kourou.
- l'allongement de la piste de l'aórodrome Cayerme-Rocharbeau afin de pouvoir recevoir des appareils à turbo-réaction.
- l'élargissement à 7 mètres de la route Mourou-Cayenne et le renforcement de la chaussée pour une force portante de IOO tonnes.

D'autres projets sont à l'étude : amélioration du port de Cayenne et création d'un port en eau profonde sur le Mahury, alimentation en eau, choix entre les centrales thermiques ou Hydroélectriques (I).

- 2) Il est prévu dans un premier temps la création de 500 emplois dans le cadre de la base.
- 250 spécialistes et techniciens qui viendraient de la métropole et qui formeraient avec leur famille un groupe de I.000 personnes.
- 250 agents subalternes qui scront recrutés sur place dans la mesure des possibilités.

Deux prévisions plus complètes ent été faites. Elles ent permis de dreszer les tableaux suivants :

a) La première évaluation concernant le nombre d'emplois créés ne tient compte que du fonctionnement des chantiers stricto sensu (2). Les résultats sont les suivants :

⁽I) Il est question d'installer une centrale d'une puissance de 6000 Kilowatts. (2) Les **évalua**tions ont été faites par la S.E.R.E.T.E

Emplois	CNES	Tertiaire	Travaux permanents
Indépendants et employeurs		I7 + 6	
Employés et ouvriers d'acti- vités industrielles	33 0 + 2 55		, , ,
Employés de commerce et professions libérales		46	
ouvriers et employés des bâtiments et travaux publics			300
fonction publique		70	
personnel de service		3 0 + 2 6	
Actifs	7	75	300
inactifs et enfants	I45	50	575
Total	222	25	875
population totale		3100	

b) la seconde estimation part d'une conception plus large et englobe les effets d'urbanisation possibles (I)

⁽I) Ces évaluations ent été faites par le Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat (S.M.U.H.) - cf. Base spatiale en Guyane Etudes directrices

Emplois	Primaire	Tertiaire	
Indépendants employeurs		660	
Employés et ouvriers d'activi— tés industrielles	1 90		
Employés commerce et profes- sions libérales		IIO	
ouvriers et employés des bâti- ments et travaux publics	33 0		
agriculteurs et pêchemrs	950		
fonction publique personnel de service		900 I80	
divers	SIO		
total des actifs	3 530		
inactifs et enfants	6750		
population totale	10000		

3) En dehors des répercussions au niveau de l'emploi, quelles peuvent être de ce pôle les conséquences de la mise en place de croissance sur l'économie guyanaise?

La transformation de l'infrastructure et la distribution des revenus qui découlera de la construction et du fonctionnement de la base ne provoquera et n'entrediendra un processus de développement que si le jeu du multiplicateur n'est pas annihilé par les importations de biens pouvant être obtenus sur place, les transports et l'absence d'une main-d'ocuvre qualifiée (I).

Pour éviter que la base ne soit qu'un Kyste totalement coupé du reste du pays et dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en biens et services et

⁽I) La première tranche de travaux prévoit des investissements de l'ordre de 300 millions de francs dont 200 millions pour l'infrastructure et IOO millions pour les installations proprement spatiales. Le CNES estime à environ 50 millions de francs les crédits annuels de fonctionnement.

qu'elle contribue au décollage de l'économie guyanaise, il est indispensable que le milieu de diffusion soit organisé dans tous les domaines et en particulier sur trois points :

- a) le recensement des possibilités de mise en valeur de la zone considérée en matière agricole et industrielle ainsi que la transformation des structures de production actuelles afin de répondre à l'augmentation de la demande.
- b) le recrutement et la formation du personnel antillo-guyanais en Guyane et en France afin que celui-ci soit disponible en 1968 ou par la suite selon les délais nécessaires. En dehors des ouvriers spécialisés et des cadres techniques moyens, le cas des étudiants antillais et guyanais que leurs études pourraient éventuellement prienter vers ce genre de recherche doit être envisagé.
- c) la réalisation d'études sociologiques afin d'éviter toute tension dans cette zone qui sera soumise à un courant d'immigration relativement important par rapport à la population existante (Macouria 586 habitants ; Kourou 659 ; Sinnamary I.798).

Il parait sage de rappeler ici cette observation pertinente de Jacques Delmas Marsalet à propos des pouvoirs et des limites d'un pôle de développement : "Le seul moyen de retenir, au moins en partie, les effets bénéfiques d'un pôle et d'en assurer la propagation à l'intérieur de la zone considérée est de renforcer l'espace économique interne, défini comme le réseau des relations d'échanges entre les divers secteurs de l'activité. Or ce renforcement ne peut résulter de la seule action d'une industrie motrice qui n'est tout au plus que l'occasion propice. Il ne peut provenir que du développement simultané et parallèle de plusieurs secteurs d'activité, qu'ils soient ou non en relation avec l'industrie motrice" (I).

⁽I) J. Delmas Marsalet - Pouvoirs et limites d'un pôle de développement régional : le gaz de Lacq. Bulletin trimestriel du centre régional de productivité et des études économiques de Montpellier. 2ème trimestre 1959.

III - Les zones périphériques

- I) La première regroupe les communes de Saint Laurent, de Mana et le centre de Saint Jean. Elle a une superficie de 3.060 kilomètres carrés et une population de plus de 4.000 habitants. Elle dispose d'un secteur d'agriculture vivrière très mince. Sa vocation pourrait être minière mais surtout forestière. Son potentiel actuel se présente ainsi :
- a) Quelques scieries à Mana et à Saint Jean qui sont en plaine expansion.
 - b) Une conservertie de crevettes à Saint Laurent
 - c) Une carrière de pierre à Saint Jean

Notons que non loin de cette zone se trouvent les gisements aurifères de Paul Isnard qui contiennent 5 tonnes d'or exploitables sans compter les réserves et le site hydroélectrique d'Aéroplene Condé sur le Maroni.

2) La seconde est celle de l'Omapoc dont les deux communes Saint Georges et Ouanary n'atteignent pas I.000 habitants. Il s'agit de microunités paysannes enclavées vivant presqu'en économie fermée. L'inventaire des ressources de cette zone est encore peu connue en dehors de la forêt, du bois de rose et du site hydroélectrique de Maripa dont la puissance a été estimée à 36.000 Kwh.

IV - Le territoire de l'Inini

Sa mise en valeur sculève des problèmes immenses. Il occupe 80.000 kilomètres carrés et n'a que 3.000 habitants environ. L'avion demeure le moyen d'accès le plus couramment utilisé. Le cercle principal est Maripasqula qui rassemble plus de le moitié de la population.

Sur cette vaste étendue trois collectivités doivent être distinguées :

- a) Les tribus indiennes : Oayena le haut Maroni et l'Itany ; Emerillon et Oyampi sur le Haut Oyapoc. Elles connaissent une décadence démographique et représentent à peine 300 individus.
- b) Les tribus nègres : Boni, Bosh, Saramaca et Paramaca. En pleine évolution démographique, elles comptent plus de I.800 individus qui sont en grande majorité installés sur le Maroni (I).
- c) Les crécles originaires principalement des Antilles (Sainte Lucie, Barbade, Dominique, Guadeloupe, Martinique) sont près d'un millier. Ils vivent surtout de l'exploitation de l'or. Les difficultés de l'orpaillage individuel posent la question de leur reconversion.

Cette zone possède d'énormes ressources forestières mais elle n'a pas encore été entièrement prospectée.

0 0

Cet inventaire, bien que n'étant pas exhaustif, permet de dégager un double enseignement :

I) En raison de l'étendue, de la répartition de la population en petits noyaux distants les uns des autres, de la diversité sociologique et ethnique, toute politique de développement de la Guyane doit tenir compte des particularismes et des vocations propres à chaque région. Une fois les options réalisées à ce stade, il sera plus aisé de définir un programme des transports, de localisation des activités agricoles et industrielles, de la formation professionnelle et de l'emploi, de

⁽I) D'excellentes études concernant les Indiens du littoral et de l'intérieur, les Boni, ont été effectuées par l'ingénieur-géographe Hurault.

l'organisation du commerce intérieur et extérieur.

Cependant pour que ces choix se fassent sur une base plus rationnelle et que les erreurs des plans globaux soient évitées, il est nécessaire de pouvoir disposer des éléments d'appréciation indispensables. Il y a un retard important à rattraper en ce domaine.

2) L'étroitesse actuelle du marché, la faiblesse de la population active et son manque de qualification professionnelle, le financement des investissements place obligatoirement le développement de la Guyane dans un espace plus vaste.

0

0 0

CHAPITRE III - LE DEVELOPPEMENT ET L'ELARGISSEMENT DU CADRE SPATIAL

Pour qu'un pays se développer, il faut qu'il puisse disposer d'un marché assez large. En effet, la croissance est liée à l'espace économique qui, lui même conditionne le niveau de la production. Simon Kuznets estime qu' "il y a des facteurs économiques qui rendent impossible pour une petite nation la création d'un certain nombre d'insdustries, mais celles-ci peuvent être créées dans des pays plus vastes ayant le même degré de développement" (I). La ligne de démarcation entre les deux catégories de pays se situarait autour de IC.000.000 d'habitants. La Guyane est nettement en deçà. Son autodéveloppement étant impossible dans des conditions présentes, il faut s'interroger sur les possibilités de création d'un espace économique plus large:

- à l'échelle des deux autres Guyanes
- au niveau de la Martinique et de la Guadeloupe
- dans le cadre de la Communauté Economique Européenne

- Section I - La Guyane et les Guyanes

Bien que le développement de la Guyane Britannique, du Surinam et de la Guyane Française se heurte à des difficultés à peu près semblables qui plaident en faveur d'une mise en commun des efforts, il existe des différences assez importantes entre leurs économies qui s'opposent actuellement à leur union.

⁽I) Simon Kuznets - "Economic growth of small nations" pp. 14 et ss du recueil "The economic consequences of the size of nations" Macmillan 1960.

I - Les obstacles à la création d'un espace économique guyanais

A - Dans le domaine économique

I) Ces pays sont à des niveaux de développement différents. En se fondant sur le critère du produit intérieur brut par tête, il apparaît que la Guyane française vient au premier rang avec 480 dollars contre 349 pour le Surinam et 280 pour la Guyane britannique. Ce classement ne doit pas faire illusion. La contribution des différents secteurs à la formation du produit intérieur situe mieux le degré de développement de ces économies.

En ne tenant compte que du secteur agricole, des industries extractives et manufacturières, le caractère artificiel et le bas niveau de développement de l'économie guyanaise par rapport à celles du Surinam et de la Guyane britannique (est incontestable.

Pays	Surinam		Guyane Bri	tannique	Guyane Française		
(Produit intérieur brut)	108,2		141,7		14,6		
R épartition	en valeur	en % đu PIB	en valeur	en % du PIB	en valeur	en % du PIB	
Production agricole	I3, 5	I2	33 , 2	2 5	I , 4	10,2	
Industrie extractive (I) Industrie manufacturée(2)	3 0,8 19	2 8 I3	I9 . 20	13 14	} I , 2	8	
Total (I) + (2)	49, 8	41	39	27	I , 2	8	
Total général	63 , 3	53	72,2	5 2	2,6	I8,2	

2) Les trois pays étant économiquement rattachés à leur métropole, leur législation fiscale, commerciale et douanière est différente. Les flux de biens et de

services sont très faibles (I). En 1963, 8% des exportations totales de la Guyane française ont été effectuées en direction du Surinam et de la Guyane britannique et moins de 1% des exportations de ces deux pays se sont dirigées vers la Guyane française.

- 3) La plupart des productions présentes cu futures risquent d'être concurrentes : bauxite, bois et autres produits de l'agriculture.
 - 4) Les politiques de développement accentuent les différences :
- a) Le Surinam a déjà bénéficié d'un Plan de développement pour la période 1954-1965. Entre temps, un projet de développement qui s'étend jusqu'en 1972 a été déposé et soumis au gouvernement.

Le premier plan avait prévu un accroissement du produit intérieur de 7% et une augmentation de l'emploi de 4 à 5%. Les investissements devaient être de l'ordre de I09,8 millions de dollars. Au Ier Janvier 1963, 64,7 millions de dollars avaient été dépensés. Le reliquat, soit 45,1 millions de dollars devait provenir des sources suivantes:

prêt du gouvernement : 15 millions de dollars

subvention du gouvernement

des Pays-Bas : 15

subvention de la Communauté

Economique Européenne : I5,I "

Si les objectifs du second plan se réalisent, le produit intérieur par tête passerait de 349 dollars à 687 dans les dix prochaines années.

b) La Guyane britannique dispose d'un plan qui couvre la période 1960-1965 et qui est la continuation d'un premier plan décennal remanié par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)- Son but était de

(I) A cause de la perméabilité des frontières, il est difficile d'appréhender les échanges dans la région du Maroni.

⁽²⁾ cf. Symposium intercolonial. Faculté de droit de Bordeaux - 27 Juin-3 Juillet 1952. Le Plan de développement de Surinam par le Professeur M.R.A.L. Van Lier. pp. 167-. 177. "Le Plan decennal de développement de Surinam" Industries et travaux d'O.M. Novembre 1957 - n° 24.

faire progresser le produit intérieur de 6,5% par an de telle sorte qu'il atteigne 775 millions de dollars. L'amélioration du niveau de vie devrait être de 3,5% puisque le taux d'accroissement démographique est de 3% environ.

B -	Sur	le	plan	démographique,	le	sous-per	plement	est	le	dénominateur	commun

4	Pays	Superficie	Popula ⁻	tion	Dens	sité
		en mille carrés	I963	I970	I 963	19 70 :
	G uyane britannique	83.000	589 • 680	727.000	7	9
-	Surinam	55•174	2 80 . 000	3 60 .00 0	5	7
	Guyane française	34•740	34 .2 00	40. 000	I	I

C - <u>Les statuts politiques ne sont pas semblables</u>, la Guyane britannique est à la veille d'accéder à l'indépendance, le Surinam jouit depuis 1950 d'une large autonomie.

Enfin il faudrait mentionner les obstacles linguistiques et culturels puisque le Surinam et la Guyane britannique enrichissent d'un parfum anglo-saxon la diversité déjà extrême de l'Amétique latine.

II - La nécessaire coopération

Si l'intégration économique n'est pas possible dans l'immédiat, une étroite collaboration des pays n'en demeure pas moins indispensable. Il existe déjà des contacts dans le domaine scientifique qui devraient être intensifiés afin de pouvoir profiter mutuellement du fruit des expériences acquises en matière agricole et industrielle.

D'autres questions exigeant une solution commune commandent un plus grand rapprochement, tout au moins avec le Surinam dans une première phase. Parmi celles-ci, il faudrait citer:

- I) La coordination des moyens de transport afin de diminuer les charges que supportent les produits tent à l'importation qu'à l'exportation.
- 2) L'analyse des problèmes posés par l'exploitation du bassin fluvial du Maroni que se partagent le Surinam et la Guyane française dans les proportions respectives de 37.165 et 28.665 kilomètres carrés.
- 3) La lutte contre l'envasement qui handicape sérieusement la navigation sur les côtes guyanaises. A l'issue d'une étude sur le port de Gorgetown, le laboratoire Delft de Hollande a conclu qu'une "coopération internationale et une coordination des efforts locaux sur tous les sujets relatifs à la côte en particulier avec le Surinam et la Guyane française sont considérées comme essentielles pour le développement de la zone Caraïbe" (I).

0 0

Si ce programme se précise et s'inscrit dans les faits, est-il utopique de croire qu'à long terme, les économies guyanaises, mieux armées intérieurement, puissent envisager de réaliser leur union et de jouer un rôle de premier ordre dans la résolution des problèmes qu'affrontent les îles surpeuplées de la Caraïbe ?

0 0

- Section II - L'espace Antillo-Guvanais

Alors que certains organismes à vocation commune comme la Société de développement régional Antilles-Guyane, le Service Militaire Adapté et d'autres services techniques ou administratifs ont été créés, aucune étude approfondie n'a été effectuée

⁽I) J. Brugière - Article sur la sédimentologie - O.R.S.T.O.M. - Radio-Presse Dimanche - 6 décembre 1964.

afin de savoir si la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane peuvent constituer des régions complémentaires et réaliser une union économique réelle.

I - Les difficultés présentes à l'intégration économique

A - Sur le plan économique

I) La Martinique et la Guadeloupe ont atteint un degré de développement supérieur à celui de la Guyane. La répartition du produit intérieur brut entre les différents secteurs de l'activité économique illustre bien ce fait (I).

Pays	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
Répartition du PIB	valeur en mil- liers de francs		valeur en mil- liers de francs	, ,	valeur en mil- liers de francs	en %
Agriculture	I55 . 070	2 9	175 .2 60	3 5	5580	8
Bâtiments et TP	2 9•230	5	24•320	5	24 70 .	4
Commerce et transports	171 .32 0	32	I57•390	32	2 8060	37
Secteurs divers	5I•8 4 0	9	40.500	8	9000	I2
Loyers et servi- ces domestiques	21.2 60	4	I 2. 980	2	3000	4
Administrations et entreprises publiques	III.930	21	88 ,500	I 8	2 6850	<u>3</u> 5
Total	540•650	I00	498•950	I00	74.960	I00

2) La faiblesse des échanges entre les pays. La quasi totalité de leur commerce se fait avec la France. En 1963, 18% des exportations guyanaises ont été réalisées à destination des Antilles ; les importations n'ont été que de 1.4%.

⁽I) Armée 1961, d'après les comptes élaborés par la S.E.D.E.S.

- 3) La Martinique et la Guadeloupe sont en état d'union douanière depuis la récente suppression des droits d'octroi de mer perçus à l'entrée sur les produits. La Guyane a maintenu les siens vis à vis des Antilles. Pour bien saisir ce problème, il ne faut pas oublier que dans les départements d'Outre-Mer, les droits d'octroi de mer représentent une des principales sources d'alimentation des budgets locaux. Des pourparlers sont en cours en vue d'harmoniser la législation douanière.
- B <u>L'éloignement géographique</u>: contrairement à une idée très répandue, la Guyane n'est pas une île de la Caraïbe. Près de 2.000 kilomètres la séparent des Antilles.
- C <u>Une méconnaissance mutuelle des réalités propres à chaque pays</u> dans le domaine de l'histoire, de la géographie, du peuplement, des traditions, des coutumes et de l'économie à cause du manque d'informations et surtout d'un enseignement sur tous ces points dans les programmes scolaires.

II - Les facteurs propices au renfercement de l'union économique

A - L'agrandissement de l'espace

L'étroitesse des marchés locaux est un obstacle au développement car faute de débouchés la production ne doit pas dépasser un certain seuil. Des études ont montré que certains projets d'industrialisation ne sont concevables à la limite, qu'à l'échelle d'un marché régional regroupant les trois pays (I). C'est le cas, par exemple, d'une usine de chaussures, d'une verrerie, d'une cimenterie, d'une raffinerie de pétrole (2).

⁽I) cf. rapport Esambert - Programme d'industrialisation des Antilles et de la Guyane française - Février 1964.

⁽²⁾ Deux missions de techniciens (C.F.P. et U.G.P.) se sont penchés sur ce projet en février 1965 - cf. Marchés tropicaux du Samedi 13 Février 1965 - Nº 1.005.

B - La rigidité probable de l'offre d'emploi en Guyane

La Guyane dispose de ressoruces dont l'exploitation dépasse largement ses moyens en hommes et en capitaux. Les estimations convernant l'emploi pour les cinq prochaines années, montrent que sans un apport de main-d'oeuvre d'origine extérieure, le développement de la Guyane risque d'être compromis.

		Martinique	Guadeloupe	Guyane
	Population active potentielle	I33 . 000	I 2 8.000	I6 .20 0
0	Perspectives d'emploi	112.000	I04 .2 00	I8 .2 00
	Excédent	21.000	23. 800	2.000
Hypothèse I	Emigration	21.000	17 .1 00	- 2.000
8	Sous-emploi non couvert		6.700	
	Perspectives d'emploi	124.600	T 16. 300	19.9 00
Hypothèse II	Excédent	8.400	II.700	- 3.700
#	Emigration	8•400	II•700	- 3.700

Pour résorber ce goulot d'étranglement, il sera fait appel, selon les activités à des immigrants asiatiques, à des antillais britanniques dont l'intégration et l'épanouissement au sein de la collectivité guyanaise ont été excellents. Cepandant une place prioritaire doit être réservée aux Martiniquais et aux Guadeloupéens à condition que la politique d'immigration s'inscrive dans le cadre d'une politique de développement réciproque qui aura reçu l'adhésion des intéressés.

Cette question revêt une importance capitale pour les Antilles et la Guyane car une meilleure répartition des facteurs de production ne peut que leur être favorable. Un choix à la fois rapide et réfléchi s'impose car jusqu'à présent le mouvement migratoire ne s'est fait qu'an bénéfice de la métropole (I). Or il a été démontré que

⁽I) cf. J.O. - Conseil économique et social - I3 Novembre 1964 - N° 22.

les départs ne devraient pas excéder II.250 personnes actives par île, soit I7.000 personnes en comptant deux personnes actives pour trois partants, au cours des cinq prochaines années — afin d'éviter de compromettre leur équilibre interne. Il serait dommage que la Guyane ne scit pas en mesure de recevoir les Antillais qui décideraient de lier leur sort au sien avant que le flux migratoire ne s'amenuise.

C - L'absence d'oppositions fondamentales entre les pays

Il est exagéré de dire que les Antillais sont à la Guyane ce que les Békés sont à la Martinique ou à la Guadeloupe. La discrimination est inexistante car des liens étroits et souvent familiaux se sont tissés entre Guyanais et Antillais depuis de longues années. Toutefois quelques rares élements grisés par une aisance rapide acquise au prix de combinaisons diverses plus que par le labeur ont adopté la mentalité rétrograde d'une certaine bourgeoisie antillaise que les Guyanais et leurs propres compatriotes ne goûtent guère. Ce sont les principaux opposants à une politique d'immigration car toute transformation des structures actuelles de l'économie guyanaise risque de menacer leurs positions. C'est là un élément mineur qu'il convenait de signaler et de ramener à ses justes proportions.

Si la géographie et le peuplement diffèrent sur quelques points, il existe une solidarité historique, une communauté de culture et de civilisation qui devraient inciter les Antillais et les Guyanais à tirer le plus grand profit de leurs complémentarités. Faudrait-il à cet effet que l'antagonisme créé entre les îles par le système colonial et le chauvinisme qui attise les passions dans les trois pays ne leur fassed pas perdre de vue leur véritable intérêt – et les invited à méditer cette pensée d'Akfred Sauvy: "La réunion de deux misères peut n'entraîner aucun avantage mais n'appauvrit pas non plus. Tout au moins y a-t-il toujours une possibilité de faire vivre autant de personnes qu'auparavant. Mais en général, l'union enrichit, même dans des conditions défavorables. L'aveugle et le paralytique trouvent avantage à unir leur demipossibilités" (I).

⁽I) Alfred Sauvy op. déjà cité - T. I. p. 264.

SUPERFICIE, POPULATION, DENSITE des Pays de la région caraïbe. (I)

Pays .	Superficie (mille carrés)	Populatio	on	Densité car	au mille rés
		An I/I/63	prévue au I/I/70	I/I/63	I/I/ 70
Ensemble de la région	I85.764	7•5 2 9•396	8.896.I8 2	40	48
Guyane française	34•7 4 0	34 .2 00	40.000	I	I
Guadeloupe	680	294.000	350.000	432	5 1 5
M ar tinique	42 5	300.000	365.000	706	859
Antilles néerlandaises	394	I99.607	246.000	507	6 2 5
Surinam	55•I74	280.000	360 .00 0	5	7
Guyane britann i que	8 3.000	589.000	7 27 . 000	7	9
lles Vierges britanniqu€	5 9	8.000	9 .1 00	13 6	I 54
Jamaīque	4•411	I.675.000	I•959 •2 00	3 80	444
Trinidad et Tcbago	I•980	889 •600	I.090.000	449	55 I
Antigue	170	56.800	67.000	334	394
Barbade	1 66	235•I32	282.32I	I.4I 6	I.70I
Dominique	3 05	63 •235	73•000	207	239
Grenade	I33	89 •3 77	I 05.000	672	789
Montserrat	34	I2•507	I8.000	3 68	5 29
St Kitts-Nevis-Anguille	I50	57.000	64 .00 0	3 80	427
Sainte Lucie	23 8	91•136	101.000	383	424
Saint Vincent	I50	85 .2 72	99•000	568	660
Puerto Rico	3 •42 3	2.534.000	2. 896 . 873	740	846
Les Iles Vierges des Etats— T his	I32	34•450	43•288	2 6I :	3 2 8

⁽I) Le mot Caraïbe est utilisé dans un sens très large. Il s'agit des pays que recouvrent actuellement l'organisation des Caraïbes ou qui l'ent été à un moment donné. Il est question de mettre un terme aux activités de cette institution dans le courant de cette année.

O

Toute politique qui viserait à mieux coordonner le développement de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane et qui reposerait sur un programme d'action régionale, aurait l'avantage :

- d'éviter les gaspillages de capital et d'énergie grâce à un choix rationnel des activités, des localisations et des techniques de production.

-de doter ces pays au moindre coût d'une économie plus vigoureuse, condition indispensable à l'ouverture d'un dialogue plus fructueux avec leurs voisins.

- de transformer progressivement les mentalités afin que les Antillais et les Guyanais puissent penser et réaliser ensemble leur propre développement.

Cependant, quelque soit l'effort qui sera consenti sur le plan interne, ces pays ne constitueront qu'un marché de 700.000 consommateurs. Ils demeureront obligatoirement dépendants de l'extérieur pour l'écoulement de leur production et avant tout pour le financement des charges afférentes au développement. De ce fait, le problème guyanais s'inscrit obligatoirement dans une zone de solidarité beaucoup plus vaste. Pour l'instant, il ne semble pas y avoir d'autres solutions en dehors de l'espace économique français et des ouvertures effertes par la Communauté économique européenne.

- Section III - La Guyane et l'espace européen

Cette orientation est dictée par les faits devant les nombreuses difficultés que rencontre l'Organisation des Caraïbes pour harmoniser le développement des pays

membres (I). Le désir de chaque territoire de s'industrialiser indépendamment des autres, le caractère agricole des économies essentiellement tournées vers la monoculture de la canne à sucre ou de la banane, l'industrialisation plus avanvée de Puerto-Rico qui voudrait cantonner les autres pays dans des activités purement primaires, la lutte d'influence des grandes puissances montrent que le marché régional caraïbe est encore loin de se constituer (2).

En revenche, outre les dispositions financières et commerciales qui sont applicables à la Guyane du fait de son appartenance à l'ensemble français, par le canal du Fonds d'investissement pour les départements d'Outre-Mer, des différents ministères et de la zone franc, la Guyane peut bénéficier plus largement de la Communauté économique européenne puisque l'article 227 du traité de Rome stipule en ce qui concerne les départements d'Outre-Mer que : "les institutions de la Communauté veilleront dans le cadre des procédures prévues par le présent traité notamment de l'article 226 à permettre le développement économique de ces régions..."

Quelles sont les possibilités qu'offre actuellement le Marché Commun à la Guyane ?

- I) des mesures favorables à l'écoulement des produits gricoles. Ceux-ci sont considérés comme ayant été élaborés sur le territoire de la Communauté et jouis-sent :
 - des abaissements tarifaires intracommunautaires ;
 - de la protection du tarif extérieur commun contre la concurrence des pays tiers

(2) cf. l'excellente thèse d'Henri Denis - "Commerce et sous développement : l'exemple caraïbe" Paris 1962. L'auteur signale qu'ignorance... indifférence, animosité plus cu moins déclarée, tels sont les termes qui paraissent les plus propres à concré-

tiser les relations intercaraïbes!

⁽I) L'Organisation des Caraïbes a été créée par une convention du 2I Juin I960 signée par les gouvernements de la République française, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume Uni de G. Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle a remplacé la Commission des Caraïbes. En dehors de la France qui y participe au titre de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, les anciennes puissances signataires ne sont qu'observatrices car les territoires intéressés ont leurs propres délégués.

- du non prélèvement sur les produits quand il existe une organisation des marchés.

Il faut signaler deux pratiques discriminatoires assez préjudiciables car les produits agricoles ne bénéficient pas :

- d'une part des restitutions pour faciliter l'écoulement de la production sur les marchés tiers.
- d'autre part du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie agricole institué par l'article 40 du traité (I).
- 2) Le droit d'établissement a été étendu aux ressortissents et aux sociétés des Etats membres de la Communauté autres que la République française (2). Il s'agit des sociétés coopératives et les autres personnes morales relevant du droit public ou privé (3). Elles peuvent chtenir des concessions agricoles et d'élevage, exercer des activités minières et ouvrir des agences de voyages.

Cependant deux conditions préalables sont exigées :

- a) Elles doivent être constituées conformément à la législation d'un des Etats membres de la Communauté et avoir leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur principal établissement dans l'un de ces Etats.
- b) Elles doivent présenter un lien effectif et continu avec un Etat membre ou l'un des départements d'Outre-Mer.

⁽I) Notons que pour la France le décret N° 64 - I332 du 22 décembre I964 étend la compétence du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricole à la Guyane - cf. J.O. - 29 décembre I964 - p. II.792.

⁽²⁾ cf. Décret 4062. I5I4 du 27 Novembre 1962 - JO I8 Décembre 1962.
(3) Les sociétés qui ne poursuivent pas un but lucratif ont été écartées.

3) <u>Le Fonds de Développement pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer - (F.E.D.O.M.)</u>

Conformément à l'article I6 de la première convention d'application du 25 mars I957, les dispositions prévues aux articles premier à huit inclus sont applicables à la Guyane. Ce fonds dispose de 70 millions d'U.C. Il peut financer la réalisation de certains projets sociaux comme la construction d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement et de recherche scientifique et procéder à des investissements liés à des "opérations de développement productifs et concrets".

Le F.E.D.O.M. a pris en charge l'amélioration et la construction de IO8 kilomètres de routes sur l'axe routier Cayenne-Saint Laurent (I). Par ailleurs, il a été saisi d'un plan d'aménagement des terres basses portant sur 5.000 hectares.

• •

L'intérêt que peut représenter l'espace européen pour la Guyane ne doit pas faire oublier qu'une union économique groupant des pays industrialisés et des pays sous-développés peut être préjudiciable à ces derniers. La Guyane devra être protégée afin qu'elle ne devienne pas seulement une exportatrice de matières premières et une consommatrice de produits manufacturés. Pour que son développement ne repose pas sur des bases précaires, il faut veiller à la garantir contre les inégalités et ménager les étapes.

) 0

⁽I) En 1964, le FEDOM a dépensé 6,74 millions de francs pour la route Iracoubo-Saint Laurent.

C

0 0

Le but de cette étude a été de tenter "d'étendre les limites des places éclairées" et "de multiplier sur le terrain les centres de lumière". Cependant, quelles que soient les options qui seront faites et les plans qui seront élaborés, aucun résultat positif ne sera obtenu sans l'adhésicn des Guyanais aux transformations structurelles proposées. Pour y parvenir certaines conditions doivent être remplies.

- I) La population doit être formée et informée afin qu'elle soit à même de discerner le rôle qui doit être le sien dans l'édification de la cité et le sens des efforts qui lui sont demandés.
- 2) Les structures d'encadrement doivent tenir compte des réalités guyanaisses et répondre aux exigences du développement. C'est le fond du problème qui oppose aujourd'hui les partisans du système départemental et ceux qui souhaiteraient que la Guyane accède à une forme d'autonomie dans laquelle les Guyanais se sentiraient davantage concernés par le développement de leur pays.

Pour l'instant ces questions se posent avec de plus en plus d'insistance mais elles sont loin d'être résolues. La Guyane est encore sur la ligne de départ.

Malgré son sous-peuplement, elle est paradoxalement une terre d'émigration. Dépourvus, dans la conjoncture présente, d'albitions et d'idéal, les jeunes sont nombreux à partir sans espoir de retour. Quant aux élites formées en France, les estimations les plus optimistes évaluent à 5% environ ceux qui reviennent en Guyane à la fin de leurs études. Certains décident délibérément de s'installer en métropole ou en Afrique afin de pouvoir mener une existence plus facile et plus confortable ; d'autres n'ont pas la possibilité d'exercer leur profession en Guyane à cause du manque de débouchés ou de la résistance des structures actuelles. Rien n'est fait pour utiliser efficacement ces énergies et ces talents. Le remboursement du prêt d'honneur exigé impérativement depuis quelques années a eu un résultat inverse de celui qui était normalement attendu. Pour s'acquitter, plus rapidement de leur dette, les étudiants

préfèrent demeurer dans les zones de hauts salaires hors de la Guyane. Cela montre qu'une des pierres d'achoppement de l'heure n'est pas tant de créer des élites que de les intégrer à l'oeuvre de développement.

A cause de son extrême faiblesse démographique, la Guyane ne se développera que lentement et au prix de lourds sacrifices. Il est indispensable que tous ceux qui sont attachés à cette terre se dépouillent de leur mentalité de résignation donc d'aliénation héritée de l'histoire et décident de se mettre collectivement au travail afin de promouvoir une authentique politique de développement à la mesure de ses possibilités et conforme à son originalité.

0

0

Vu : Le Président

Vu : Le Doyen de la Faculté

de Droit et des Science ${f s}$

économiques :

Signé:

signé:

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux

signé:

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, quelques observations peuvent être faites sur la situation économique actuelle et les orientations souhaitables du développement de la GUYANE.

Un des obstacles majeurs au développement de l'économie guyanaise réside dans l'étroitesse du marché qui est la résultante de l'extrême faiblesse démographique du pays : moins d'un habitant au kilomètre carré. Ce handicap accentue le "cercle vicieux" du sous-développement. L'épargne est modique et les entreprises qui voudraient s'implanter n'atteignent pas toujours la taille optimale pouvant leur assurer un rendement suffisant en raison du nombre réduit de consommateurs.

Le secteur agricole qui est dominant dans la plupart des pays sous-développés est ici peu étendu et ne représent que 8 % du produit intérieur brut contre 37 % pour le commerce et les transports et 25 % pour les traitements administratifs.

Les activités minières sont irrègulièrs car elles ne reposent que sur l'extration de l'or dont la production est très fluctuante. En 1964 et en 1965, aucune mention de ce minerai n'est faite dans les statistiques du commerce extérieur.

Les exploitations forestières et l'installation de pêcheries et de conserveries de crevettes ont donné une certaine impulsion à l'économie au cours des trois dernières années. Cependant ces unités de production ont peu de relation entre elles et n'ont qu'un effet d'entraînement limité dans les conditions présentes.

Ces observations expliquent la prédominance du secteur tertiaire qui se manifeste dans l'hyperthrophie des activités commerciales et la prolifération des agents administratifs dont les revenus sont subordonnés aux concours financiers extérieurs.

Un tel environmement économique et social n'est pas favorable au progrès car il s'oppose à l'éclosion d'un esprit d'épargne et d'entreprise crienté vers des activités productives. Privés de débouchés à cause du manque d'emplois ou de compétence technique, la jeunesse quitte le pays. En 1963 et en 1964, par le seul canal du "Bure ou pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer" (BUMIDON), 93 Guyanais ont été installés en métropole. Quant aux élites formées en Prance, les estimations les plus optimistes évaluent à 5 % environ celles qui reviennent en GUYANE à la fin de leurs études. Certaines décident délibérement de ne pas retourner afin de pouvoir mener ailleurs une existence plus facile et plus confortable ; d'autres ne peuvent pas exercer leur profession en GUYANE à cause de leur spécialisation ou de la résistance des structures actuelles. Malgré son sous-peuplement la GUYANE apparaît paradoxalement comme une terre d'émigration.

Toutes ces difficultés ne doivent pas inciter à l'abandon et au découragement car la prespection scientifique conduite au cours de ces dernières années a permis d'inventor, r les potentialités du pays en matière agricole, forstière et minière et de rejeter le mythe de la nature avare et inhospitalière. Cependant, pour que la GUYA E bénéficie durablement des chances nouvelles qui lui sont offertes et soit dotée d'une économie saine, il faut éviter que les différentes actions envisagés soient entravées par une absence d'études préalables et de coordination. Il est indispensable que la politique de développement s'incrive dans le cadre d'une planification régionale et qu'elle tienne compte des points suivants:

- Développer l'agriculture afin d'équilibrer l'économie guyanaise en lui permettant de rompre sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour la satisfaction de la demande de produits d'origine animale et végétale. Ceci suppose que l'effort soit poursuivi au niveau de l'encadrement et de l'animation mais que parallèlement la commercialisation, l'enseignement agricole et les problèmes d'environnement du milieu rural soient pris en considération.

Il est nécessaire de créer une vie rurale réceptive et attractive qui puisse annoblir l'agriculture aux yeux de la jeunesse et y maintenir une fraction de la population active.

- Favoriser les activités de trans formation qui pourraient être réalisées sur place d'une manière rentable et bénéficier de la demande locale. Il faudrait aussi faire en sorte que les produits exportés comme le bois fassent l'objet d'une plus grande valorisation afin que le pays en tire des revenus plus subtantiels.
- Intégrer les différentes régions à la vie économique du pays par l'établissement d'un réseau routier, fluvial, portuaire, maritime, et aérien répondant aux exigences du développement; la réalisation de cet objectif permettrait la création d'un maeché intérieur et faciliterait la commercialisation des produits locaux. EN outre, elle aiderait à abaisser le coût de certains biens en mettant un terme au monopole de quelques commerçants et transporteurs, conséquence de l'absence de concurrence et de l'insuffisance du contrôle des prix.
- Organiser rationnellement l'enseignement et l'orientation professionnelle en fonction du développement afin d'éviter qu'il y ait pléthore dans certaines branches et pénurie dans d'autres. Les besoins actuels et futurs devront être évalués avec la plus grande précision possible afin de connaître ceux qui pourront être satisfaits pour les Guyanais et dans quelle proportion il sera nécessaire de faire appel à des immigrants. Cette question est primordiale pour l'avenir et pourrait déjà constituer un point de réflexion important dans la recherche d'une harmonisation des politiques de développement entre les Antilles et la Guyane.

Toutefois, un plan de développement ne saurait être efficace sans l'adhésion de ceux pour lesquels il est conçu. Cela implique une transformation des structures d'encadrement qui tienne compte des réalités guyanaises et qui permette une participation plus grande des intéressés à l'élaboration et à l'exécution de la politique de développement.

Cette étude a tenté d''étendre les limites des places éclairées" et "de multiplier sur le terrain les centres de lumière". Elle aura atteint son but si elle sucite les critiques, les travaux complémentaires et les prolongements susceptibles de promouvoir une authentique politique de dévoloppement conforme à l'originalité de la Guyane et à la mesure de ses possibilités.

THE REPORT OF THE PARTY OF THE

Paris; Mars 1965

ANNEXES

Répartition des déportés de l'an V

Profession	Nom bre	Nombre de morts	Nombre de survivants	Rapport mort/ survivants
Nobles ou de professions libérales	4 5	П	34	moins de I à 3
Prètres, moines et gens d'église	2 55	I4 7	I08	plus de 4 à 3
Hommes de métiers	2 I	5	16	moins de I à 3
Total	3 2 I	I6 3	I 58	Moyemme : + de la moitié

Source - J. Aimée "La déportation"

Evolution de la production d'or entre I860 et I962

Periode	Exportations totales en Kgs d'or brut	Exportation moyenne annuelle	Principaux rushs
de I860 à I873	5•400	400	
de I874 à I893	34 • 800	I . 700	Awa .
de I8 94 à I9I 8	84•200	3 • 400	Carsewene et Inini
de 1919 à 194 1	32. IOO	I . 400	Haute Mana
de I94 2 à I962	8.€800	400	
Total	I65 . 300	I.600	

Répartition de la population en 1836

	Communes	Libre	Esclave	Total
	Ville de Cayenne	2.84I	2•379	5 .22 0
	Ile de Cayenne	69	2.664	2.713
Canton	Tour de l'Ile	8 2	I• 3 57	I•439
	Tonnegrande	I2I	8 79	I.000
de	Montsinery	167	I.I02	I .2 69
	Marcuria	I 0 9	I.488	I•597
Cayenne	Oyapoc :	IIO	494	604
	A pprouague	12 6	I.8I8	I•944
	Kaw	97	95I	I .04 8
	Ro ur a	I32	I.8 2 9	I•96 I
	Total	3•854	I4•95I	I8•795
Canton	Kourou	262	6 3 5	897
de	Sinnamary	3 I8	656	974
Sinnamary	Iracoubo	14 8	312	4 60
	Mana	474	48	5 22
Total		I.202	I.65I	2• 853
Total Gér	iéral	5 .00 6	I6.602	21.648

Source : Ternaux - Compans

Nombre d'affranchissements prononcés en Guyane entre 1830 et 1837

	Patror	Patronnés				Esclaves			
	hommes	femmes	enfants,	total	hom- mes	femmes	en- fants	total.	total général
De la fin de 1830 au 2 0 septembre 1833	11	11	11	11	11	11	11	11	37/I
Du 20 septembre 1833 au Ier décembre 1837	9 7	I 2 0	76	2 93	L4	2 66	3 7 0	6 5 0	943
Total	0								1314

Source : Ternaux - Compans

Mouvement de la population en 1836

	D.T.	7.	B alanc e	Mariages		
Origine	Naissances	Déces	Naissances sur décès	aissances Décès sur sur décès naissance " 24		
Population blanche	23	47	fī	24	20	
Population de couleur	I34	141	11	7	2 8	
Population esclave	363	523	11	I60	43	
Total	5 2 0	711	11	I9I	91	

Source : Ternaux - Compans

Répartition de la population entre les villes et les habitations rurales entre I836 et I840

Origine	Dans les et bo	s villes urgs	Su r l es l rural	nabitations Les	Total	
	I83 6	I840	I836 I840		I 836	I84 0
Population libre	2.84I	3 . II2	2.2 I5	2• 585	5•056	"
Population esclave	2. 379	2.310	I4 . 2I3	I 2. 975	I6 . 59 2	I5 .2 85
Total	5 .2 20	5•422	I6•4 2 8	I5•560	2 I.648	20•982

Source : Ternaux - Compans

Répartition des surfaces cultivées en 1837 en hectares

Communes	canne à sucre		coton	cacao	giro- fle	rocou		can— nelle		vivres	total
Appronague	537	33	11	I 7	4	59	11	11	11	467	I.II7
Ne de Cayenne	44I	2 8	3 78	I4 0	4I	I4 I	11	11	11	4 86	I.655
Iracoubo	5	2	70	11	t1 .	33	11	11 6	11	I37	247
Kaw	80	30.	11	6	52	34I	11	11	11	2 87	796
Kourou	11	11	657	11	11	43	11	11	11	2II	911
Maccuria	2 5	8 :	IIO2	11	11	6I	11	3 11	11	346	I.542
Mana	4	3	8	11	11	11	11	11	11	4 0	55
Montsinery	I 05	6	84	17	80	30 8	I	I	11	455	I.IOO
Oyapoc	65	2 0	I 0 8	27	11	42	11	11	11	227	4 89
Roura	85	2 3	11	7	4 86	39I	6	5	2	634	I.649
Sinnamary	I4	II	216	11	11	41	11	11	11	2 53	535
Tonnegrande	35	8.	I2	11	7I.	I45	2 36	11	11	359	866
Tour l'Ile	I68	I 6 .	III	11	2 5	I55	30	3	11	349	95 7
Total	I6 0 9	I 88	274 6	I97	7.2 9	1760	2 73	9	2	425 I	12.224

Source : Ternaux - Compans

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA GUYANE DE 1958 à 1963

en millions de francs et en tonnes

		195 8	I 959	I960	1 961	1962	1963
Importations	Quantités	2 9•469	22.20 8	24•823	27•544	32•II4	37•740
	Valeurs	34•930	3 2. 9I0	37 • 300	37 • 450	5 2.2 04	55 . 8 3 8
Exportations	Quantités	I6.469	9 •I4 9	7•370	7•998	9•304	I 2. 830
	Valeurs	5•560	4.410	5 • 340	3. 780	3 •2 80	3.4 I9
Importations en valeu r s	Exportations	-2 9•370	-22. 500	-31. 960	- 30•670	-4 8•9 2 4	- 52•427
% couverture		16	I 3	I 4	IO	6 ,2 8	6,12

CLIVANIE		,						,													
GUYANE		PROD	IMPO	RTES	PROD	LO	CAUX	CONS	OMM	EQU	E PENEE	TON	COHSO	e Nagb							
1952		701	STOCKS	ES	750	OCK)	7 ES	- CP	×	ES	×	1.81									
(en millions de france	•)	RTA	. 51	MARGES	ROD LOCAL	UAR.STOCKI	MARGES COMM	00 D	PROD LOCAUX	PROD MPORT	PROD OCAU	EXBORTATIONS	PROD IMPORTES	1200 0CAUX							
	- ,	IMSO RT A TIONS	VAR.	23	g Ro	₩/	23	PROD MPORTES	207	PROD IMPORTE	107	ĒKI	PI	07 T							
PROD. ANIMAUX.VEGET ALIM	1EHT	198	- 109	343	505	-	319	169	48			13	893	763							
EHERGIE , MAT . 1 414		441	-96	252	250	-3		500	99			100	97	48							
PRODUITS INDUSTRIELS	5	1541		10 36	267			685	25	458		15	1433	238							
BATIMENT & TRAVAU	¥				945						945										
SERVICES		48			843			24	156				24	687							
TOTAL		2828	-205	1661	2310	- 3	319	1696		140	23	128	2447	1736	741	0			0179n		
AGRICULTURE -	260				300		22	6.	2				41	83				4	pa		
BATIMENT - TRAVAUX -	252				390			13	8						5	×n×		ss Eur	SOR	SES	
COMMERCEL TRANSPORT-	1623			1661	84		297	40	9						21781	SOCIAUX		DE TTES EX TE RIEU	TRESO	DIVER	
SECTEURS DIVERS -	487				993		_	50	,6						YTS & C			١	SKT		
ENTREPRISES PUBLIQUES.	240				395			15	5			1			TK HI TEMBENTI LUBLICS	RAMIFERTS	51	REAMCES RAHSFERTS	inb mc e memt	OPERATIONS	10
+ LOYERS - SERV. DOMEST -	162				162										HIT	AMST	180	EA A A N S Z	ta Mc	ERA	PARGNES
+ CURRECTIONS. CONSPROF															TR	TR	IM	CR	FIL	0	ARC
AUMINISTRATIONS	- 69				+486			-42	26	-11.	28			-	-987	-909	r291	-34	+2452	+324	
ENTRE PRISES - MENAGES	+3103												-41	83	+987	+909	-291			-324	-201
EXTERIEUR		+2828				-,-						-128						-248	-2452		
DES EQUIPEMENTS & STOO	ENT		- 205			- 3				-2,	75		_					1282	_		+201

GLIYA NE		PROD	Impo	KTES	PROD	. LO	Aux	CONS	omm fesy	Equi	î Le mear	ATTOUS	CONS	OMM SENAGE	Ī						
1961 (en millions de francs))	IMPORTATIONS	VAR. STOCKS	MARGES COMM.	PROD. LOCAL	VAR. STOCKU	MARGES COMM	PROD		-	PROD LOCHUX	E X BORTAT	PROD CHIENTER								
PROD. ANIMAWA VEGET ALI	MENT	1270		762	991		740	352	181			50		1.500							
EHERGIE, MAT 1 èzes		423		294	576			551	176	1		250	166	150							
PRODUITS INDUSTRIBL	S	2,020		1.385	273			595	39	700		85	2040	219							
BÂTIMENT L TRAVAU	X				1100				300		800				!						
SERVICES		263			1. 762			123	317				140	1.445							
TQTAL		3.976		2441	4.702		740	2.	634	1	500	385	4.026	3 314	11.8	59			Rubeic		
AGKICULTURE -	558				700			1.	42				7.	340				ч	Pul		
BATIMENT - TRAVAUY -	247				500			2	53						స్ట	4 u X		SEUR	SOR	SES	
COMMERCE LTRANSPORT.	2306			2.441	219		740	5	94						Publics	SOCIAUX		DETTES EXTERIEURS	TRESOR	DIYERSES	
SECTEURS DIVERS .	900				1.660			7	6 o									EX			
ENTREPRISES PUBLIQUES	785				1.000			2	15						TR BITEMENTS	ANSFERTS	2	CREANCES. TRANSFERTS	FINANC EMENT -	O LERATIONS	
+ LOYERS - SERV DOMEST.	300				300										3 I TE	RNSI	IMPôts	E A N.	1 NC	5 A A 3	HES
+ CORRECTIONS. CONSPROF	177				177										T 12 F	1 K	IM	CRI	FINI	011	PARGHES
ADMINISTRATIONS	100		<u>+</u> 		500			67	0	1.1	00				1900	1320	900		3590	100	
ENTREPRISES - MENAGES	5 5 1 9												73	40	1900	1.320	900	277	L_	100	676
EXTERIEUR		3976										385						-1	3590		
DES EGATBEMENTS T STORE EGA TELLON DE LINANCEN	CKS						!			40	0							276			676

BIBLIOGRAPHIE

I - OUVRAGES, COURS ET ARTICLES GENERAUX

ABRAHAM-FROIS (G))
-----------------	----	---

BARRE (R).

BOUDEVILLE (J).

GENDERME (R).

 $I_{\bullet}N_{\bullet}E_{\bullet}D_{\bullet}$

LAJUGIE (J).

LEBRET (L.J.).

11

MOUSSA (P).

ZARKA (C).

 Essai sur les problèmes d'investissement en pays sous-développés - S.E.D.E.S. - Paris 1962

: - "Le développement économique" - Cahier de l'I.S.E.A. Série F - Nº II.

: - "L'espace-plan" - Cahier de L'I.S.E.A. - Série L - N° 6.

: - La pauvreté des nations. Editions Cujas - 1963.

: - Le Tiers-Monde. Sous-développement et développement - Cahier N° 39 - PUF. 1961

: - Cours de géographie économique - Bordeaux 1960

 Le drame du siècle, misère, sous-développement, inconscience, espoir". - Economie et humanisme. 1960

: - Dynamique concrète du développement - Economie et Humanisme - I961.

: - Les Nations prolétaires - PUF. 1959.

: - 'De la distinction entre la "croissance" et le "développement" dans la littérature scientifique consacrée aux pays sous-développés". -Cahier de l'I.S.E.A., Série F - N° I2.

II - GEOGRAPHIE

AUBERT DE LA RUE (E).

BOYE (M).

: - Reconnaissance de la Guyane - O.R.S.T.O.M. - 1953.

: - La Géologie des plaines basses entre Organabo et le Maroni. Paris - Imprimerie nationale 1963.

NOTA - Les ouvrages et articles déjà mentionnés dans le texte ne sont pas repris dans cette bibliographie.

- CHOUBERT (R).
- COUDREAU (H).
- HURAULT (J).
- JEAN.LOUIS (P) et HAUGER (J)
- LASSERRE (G).
- LEVEQUE (A)
- MARTHELOT (P).
- Notes et études documentaires
- REVERT (E).
- ROQUEBAIN (C.M).

- Géologie et pétrographie de la Guyane française O.R.S.T.O.M. 1949
- : La France equinoxale Paris 1886 1887.
- : Mission astrogéodésique du Maroni I.G.N. Paris 1949.
- : La Guyane française Présentation géographique Besançon 1960.
- : La Guadeloupe Etude géographique Bordeaux Union française d'impression 1961.
- : Les sols développés sur le bouclier antécambrien guyanais - O.R.S.T.O.M. - 1963.
- : "Géographie et développement" Tiers Mcnde tome V N° 20 Octobre-Décembre 1964.
- : Série France Outre-Mer N° 248 1946.
 - Série Outre Mer LIII Nº 1721 1953.
- : La France d'Amérique Société d'études géographiques et coloniales - 1955.
- : Madagascar et les bases dispersées de l'Union française P.U.F. 1958.

III - HISTOIRE

BARRERE (P).

: - Nouvelle relation de la France équinoxiale contenant la description des côtes de Guyane, de l'Isle de Cayenne, le commerce de cette colonie - Paris I743.

- BASSIERES (E).
- BERNARD (L).

- : Notice sur la Guyane française Exposition universelle I900 Colonies et pays procteurs
- : Coup d'oeil sur la situation agricole de la Guyane française Ad. Blondeau, I842.

BULLETIN OFFICIEL de la Guyane française : I843-I927.

CAILLARD (A).

: - La Guyane française au point de vue agricole, commercial, industriel - Saint Louis - Imp. du gouvernement - I88I.

CERISIER (C).

: - L'agriculture et l'industrie en Guyane - Imp. Hugonis - 1896.

CHAÏA (J).

: - Echec d'une tentative de colonisation de la Guyane au XVIII e siècle : l'expédition de Kourou - Biologie médicale - N° hors série - Avril 1958.

DEVEZE	(M).	
TI () X	(444/	

- : La France d'Outre-Mer. De l'Empire colonial à l'Union Française.
 - Cayenne Déportés et begnards Collection Archives - Julliard 1964.

DUCHESNE-FOURNET (J).

: - La main-d'oeuvre dans les Guyanes - Plon -Nourrit et Cie 1905

GIRAULT (A).

: - Principes de la colonisation et de législation

HANOTAUX ET MARTINEAU

: - Histoire des colonies françaises - T. I.

coloniale - Sirey 1930.

HARCOURT (Guy d').

: - Une tentative de réforme des conceptions coloniales en Guyane au temps de Choiseul : le Kourou (1763-1765) - Thèse - Paris - 1951.

HENRI (E).

: - Etude critique de la transportation - Paris 1912

HENRY (Dr).

- : Guyane française, capitale Cayenne Gallimard 1935.
- Guyane française son histoire (I604-I946) Imprimerie Paul Laporte - Cayenne.

HURAULT (J).

- : Histoire des Noirs réfugiés Boni de la Guyane française - Paris 1957.
- JEAN-LOUIS (P) et HAUGER (J).
- : La Guyane française Historique 1962.

Journal officiel de la Guyane française : Innées 1900 - et ss.

JULIEN (CH.A).

: - Les français en Amérique - t.II - "Les Cours de Sorbonne".

LAPORTE (P).

: - La Guyane des Ecoles - Corps 1915.

LEROY-BEAULIEU (P).

: - De la colonisation chez les peuples modernes

TAVAI

: - Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane frnaçaise - Veuve Ch. Dunod. I898.

MALOUET (V).

: - Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guyane française et hollandaise - Paris Beaudouin. 1807.

Moniteur de la Guyane

: - Années I896-I899.

MOUVION (V. de).

: - Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane - Publication de la Société d'études pour la colonisation de la Guyane - Paris 1884.

Procès-verbaux des séances du Conseil Général : session ordinaire - I896-I898. session extraordinaire - I890-I897. THAMAR (M).

* - Les peines coloniales et l'expérience guyanaise - Paris 1938.

TERNAUX COMPANS

: - Notice statistique sur la Guyane française - Firmin Didot - 1843.

IV - DEWOGRAPHIE

ABONNENC (E).

- : Aspects démographiques de la Guyane française -Publications de l'Institut Pasteur - N°s I80 -I82 - I84.
- FLOCH (H), LECUILLER (A), GELARD (A):- "Sur l'alimentation en Guyane" Publication de l'Institut Pasteur I95I N° 252.
 - "Enquête sur la consommation alimentaire réelle et la valeur alimentaire de la ration guyanaise" Id N°s 277 - 285 - 286 - 1953.
 - "Valeur alimentaire des produits guyanais Id. N°s 335 I954
 - 'Etablissement de standards alimentaires adaptés aux conditions spéciales de notre département guyanais - Id. N°s 347 - I954.
 - "Sur quelques points touchant l'alimentation en Guyane française ayant des possibilités d'amélioration rapide - Id. N° 358 - I955.

HAUGER (J).

: - "La population de la Guyane française" - Annales de géographie N° 358 -Nov. Déc. 1957.

I.N.S.E.E.

- : Recensement de la population de la Guyane (1946, 1954, 1961)
 - Les causes de décès dans les départements d'Outre-Mer en 1960.

Rapport sur la population de la Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion - Documentation française - 1958.

SAUSSE (A).

: - Population primitives du Maroni - I.G.N. - 1951.

V - QUESTIONS ECONOMIQUES

I) ETUDES GENERALES

COSTE DE CHAMPERON (G).

: - L'aspect économique et social de la Guyane française" - I.E.P. Strasbourg - 1962. MICHOTTE (J).

: - L'économie guyanaise - I.E.P. Bordeaux - 1960.

Préfecture de la Guyane

: - La Guyane française - Brochure ronéotypée - 1964.

2) AGRICULTURE ET INDUSTRIE

BENA (P).

- : "L'exploitation forestière doit servir de tremplin à l'essor économique du département français de la Guyane" - Bois et forêts des tropiques - N° II - 1949.
 - "Les essences forestières de la Guyane française" Id - N° I7 - I95I.
 - "L'exploitation forestière en Guyane française" Encyclopédie d'Outre-Mer - Avril 1956.

GIMON (P).

 "Une expérience d'exploitation forestière en Guyane" Bois et forêts des tropiques - N° I7 -I95I.

GOYAUD (Y).

: - "Les possibilités rizicoles de la Guyane française" - Parallèle V - Mai - Juin 1953.

GOUGIS (R).

: - "Possibilités d'élevage en Guyane française" Id. - Février - Mars 1953.

HOOK(J)

 "Technique agricole. Une possibilité de mise en valeur des savanes sèches de la Guyane française" - Le caraïbe - vol. I4 - N° 4 - Avril I960.

INSEE

: - Annuaires statistiques de la Guyane (1947-1952); (1952-1957); (1957-1961).

- Outre-Mer 1958 - P.U.F.

SEYER

: - "L'or en Guyane" - Encyclopédie d'Outre-Mer - Décembre 1956.

WOLOWITCH (D).

: -"Ressources forestières de la Guyane française" Bois et forêts des tropiques - Nº 17 - 1951.

Des informations ont été obtenues auprès des organisme suivants :

- Arrondissement minéralogique de la Guyane.
- Bureau des recherches géologiques et minières.
- Direction départementale des services agricoles.
- Direction des services départementaux du travail et de la main-d'oeuvre.
- Inspection de la Marine Marchande.
- Institut français d'Amérique tropicale.
- Ministère chargé des départements d'Outre-Mer.
- Préfecture de la Guyane.

- Service des Eaux et Forêts.
- Sociétés d'assistance technique et de Crédit social.

3) COMMERCE ET FINANCES

Comité monétaire de la Zone franc : - La Zone franc - 1961 et 1962.

Institut d'émission des départements d'Outre-Mer

: - Rapports annuels.

Journal Officiel

 Débats sur le budget des départements d'Outre Mer
 1963-1964 - J.O. AN. N° 122.
 1964-1965 - J.O. AN. N° 84.

4) PLANIFICATION

Commissariat général du plan de Mcdernisation et d'équipement

- : Rapport général sur le premier Plan de modernisation et d'équipement - 1946.
 - Cinq ans d'exécution du Plan de modernisation et d'équipement de l'Union française (1947-1951).

Journal Officiel

- : Troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961) J.O. N° II29 I959.
 - Quatrième Plan de développement économique et social (1962-1965) J.O. Nº 1220 1962.
 - Cinquième Plan : principales options J.O. Nº 29 I964.

5) SUR LES CARAIBES ET LES GUYANES

BAZIN (H).

L'Economie de la région caraïbe est-elle harmonisable ? - Développement et civilisation - N° 20 - Déc. 1964.

FLORY (E)

: - La Commission des Caraïbes - Paris - Imprimerie Lavergne - 1952.

ORGANISATION DES CARAIBES

- Convention portant création de l'organisation des Caraïbes - Secrétariat central de la Commission des Caraïbes - Puerto-Rico - 1960.
 - Plan des Caraïbes Rapports annuels 1962-1963 Secrétariat central - Hato. Rey - Puerto-Rico.

RETOURNARD (F).

 La Commission des Caraībes - Contribution à l'étude d'un nouveau cas de coopération internationale - Les précédents, le fait nouveau et ses possibilités - Thèse - Paris 1949.

OVERWATER (C).

: - Dix ans de mise en valeur du polder Prince Bernhard - Surinam.

YANGTING (M).

: - Problème de développement économique à la Martinique - Thèse - Paris - 1959.

VI - OUVRAGES ET REVUES DIVERS

Annuaire français de droit international A propos de la délimitation des frontières de la Guyane française - Déc. 1956.

FIGARO (Le)

: - "La Guyane à l'ère spatiale" - par E. Anthérieu 22-23 Mai 1965.

INDUSTRIE ET TRAVAUX D'OUTRE-MER

: - Numéros spéciaux - Juin 1960 - Déc. 1963 - Janvier 1964 - Mai 1964.

MARCHES TROPICAUX

: - Numéros consultés : 1963 N°s899 ; 903 ; 910 ; 911. 1964 N°s 916 ; 922 ; 923 ; 936 ; 943 ; 952. 1965 N°s 998 ; 1016.

Monde (Le)

: - "La Guyane à l'abandon" - Ph. Decraene - 17-18-19-20 Août 1962.

- "Les tirs civils de fusées aurcht lieu en Guyane" Jean Louis Lavallard - 29 Avril 1965

LOHIER (M).

Légendes et contes folkloriques guyanais en patois avec traduction française - Imprimerie
 Laporte - Cayenne - 1960.

PATIENT (S).

: - "Circonstances guyanaises" - Présence Africaine Juin - Juillet 1958.

REVUE DE LA DEFENSE MATIONALE

: - Janvier 1962 - Article sur le service militaire adapté.

Revue juridique et économique du Sud-Ouest

: - Le problème du statut des départements d'Outre Mer - 1964 - pp. 205-248.

REXE (Λ)

: - "Guyane française, terre de l'espace" - Editions Berger-Levrault - 1964.

Publications locales

: - Hulletin des Actes administratifs de la Guyane-"Conscience guyanaise " - "Debout Guyane" - "Fraternité" - "Radio-Presse-Dimanche" - "L'Union".

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION		£
PREMIERE	PARTIE .	
LES	FAIBLESSES DE L'ECONOMIE GUYANAISE	
TITRE PREMIER	- LES CARACTERISTIQUES DE STRUCTURE ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECONOMIE GUYANAISE	5
CHAPITRE I - U	INE ECONOMIE IMPRODUCTIVE ET DESARTICULEE 20)
I -	Le faible rendement du secteur agricole	C
I - 2 -	Un secteur minier et industriel embryonnaire	5
I-	L'insuffisance des liaisons entre l'agriculture et les autres secteurs	5
CHAPITRE II -	UNE ECONOMIE DESEQUILIBREE ET DEPENDANTE	9
I -	Le déséquilibre de la balance commerciale	Γ

Section II - Un secteur administratif entretenu de l'extérieur	49
I - La structure du compte des administrations	4 9
2 - La portée du financement public	5 I
TITRE SECOND - LES FACTEURS DE BLOCAGE DE LA CROISSANCE	54
CHAPITRE I - LES CAUSES TENANT AUX FACTEURS DE PRODUCTION	55
	55 55 70
Section II - Inélasticité de l'offre et de la demande de capital	75
	77
	80
CHAPITRE II - LES FREINS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES	92
Section I - Les résistances exogénes	92
I - Le mythe de l'or et l'attraction	93
2 - Le mythe du climat et la répulsion	94
Section II - Les résistances endogènes	97
I - Le milieu traditionnel et l'innovation	97
2 - Utilisation des revenus, choix de la profession et effet de démonstration	98

DEUXIEME PARTIE

The second of th

L'ECONOMIE GUYANAISE.

TITRE PRE	OMI F	R - L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT COHERENTE IO	8
CHAPITRE	I-	INORGANISATION ET MAUVAISE GESTION DES INVESTISSEMENTS II (1946-1960)	0
Section	I	- Efficience des dépenses consacrées à l'équipement social et à la recherche	Ι
Section I	I	- Faible incidence des investissements consacrés à l'infrastructure et à la production	Ι
CHAPITRE	II	- LE PLAN DECENHAL OU L'EBAUCHE D'UN PROGRAMME D'ACTION RATIONNEL 13	2
Section	I	- Les conditions d'élaboration du plan décennal	2
Section 1	I	- L'analyse du contenu du plan	6
CHAPITRE	III	- DE LA LOI DE PROGRAMME AU QUATRIEME PLAN (1961-1965) 15	7
Section		- La lente transformation des structures de production	

2 - Les mesures d'incitation et leurs conséquences économiques	I 65
Section II - Les tentatives d'ajustement des facteurs de production entre la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane	173
I - Le Service Militaire adapté en tant qu'instrument de développeme	nt I 7/
2 - La Société de développement régional Antilles-Guyane	I80
TITRE DEUXIEME - ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	
CHAPITRE I - LA THEORIE ECONOMIQUE FACE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES SOUS-PEUPLES	•I84
Section I - L'analyse du sous-peuplement et de ses conséquences	I84
I - Les définitions	I84
2 - Les conséquences du sous-peuplement	I 86
Section II - Les différentes politiques de développement	I87
I - Agriculture et échange international	I 88
2 - Industrialisation et immigration	I88
3 - "Capital intensive" ou "labour-using"	I 90
CHAPITRE II - LA NECESSITE D'UNE PLANIFICATION REGIONALE	I 92
Section I - Les enseignements des esquisses globales pour la période (1961-70)	I 94
I - Les évolutions probables de l'économie guyanaise durant la période (1966-1970)	I94
2 - Les limites des esquisses globales vis à vis de la programmation régionale	
Section II - Essai de repérage des régions guyanaises et de leurs possibilités de développement	s 198
I - La zone du Nord-Est	
2 - La zone du Centre	
3 - Les zones périphériques	
4 - Le Territoire de l'Ihini	

CHAPITRE III - LE DEVELOPPEMENT ET L'ELARGISSEMENT DU CADRE SPATIAL	2 09
Section I - La Guyane et les Guyanes	2 09
I - Les obstacles à la création d'un espace économique guyanais	
2 - La nécessaire cocpération	212
Section II - L'espace Antillo-Guyanais	
I - Les difficultés présentes à l'intégration économique	
2 - Les facteurs propices au renforcement de l'union économique	215
Section III - La Guyane et l'espace européen	2 I8
CONCLUSION	223
ANNEXES	225
	/
RTRI.TOGRAPHIE:	23T